



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : agrégation externe de grammaire

Session 2017

Rapport de jury présenté par : Fabrice Poli

Président du jury

SOMMAIRE

Présentation du concours	
Composition du jury pour la session 2017	1
Observations sur la session 2017	2
Sujets des épreuves écrites d'admissibilité	6
Première partie : rapport sur les épreuves écrites	19
Composition française	20
Thème latin	23
Thème grec	27
Composition principale de linguistique	34
Option A, moyen français	34
Option A, français moderne	36
Option B, grec	45
Option B, latin	50
Composition complémentaire de linguistique	64
Option A, grec	64
Option A, latin	67
Option B, moyen français	71
Option B, français moderne	73
Version latine	78
Seconde partie : rapport sur les épreuves orales	83
Explication d'un texte français tiré du programme	84
Questions de grammaire française associées à l'explication d'un texte français	87
Explication d'un texte grec ou latin tiré des œuvres du programme	90
Explication d'un texte grec tiré du programme	90
Explication d'un texte latin tiré du programme	92
Leçon de linguistique, option A	96
Leçon de linguistique, option A, moyen français	97
Leçon de linguistique, option A, français moderne	99
Leçon de linguistique, option B	106
Leçon de linguistique, option B, grec	107
Leçon de linguistique, option B, latin	108
Explication de texte grec improvisé	109
Explication de texte latin improvisé	112

Composition du jury pour la session 2017

Président

M. Fabrice POLI Académie de PARIS
Inspecteur général de l'éducation nationale

Vice-Président

M. Laurent GAVOILLE Académie de BORDEAUX
Maître de conférences des universités

Secrétaire Générale

Mme Catherine BROC-SCHMEZER Académie de LYON
Professeur des universités

Membres du jury

M. Emmanuel BOISSET Académie de CORSE
Professeur agrégé

Mme Fabienne BOISSIERAS Académie de LYON
Maître de conférences des universités

M. François GADEYNE Académie de PARIS
Professeur agrégé

Mme Marie-Rose GUELFUCCI Académie de BESANCON
Professeur des universités

Mme Véronique KIRCHER-WENDLING Académie de NICE
Professeur agrégé

Mme Sylvie LABARRE Académie de NANTES
Maître de conférences des universités

Mme Christiane LOUETTE Académie de GRENOBLE
Maître de conférences des universités

Mme Catherine SCHNEIDER Académie de STRASBOURG
Maître de conférences des universités

M. Olivier SOUTET Académie de PARIS
Professeur des universités

M. Frédéric TRAJBER Académie d'AIX-MARSEILLE
Maître de conférences des universités

Observations sur la session 2017

L'agrégation externe de grammaire, à laquelle n'est pas adossé de concours interne, recrute des professeurs trivalents, dotés de solides compétences en français, grec et latin, avec, comme particularité, une coloration grammairienne et linguistique affirmée. Outre une parfaite connaissance des programmes tournants de lettres et de littérature grecque et latine, partagés avec l'agrégation externe de lettres classiques, les candidats doivent aussi pouvoir démontrer leur haute maîtrise de la linguistique et de l'histoire du français, du grec et du latin, l'étude diachronique de ces deux dernières langues nécessitant par ailleurs des connaissances, à la fois lexicales, phonétiques et morphologiques, d'autres idiomes anciens relevant de la même aire linguistique (langues italiques, sanskrit classique, etc.). Les candidats et les lauréats de l'agrégation externe de grammaire sont donc issus – il n'est pas inutile de le redire encore une fois – d'un parcours exigeant et pluridisciplinaire qui leur permet de faire bénéficier leurs futurs élèves de leur regard à la fois de technicien et d'historien des langues et des évolutions de ces dernières. Cette réalité du recrutement ne doit cependant pas faire oublier que l'épreuve de littérature française est celle qui, à l'oral, est dotée du plus fort coefficient (coeff. 12), élément qui vient ainsi rappeler que les lauréats de l'agrégation externe de grammaire, loin de se cantonner aux aspects techniques des langues qu'ils maîtrisent, sont aussi des littéraires aptes à faire partager à leur classe leur connaissance des grands textes patrimoniaux.

La session 2017 était dotée de 11 postes et, au moment de la clôture des inscriptions, le jury a eu le plaisir d'apprendre que 59 candidats s'étaient inscrits au concours, soit 12 de plus qu'en 2016. Cette bonne nouvelle n'a malheureusement pas été suivie d'un accroissement du nombre de candidats aux épreuves d'admissibilité puisque seuls 20 candidats ont composé à toutes les épreuves écrites. Il est vrai que les candidats sont confrontés à des difficultés réelles qui sont souvent de nature à décourager les bonnes, voire les meilleures volontés. Outre le fait que la carte des formations se restreint sans cesse, que les préparations universitaires dévolues aux épreuves de l'agrégation de grammaire sont trop souvent réduites à la portion congrue et qu'il n'existe qu'une seule préparation privée (et, partant, payante) par correspondance, les candidats sont, dans un nombre notable de cas, des professeurs certifiés déjà en poste, qui doivent assurer leurs fonctions en plus de la préparation au concours dont il est superfétatoire de rappeler le caractère chronophage. Pour toutes ces raisons, il convient de redire combien sont méritants les candidats à l'agrégation de grammaire qui, confrontés à des obstacles de toute nature, jouent cependant, dans l'immense majorité des cas, le jeu avec sérieux et se confrontent, parfois à plusieurs reprises, aux différentes épreuves du concours. À l'issue des épreuves d'admissibilité, 16 candidats (10 relevant de l'option B et 6 de l'option A) ont été déclarés admissibles et 11 ont été admis, la session 2017 permettant ainsi de pourvoir tous les postes mis au concours. Parmi ceux-là, 8 candidats ont été admis au titre de l'option B et 3 l'ont été au titre de l'option A. Les rapports des jurys ont parfois tendance à insister sur les faiblesses particulières de tel ou tel candidat dont le niveau était trop en deçà des attendus du concours ou, plus généralement, sur le constat, toujours alarmant, de la baisse générale du niveau. Le jury de la session 2017, loin d'adopter cette posture, prend en revanche, résolument, le parti de remercier tous les candidats qui se sont présentés aux épreuves et de féliciter chaleureusement les heureux lauréats. À l'heure où la plupart des étudiants de lettres classiques commencent

concomitamment l'étude du latin et du grec après le baccalauréat, il est plus à propos, non de nous étonner de ce que nos étudiants ne savent pas, mais de ce qu'ils maîtrisent après un temps d'exposition aux langues anciennes nettement plus court que celui qui fut offert à leurs aînés. Nonobstant cela, le jury conserve, intacte, sa détermination à préserver à l'agrégation son caractère d'excellence et d'exigence académique de très haut niveau et c'est ce fil directeur qui l'a constamment guidé dans l'appréciation des copies et des prestations orales. Afin de permettre aux candidats des sessions ultérieures de parvenir à ce degré d'exigence, les épreuves rapportées ici sont toutes dotées de corrigés exhaustifs et d'éléments précis de bibliographie, destinés à guider les candidats dans leur préparation de la manière la plus rationnelle et la plus efficace possible. En complément du présent rapport, il convient aussi de rappeler que les épreuves orales, publiques et ouvertes aux observateurs, permettent aux futurs impétrants d'assister à des prestations.

Le jury espère que les pages qui suivent seront utiles et instructives et qu'elles permettront aux candidats des futures sessions d'aborder les épreuves avec confiance et détermination, afin que le concours contribue au nécessaire renouvellement du vivier de professeurs de lettres classiques dont les besoins, au sein des académies, sont sans cesse criants.

Bilan des épreuves écrites

Le tableau ci-après permet de dresser le bilan statistique de la session 2017 avec, en regard, les trois sessions antérieures. Des commentaires figurent ci-après dans le cadre du rapport individuel de chaque épreuve.

	Session 2014	Session 2015	Session 2016	Session 2017
Moyenne générale minimale et maximale (notes /20)	03,72-15,04	03,2-14,54	05,04-14,23	02,91-11,5
Composition française	02-16 (moy. : 08,08)	01-16 (moy. : 09)	02-18 (moy. : 07,59)	01-13 (moy. : 08,39)
Linguistique : composition principale	03,5-12 (moy. : 07,6)	01-16 (moy. : 06,63)	00,5-15 (moy. : 08)	00,25-13 (moy. : 08,59)
Linguistique : composition complémentaire	01-16,5 (moy. : 07,45)	0,25-13 (moy. : 07,18)	00,5-12,5 (moy. : 06,36)	01,5-11 (moy. : 06,82)
Thème latin	01,25-12,5 (moy. : 07,25)	00,5-18,5 (moy. : 08,5)	00,5-16 (moy. : 08,07)	00,5-16 (moy. : 09,5)
Thème grec	01-14 (moy. : 07,71)	00,25-18 (moy. : 08,6)	00,5-17,5 (moy. : 06,52)	00,5-17,5 (moy. : 08,16)
Version latine	02-12,5 (moy. : 09,62)	00,5-16,5 (moy. : 08,23)	00,5-15 (moy. : 08,24)	01-17 (moy. : 10,77)

Bilan des épreuves orales

	Session 2017
Explication d'un texte français tiré du programme	03-15,5 (moy. : 08,15)
Grammaire et linguistique – option A	06-17 (moy. : 09,5)
– option B	01-18 (moy. : 10)
Explication préparée d'un texte grec ou latin tiré du programme	02-15 (moy. : 08,72)
Explication improvisée d'un texte grec ou latin hors programme	00,5-17 (moy. : 10,16)

Sans empiéter sur les remarques du présent rapport, le jury tient à rappeler que les épreuves orales ont pour objectif d'apprécier à la fois les connaissances académiques des candidats, mais aussi leur aptitude à les présenter à l'oral, comme ils seront amenés à le faire dans leur classe s'ils sont déclarés lauréats du concours. En conséquence, le jury a apprécié que les candidats s'efforcent de respecter leur temps de parole initial, qu'ils se montrent à l'écoute et réactifs aux questions du jury, dont les interrogations ont pour seul but de relancer la réflexion du candidat et non pas de le piéger d'une manière sournoise.

Usages et conseils pratiques

1. Conditions d'inscription requises des candidats

Les conditions générales et spécifiques pour s'inscrire au concours externe de l'agrégation sont détaillées sur le site institutionnel www.devenirenseignant.gouv.fr à l'emplacement suivant :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33987/enseigner-dans-les-classes-preparatoires-agregation.html> (rubrique : « conditions d'inscription à l'agrégation »).

2. Programme

Le programme de la session 2017 a été publié le 24 mars 2016 sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr. Il convient en effet de rappeler que depuis la session 2013, les programmes des concours du second degré ne sont plus publiés dans les pages du *Bulletin officiel de l'éducation nationale*.

3. Épreuves écrites d'admissibilité

Source : www.devenirenseignant.gouv.fr :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98696/les-epreuves-de-l-agregation-externe-section-grammaire.html>

Épreuves	Durée	Coefficient
Composition française	7h	9
Thème latin	4h	5
Thème grec	4h	5
Grammaire et linguistique :		
– composition principale	4h30	8
– composition complémentaire	2h30	4
Version latine	4h	5

L'épreuve de composition française et les deux épreuves de grammaire et linguistique sont dotées d'un programme, renouvelé pour tout ou partie chaque année. Les candidats choisissent, au moment de l'inscription, l'une des deux options proposées : option A et option B. Dans l'option A, la première épreuve de grammaire et linguistique, la plus coefficientée, porte sur le français et la seconde, sur le latin et le grec. Dans l'option B, la première épreuve de grammaire et linguistique, la plus coefficientée, porte sur le grec et le latin et la seconde, sur le français.

4. Épreuves orales d'admission

Source : www.devenirenseignant.gouv.fr :

Épreuves	Préparation	Passage et entretien	Coefficient
Explication française + questions de grammaire normative + entretien	2h	30 mn + 10 mn de questionnaire grammatical improvisé + 10 mn de reprise	12
Explication préparée latine ou grecque + questions de grammaire normative + entretien	2h	30 mn + 10 mn de questionnaire grammatical + 10 mn de reprise	9
Exposé de grammaire et linguistique + entretien	2h	30 mn + 20 mn de reprise	9
Explication improvisée latine ou grecque + questions de grammaire normative + entretien	45 mn	15 mn + 5 mn de questionnement grammatical + 10 mn de reprise	6

À l'exception de l'épreuve d'explication improvisée d'un texte grec ou latin, les trois autres épreuves sont soumises à un programme renouvelé pour tout ou partie chaque année. Pour chaque épreuve, les candidats tirent au sort, parmi plusieurs sujets, celui qu'ils présenteront au jury. En outre, un tirage au sort préalable permet d'organiser la répartition des langues anciennes entre l'explication préparée et l'explication improvisée d'un texte latin ou grec. Ainsi un candidat ayant tiré au sort une épreuve préparée de grec passera une épreuve d'explication improvisée de latin et vice versa.

5. Ouvrages usuels mis à la disposition des candidats pour la préparation des épreuves orales (*exception : pour l'épreuve d'explication hors programme, aucun ouvrage n'est proposé*)

Dictionnaire bilingue latin-français (*Le Grand Gaffiot*) et grec-français (*Le Grand Bailly*, Magnien-Lacroix)

Dictionnaire Littré

Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine

Dictionnaire de l'Antiquité grecque et romaine

Dictionnaire culturel de la Bible

Dictionnaire Robert des noms propres

Atlas du monde grec

Atlas de la Rome antique

Guide grec antique

Guide romain antique

Histoire grecque

Histoire romaine

Collection "Que Sais-Je ?" : *Le Siècle de Périclès, L'Empire romain, Les grandes dates de l'Antiquité.*

Collection "Vies quotidiennes" : *La vie quotidienne à Rome, La vie quotidienne en Grèce au siècle de Périclès.*

Sujets des épreuves écrites d'admissibilité

COMPOSITION FRANÇAISE

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

« L'entretien qui imprime son mouvement à l'essai définit le lieu où Montaigne se constitue en sujet. Sujet polymorphe, il apparaît dans l'entrecroisement de diverses voix : celles de l'auteur d'abord, qui épuisent les personnes grammaticales, ici de face dans un "je", là de profil à la troisième personne, ailleurs de biais dans un "tu" ; celles de l'individu singulier et des autres, fondues dans un "nous" qui est à la fois Michel de Montaigne et l'être humain dans ce qu'il a de plus universel, comme nous l'a appris le début du deuxième chapitre du troisième livre, "Du repentir" ; celles de tous les autres, enfin, que Montaigne convoque dans tant de citations qui mêlent à la sienne – aux siennes – les voix des grands auteurs du passé. C'est un sujet pluriel, qui ne se soucie guère d'unité, qui se réjouit de sa dispersion en mille épiphanies. Ou, mieux, un sujet "ondoyant et divers", il l'avait dit lui-même. »

Cette analyse que propose Robert Mélançon¹ de « l'entretien avec soi » chez Montaigne vous paraît-elle correspondre à votre lecture du livre III des *Essais* ?

¹ R. Mélançon, « L'entretien avec soi », in E. Kuser (éd.), *La problématique du sujet chez Montaigne*, Paris, Champion, 1995, p. 102.

THÈME LATIN

Durée : 4 heures

Les dictionnaires français-latin Decahors, Edon, Goelzer et Quicherat, ainsi que les dictionnaires latin-français Bornecque, Gaffiot, Goelzer et Quicherat sont autorisés.

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Vous me demandez, ma chère enfant, si j'aime toujours bien la vie. Je vous avoue que j'y trouve des chagrins cuisants. Mais je suis encore plus dégoûtée de la mort ; je me trouve si malheureuse d'avoir à finir tout ceci par elle, que si je pouvais retourner en arrière, je ne demanderais pas mieux. Je me trouve dans un engagement qui m'embarrasse ; je suis embarquée dans la vie sans mon consentement. Il faut que j'en sorte ; cela m'assomme. Et comment en sortirai-je ? Par où ? Par quelle porte ? Quand sera-ce ? En quelle disposition ? Souffrirai-je mille et mille douleurs, qui me feront mourir désespérée ? Aurai-je un transport au cerveau ? Mourrai-je d'un accident ? Comment serai-je avec Dieu ? Qu'aurai-je à lui présenter ? La crainte, la nécessité, feront-elles mon retour vers lui ? N'aurai-je aucun autre sentiment que celui de la peur ? Que puis-je espérer ? Suis-je digne du paradis ? Suis-je digne de l'enfer ? Quelle alternative ! Quel embarras ! Rien n'est si fou que de mettre son salut dans l'incertitude, mais rien n'est si naturel, et la sottise que je mène est la chose du monde la plus aisée à comprendre. Je m'abîme dans ces pensées, et je trouve la mort si terrible que je hais plus la vie parce qu'elle m'y mène que par les épines qui s'y rencontrent. Vous me direz que je veux vivre éternellement. Point du tout, mais si on m'avait demandé mon avis, j'aurais bien aimé à mourir entre les bras de ma nourrice.

Madame de Sévigné, *Correspondance*, Lettre 254

THÈME GREC

Durée : 4 heures

Les dictionnaires français-grec Alexandre, Feuillet et le dictionnaire Hatier-Belin (groupe de professeurs agrégés des lycées de Paris) ainsi que les dictionnaires grec-français Bailly, Georin et Magnien-Lacroix sont autorisés.

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Le métempsychosiste ¹

Un barbier de Tarente fait le récit de ses différentes transmigrations à son interlocuteur, appelé également Ayesda ².

Voyant que tous mes concitoyens cherchoient à augmenter leur patrimoine par leurs soins, je crus devoir faire comme eux. Je devins bientôt riche. Un homme, anxieux de ce petit bonheur, me le reprocha. « Mon ami, lui dis-je, je ne suis point, comme toi, sorti d'une famille considérable dans notre ville ; mais j'ai quelque bien ; je l'acquerois par mon travail, pendant que tu employois ton temps à te plaindre de la Fortune. Quels que soient mes trésors, je puis t'assurer que je n'en fais pas tant de cas que tu penses, et, si tu peux me faire voir que tu en es digne, je veux bien les partager avec toi. Mais j'avoue que tes reproches m'affligent : se peut-il, qu'à la réserve de quelques misérables richesses, tu ne trouves rien en moi que tu puisses envier ? »

Mon Génie, qui me vit dans un si haut degré de vertu, voulut m'éprouver, et il me rajeunit. Dans ce changement mon âme fut étonnée ; mille passions naquirent dans mon cœur ; je ne fus plus en état de me conduire. « O Dieux ! m'écriai-je, de quoi vais-je devenir ? Faudra-t-il que pour me rendre ma raison, vous me rendiez ma faiblesse ? »

Je ne vous parlerai point, Ayesda, de toutes les autres transmigrations que j'ai essayées. Vous dérobez aux affaires publiques le temps que vous employez à m'écouter, et moi je ne saurois guère décrire exactement des vies qui ont plus duré que sept ou huit empires.

Montesquieu, *Histoire Véritable*.

¹ R. Ne pas traduire le titre.

² Ne pas traduire cette phrase d'introduction en italiques.

<p style="text-align: center;">COMPOSITION PRINCIPALE : OPTION A : FRANÇAIS ANCIEN ET MODERNE OPTION B : GREC ET LATIN</p>

Durée : 4 heures 30

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

COMPOSITION PRINCIPALE
Option A : français ancien

Adonc par deux damoiselles	2565
Mon cousin vers elle mande.	
Quant venu fu, lui demande	
Après que l'ot salué :	
« Y a il ame tué ?	
Ou quel cas si tart vous meine ?	2570
Ne vous vis de la sepmaine.	
Dites moi qu'alez querant. »	
Adonc cil dit qu'enquerant	
Plus ne lui voit de son estre :	
Puis que le seigneur et maistre	2575
N'a trouvé, dont il lui poise,	
Si convient qu'il s'en revoise.	
Celle dit que non fera,	
Et tout ce que affaire a	
Sans faille lui fault savoir.	2580
Dont dist il, « Convient avoir	
Mon varlet, qui a la porte	
Tient mes chevaulz, qu'il m'apporte	
Une lettres qu'a garder	
Lui baillay, et sans tarder	2585
Viengne, si fault qu'on lui die ».	
Adonc a chiere hardie	
Ma dame a son secretaire	
A comandé cel affaire,	
Et lui, très entremetable,	2590
Les chevaulz en une estable	
Met et puis en hault me meine.	

Mon cousin, qui assez peine
 Prenoit, a l'uis de la chambre
 Vient et contre moy se cambre, 2595
 Disant : « Baille moy tost, baille
 Ces lettres. – Et qu'il s'en aille
 Tost », dist il au secretaire,
 « Car n'a cy dedens que faire,
 Ne il n'apertient qu'a ceste heure 2600
 Varlet en chambre demeure. »

Christine de Pizan, *Le livre du duc des vrais amants*, 2565-2601

QUESTIONS

1. Traduire le passage.
2. Retracer jusqu'à l'époque contemporaine l'histoire phonétique des mots *ame* (2569) [*< animam*] et *uis* (2594) [*< *ustium*] sans négliger les faits de graphie,
3. Morphologie:
 - a) analyser les faits significatifs relatifs aux marques du genre et du nombre dans les plans nominal et pronominal en prenant en compte, chaque fois que cela est nécessaire, les évolutions de l'ancien français au moyen français
 - b) faire les remarques nécessaires sur les formes du subjonctif présent du verbe *aller* figurant dans l'extrait
4. Syntaxe : emplois et valeurs du mot *que* dans l'extrait.
5. Vocabulaire : étudier les mots *chiere* (2587) et *tost* (2596).

COMPOSITION PRINCIPALE
Option A : français moderne

AUX ARBRES

Arbres de la forêt, vous connaissez mon âme !
Au gré des envieux la foule loue et blâme ;
Vous me connaissez, vous ! – vous m’avez vu souvent,
Seul dans vos profondeurs, regardant et rêvant.
5 Vous le savez, la pierre où court un scarabée,
Une humble goutte d’eau de fleur en fleur tombée,
Un nuage, un oiseau, m’occupent tout un jour.
La contemplation m’emplit le cœur d’amour.
10 Vous m’avez vu cent fois, dans la vallée obscure,
Avec ces mots que dit l’esprit à la nature,
Questionner tout bas vos rameaux palpitants,
Et du même regard poursuivre en même temps,
Pensif, le front baissé, l’œil dans l’herbe profonde,
L’étude d’un atome et l’étude du monde.
15 Attentif à vos bruits qui parlent tous un peu,
Arbres, vous m’avez vu fuir l’homme et chercher Dieu !
Feuilles qui tressaillez à la pointe des branches,
Nids dont le vent au loin sème les plumes blanches,
Clairières, vallons verts, déserts sombres et doux,
20 Vous savez que je suis calme et pur comme vous.
Comme au ciel vos parfums, mon culte à Dieu s’élance,
Et je suis plein d’oubli comme vous de silence !
La haine sur mon nom répand en vain son fiel ;
Toujours, – je vous atteste, ô bois aimés du ciel! -
25 J’ai chassé loin de moi toute pensée amère,
Et mon cœur est encor tel que le fit ma mère !
Arbres de ces grands bois qui frissonnez toujours,
Je vous aime, et vous, lierre au seuil des antres sourds,
Ravins où l’on entend filtrer les sources vives,
30 Buissons que les oiseaux pillent, joyeux convives !
Quand je suis parmi vous, arbres de ces grands bois,
Dans tout ce qui m’entoure et me cache à la fois,
Dans votre solitude où je rentre en moi-même,
Je sens quelqu’un de grand qui m’écoute et qui m’aime !

Victor Hugo. *Les Contemplations*, Livre Troisième, AUX ARBRES, v. 1-34

QUESTIONS

1. Lexicologie (4 points)

Étude des mots : *contemplation* v. 8 ; *palpitants* v. 11

2. Grammaire (8 points)

A. Les déterminants du début du texte au v. 25. (6 points)

B. Faites toutes les remarques nécessaires sur : *Je sens quelqu’un de grand qui m’écoute et qui m’aime !* v. 34. (2 points)

3. Étude de style (8 points)

L’exaltation.

COMPOSITION PRINCIPALE
Option B : latin

Satis multum temporis sparsimus : incipiamus uasa in senectute colligere. Numquid inuidiosum est? in freto uiximus, moriamur in portu. Neque ego suaserim tibi nomen ex otio petere, quod nec iactare debes nec abscondere. Numquam enim usque eo te abigam generis humani furore damnato ut latebram tibi aliquam parari et obliuionem uelim. Id age, ut otium tuum non emineat sed appareat. Deinde uidebunt de isto, quibus integra sunt et prima consilia, an uelint uitam per obscurum transmittersse : tibi liberum non est. In medium te protulit ingenii uigor, scriptorum elegantia, clarae et nobiles amicitiae ; iam notitia te inuasit : ut in extrema mergaris ac penitus recondaris, tamen priora monstrabunt. Tenebras habere non potes : sequetur, quocumque fugeris, multum pristinae lucis. Quietem potes uindicare sine ullius odio, sine desiderio aut morsu animi tui. Quid enim relinques, quod inuitus relictum a te possis cogitare? Clientes? quorum nemo te ipsum sequitur, sed aliquid ex te : amicitia olim petebatur, nunc praeda. Mutabunt testamenta destituti senes, migrabit ad aliud limen saluator. Non potest paruo res magna constare : aestima, utrum te relinquere an aliquid ex tuis malis. Vtinam quidem tibi senescere contigisset intra natalium tuorum modum, nec te in altum fortuna misisset! Tulit te longe a conspectu uitae salubris rapida felicitas, prouincia et procuratio et quidquid ab istis promittitur ; maiora deinde officia te excipient et ex aliis alia. Quis exitus erit? Quid exspectas? Donec desinas habere quod cupias? Numquam erit tempus.

Sénèque, *Lettres à Lucilius*, livre II, lettre 19, 1-6

QUESTIONS

- 1. Phonétique.** L'évolution en latin des sonores aspirées indo-européennes à partir des exemples du texte.
- 2. Syntaxe.** La syntaxe du subjonctif à partir des exemples du texte.

COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE :
OPTION A : GREC ET LATIN
OPTION B : FRANÇAIS ANCIEN ET MODERNE

Durée : 2 heures 30

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

COMPOSITION COMPLEMENTAIRE

Option A : grec

ΣΩ. Οἶμαι, ὃ Γοργία, καὶ σὲ ἔμπειρον εἶναι πολλῶν λόγων καὶ
καθεωρακέναι ἐν αὐτοῖς τὸ τοιόνδε, ὅτι οὐ ῥαδίως δύνανται περὶ ὧν ἂν
ἐπιχειρήσωσιν διαλέγεσθαι διορισάμενοι πρὸς ἀλλήλους καὶ μαθόντες
καὶ διδάξαντες ἑαυτοὺς οὕτω διαλύεσθαι τὰς συνουσίας, ἀλλ' ἐὰν περὶ
5 τοῦ ἀμφισβητήσωσιν καὶ μὴ φῆ ὁ ἕτερος τὸν ἕτερον ὀρθῶς λέγειν ἢ μὴ
σαφῶς, χαλεπαίνουσί τε καὶ κατὰ φθόνον οἴονται τὸν ἑαυτῶν λέγειν,
φιλονικοῦντας ἀλλ' οὐ ζητοῦντας τὸ προκείμενον ἐν τῷ λόγῳ· καὶ ἔνιοί
γε τελευτῶντες αἴσχιστα ἀπαλλάττονται, λαιδορηθέντες τε καὶ εἰπόντες
καὶ ἀκούσαντες περὶ σφῶν αὐτῶν τοιαῦτα οἷα καὶ τοὺς παρόντας
10 ἄχθεσθαι ὑπὲρ σφῶν αὐτῶν, ὅτι τοιούτων ἀνθρώπων ἠξίωσαν ἀκροαταὶ
γενέσθαι. Τοῦ δὴ ἔνεκα λέγω ταῦτα ; Ὅτι νῦν ἐμοὶ δοκεῖς σὺ οὐ πάνυ
ἀκόλουθα λέγειν οὐδὲ σύμφωνα οἷς τὸ πρῶτον ἔλεγες περὶ τῆς
ῥητορικῆς.

Platon, *Gorgias*, 457c-e

QUESTIONS

1. Morphologie : étude synchronique et diachronique des formes pronominales du grec ancien, d'après les exemples du texte.
2. Syntaxe : étude des emplois de ces formes.

COMPOSITION COMPLEMENTAIRE
Option A : latin

Se ne mens ipsa necessum

290 intestinum habeat cunctis in rebus agendis
 et deuicta quasi cogatur ferre patique,
 id facit exiguum clinamen principiorum
 nec regione loci certa nec tempore certo.

Nec stipata magis fuit umquam materiai

295 copia, nec porro maioribus intervallis.
 Nam neque adaugescit quicquam neque deperit inde.
 Quapropter quo nunc in motu principiorum
 corpora sunt, in eodem ante acta aetate fuere
 et post haec semper simili ratione ferentur,

300 et quae consuerint gigni gignentur eadem
 condicione, et erunt et crescent uique ualebunt,
 quantum cuique datum est per foedera naturai.

Lucrèce, *De la nature*, livre II, v. 289-302

QUESTIONS

1. Phonétique. Étude des \bar{o} du passage (synchronie et diachronie).
2. Morphologie. Étude de la formation des futurs, d'après les exemples du texte (synchronie et diachronie).

COMPOSITION COMPLEMENTAIRE
Option B : ancien français

[...] Ma dame, ne soit nul ne nulle si asseuree de soy qu'elle se rende certaine, quelque bon propos qu'elle ait, de garder tousjours mesure en si faite amour, et qu'il ne soit sceu, comme j'y ay cy devant dit ; certes, c'est chose impossible, car feu n'est point sans fumee mais fumee est souvent sans feu. Et a dire : « Je feray
5 un homme vaillant », certes je dis que c'est trop grant folie de soy destruire pour acroistre un autre, poson que vaillant en deust devenir ! Et celle bien se destruit qui pour reffaire un aultre se deshonneure. Et quant a dire : « J'aray acquis un vray ami et serviteur », Dieux ! Et de quoy pourroit servir si fait ami ou serviteur a la dame ? Car se elle avoit aucun affaire, il ne s'oseroit porter en nul
10 cas pour elle pour paour de sa deshonneur. Doncques de quoy lui pourra servir si fait serviteur qui ne s'osera employer pour le bien d'elle ? Et mes ilz sont aucuns qui dient qu'ilz servent leurs dames quant ilz font beaucoup de choses, soit en armes ou autres fais, mais je di que ilz servent eulx mesmes quant l'onneur et le preu leur en demeure et non mie a la dame [...] »

Christine de Pizan, *Le livre du duc des vrais amants*, l. 139-155

QUESTIONS

1. Traduire le texte du début de l'extrait jusqu'à *paour de sa deshonneur* (l. 10).
2. Retracer jusqu'à l'époque contemporaine l'histoire phonétique du mot *sceu* (l. 3) [*< saputum*]. Des remarques sur la graphie sont attendues.
3. Morphologie:
 - a) étudier les pronoms et déterminants indéfinis du passage.
 - b) soit la forme *aray* (l. 7) : l'identifier et rendre compte de son origine.
4. Syntaxe : étudier les constructions réfléchies dans le passage.
5. Vocabulaire : étudier le mot *preu* (l. 14).

COMPOSITION COMPLEMENTAIRE
Option B : français moderne

MOI. – [...] Je ne méprise pas les plaisirs des sens. J'ai un palais aussi, et il est flatté d'un mets délicat, ou d'un vin délicieux. J'ai un cœur et des yeux ; et j'aime à voir une jolie femme. J'aime à sentir sous ma main la fermeté et la rondeur de sa gorge ; à presser ses lèvres des miennes ; à puiser la volupté dans ses regards, et à en expirer entre ses bras. Quelquefois avec mes amis, une partie de débauche, même un peu tumultueuse, ne me déplait pas. Mais je ne vous le dissimulerai pas, il m'est infiniment plus doux encore d'avoir secouru le malheureux, d'avoir terminé une affaire épineuse, donné un conseil salutaire, fait une lecture agréable ; une promenade avec un homme ou une femme chère à mon cœur ; passé quelques heures instructives avec mes enfants, écrit une bonne page, rempli les devoirs de mon état ; dit à celle que j'aime quelques choses tendres et douces qui amènent ses bras autour de mon cou. Je connais telle action que je voudrais avoir faite pour tout ce que je possède. C'est un sublime ouvrage que *Mahomet* ; j'aimerais mieux avoir réhabilité la mémoire des Calas. Un homme de ma connaissance s'était réfugié à Carthagène. C'était un cadet de famille, dans un pays où la coutume transfère tout le bien aux aînés. Là il apprend que son aîné, enfant gâté, après avoir dépouillé son père et sa mère, trop faciles, de tout ce qu'ils possédaient, les avait expulsés de leur château, et que les bons vieillards languissaient indigents, dans une petite ville de la province. Que fait alors ce cadet qui, traité durement par ses parents, était allé tenter la fortune au loin ; il leur envoie des secours ; il se hâte d'arranger ses affaires. Il revient opulent. Il ramène son père et sa mère dans leur domicile. Il marie ses sœurs. Ah, mon cher Rameau : cet homme regardait cet intervalle, comme le plus heureux de sa vie. C'est les larmes aux yeux qu'il m'en parlait ; et moi, je sens, en vous faisant ce récit. mon cœur se troubler de joie, et le plaisir me couper la parole.

Diderot, *Le Neveu de Rameau*, p. 89-90

QUESTIONS

1. Lexicologie (4 points)

Étudier les mots suivants : *sentir* l. 3 ; *indigents* l. 19

2. Grammaire (8 points)

L'infinif dans le texte.

3. Étude de style (8 points)

Le mélange des genres.

VERSION LATINE

Durée : 4 heures

Les dictionnaires latin-français Bornecque, Gaffiot, Goelzer et Quicherat sont autorisés.

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Les murs ont des oreilles

Iunio Silano et Silio Nerua consulibus, foedum anni principium incessit, tracto in carcerem inlustri equite Romano Titio Sabino ob amicitiam Germanici : neque enim omiserat coniugem liberosque eius percolere, sectator domi, comes in publico, post tot clientes unus eoque apud bonos laudatus et grauis iniquis. Hunc Latinius Latiaris, Porcius Cato, Petilius Rufus, M. Opsius praetura functi, adgrediuntur, cupidine consulatus ad quem non nisi per Seianum aditus ; neque Seiani uoluntas nisi scelere quaerebatur. Compositum inter ipsos ut Latiaris, qui modico usu Sabinum contingebat, strueret dolum, ceteri testes adessent, deinde accusationem inciperent. Igitur Latiaris iacere fortuitos primum sermones, mox laudare constantiam quod non, ut ceteri, florentis domus amicus adflictam deseruisset ; simul honora de Germanico, Agrippinam miserans, disserebat. Et postquam Sabinus, ut sunt molles in calamitate mortalium animi, effudit lacrimas, iunxit questus, audentius iam onerat Seianum, saeuitiam, superbiam, spes eius ; ne in Tiberium quidem conuicio abstinet. Iique sermones tamquam uetita miscuissent, speciem artae amicitiae fecere. Ac iam ultro Sabinus quaerere Latiarem, uentitare domum, dolores suos quasi ad fidissimum deferre.

Consultant quos memorauit quonam modo ea plurimum auditu acciperentur. Nam loco in quem coibatur seruanda solitudinis facies ; et si pone fores adsisterent, metus uisus, sonitus aut forte ortae suspicionis erat. Tectum inter et laquearia tres senatores haud minus turpi latebra quam detestanda fraude sese abstrudunt, foraminibus et rimis aurem admouent. Interea Latiaris repertum in publico Sabinum, uelut recens cognita narraturus, domum et in cubiculum trahit praeteritaque et instantia, quorum adfatim copia, ac nouos terrores cumulat. Eadem ille et diutius, quanto maesta, ubi semel prorupere, difficilius reticentur. Properata inde accusatio missisque ad Caesarem litteris ordinem fraudis suumque ipsi dedecus narrare. Non alias magis anxia et pauens ciuitas, tegens aduersum proximos ; congressus, conloquia, notae ignotaeque aures uitari ; etiam muta atque inanima, tectum et parietes circumspectabantur.

Tacite, *Annales*, IV, 68-69

Première partie :
rapport sur les épreuves écrites

Composition française

Rapport établi par

Christiane Louette

Maître de conférences à l'université Grenoble-Alpes

Sujet :

« L'entretien qui imprime son mouvement à l'essai définit le lieu où Montaigne se constitue en sujet. Sujet polymorphe, il apparaît dans l'entrecroisement de diverses voix : celles de l'auteur d'abord, qui épuisent les personnes grammaticales, ici de face dans un "je", là de profil à la troisième personne, ailleurs de biais dans un "tu" ; celles de l'individu singulier et des autres, fondues dans un "nous" qui est à la fois Michel de Montaigne et l'être humain dans ce qu'il a de plus universel, comme nous l'a appris le début du deuxième chapitre du troisième livre, "Du repentir" ; celles de tous les autres, enfin, que Montaigne convoque dans tant de citations qui mêlent à la sienne – aux siennes – les voix des grands auteurs du passé. C'est un sujet pluriel, qui ne se soucie guère d'unité, qui se réjouit de sa dispersion en mille épiphanies. Ou, mieux, un sujet "ondoyant et divers", il l'avait dit lui-même. »

Cette analyse que propose Robert Mélançon de « l'entretien avec soi » chez Montaigne¹ vous paraît-elle correspondre à votre lecture du livre III des *Essais* ?

Sur les vingt copies corrigées pour cette session, les notes s'échelonnent de 1 à 13 avec onze copies entre 9 et 13 et neuf copies entre 1 et 8, pour une moyenne générale à 8. Un sujet sur Montaigne n'a sans doute pas surpris outre mesure les candidats, dont le travail témoigne cependant, dans l'ensemble, d'une lecture un peu datée des *Essais*, voire d'une méconnaissance complète des travaux critiques de ces quinze dernières années dont beaucoup sont pourtant disponibles en ligne. L'on retrouve ainsi trop souvent la confusion entre essai et autobiographie (quand ce n'est pas Montaigne lui-même qui est confondu avec Rousseau !), l'emploi fautif de l'expression « à sauts et à gambades » qui mimerait le goût de Montaigne pour l'échappée belle alors que, empruntée au vocabulaire de l'équitation, elle renvoie à l'exercice de haute voltige qu'est pour Montaigne la poésie (voir la thèse récente de Deborah Knop, *La Cryptique chez Montaigne*, sous la direction de Francis Goyet, Université Grenoble-Alpes, 2012), ou encore l'assimilation de l'« Avis au lecteur » à l'*incipit* du livre I. De manière générale, il est essentiel de ne jamais perdre de vue la situation de l'œuvre dans l'histoire de la littérature et dans l'histoire littéraire... sous peine d'inventer un Montaigne plagiaire de Rimbaud par anticipation et de lui attribuer des citations chimériques : « Je est la matière de mon livre » (*sic*). Et il est fondamental d'étayer sa connaissance de l'œuvre par une réflexion stylistique précise et nuancée, qui était ici doublement requise puisque le propos soumis aux candidats invitait lui-même à s'interroger sur la représentation personnelle – qu'on ne pouvait réduire à un usage *ne varietur* ou limiter à l'examen des pronoms. Ces insuffisances sont à mettre en relation avec la difficulté qu'ont beaucoup de candidats à voir en Montaigne un écrivain et non seulement un philosophe, et expliquent sans doute le gauchissement fréquent du sujet proposé qui invitait à réfléchir sur la voix auctoriale dans les *Essais*, au profit du

¹ Robert Mélançon, « L'entretien avec soi », *La Problématique du sujet chez Montaigne*, éd. Eva Kushner, Paris, Champion, 1995, p. 102.

dialogue avec l'autre, ami ou lecteur. Voir en Montaigne un « porte-parole de l'être humain en général », sans projet d'écriture, a trop souvent laissé le champ libre à une réflexion superficielle sur le statut des citations et des mentions, voire à une sorte de contresens : faire de la pratique de la citation une forme d'effacement de soi, faire des *Essais* un simple « florilège de citations ».

Le propos de Robert Mélançon mettait étroitement en relation le « sujet » Montaigne dans son processus de constitution et la notion dynamique d'entretien à l'œuvre dans le travail de l'essai. L'entretien, au sens premier de conversation, convoque en effet des voix diverses, « celles de l'auteur », démultiplié en trois personnes grammaticales, *je, tu, il* ; « celles de l'individu singulier et des autres », le *nous* des hommes dont le *je* fait partie ; et celles des grands auteurs du passé. Le sujet « polymorphe » et « pluriel », à la fois auteur et matière des *Essais* rejoindrait alors le « sujet merveilleusement vain, divers, et ondoyant » qu'est l'homme (*Essais*, I, 1). On le voit, la formulation du critique demandait aux candidats une triple clarification : du terme « sujet » d'abord, compris à la fois comme sujet du discours, sujet pensant et matière même de l'écriture. De la notion d'entretien ensuite, considéré en tant que mouvement propre de la pensée et de l'écriture montaigniennes – les structures d'essai que définit André Tournon – mais aussi ouverture à l'autre dans l'écriture de soi, sans négliger une possible analogie avec la dynamique du voyage si important pour Montaigne. De la notion de citation enfin, entre appropriation et hommage aux auteurs antiques, auxquels il fallait sans doute adjoindre la grande figure de Socrate, omniprésente dans le livre III.

Le problème que soulevait l'analyse de Robert Mélançon tenait à l'adéquation supposée de la forme et de la matière. Entre Montaigne écrivain et auteur des *Essais* d'une part et Montaigne matière de son livre d'autre part, il n'y aurait qu'une relation mimétique. Or le chapitre (plutôt que l'essai) n'est-il pas, outre la chambre d'enregistrement d'un sujet qui se cherche dans la pluralité, une tentative pour reconstruire par l'écriture une voix dominante qui *compose et autorise* « l'entretien avec soi » ? Plus que la diversité des voix, c'est alors la démarche réflexive de Montaigne qu'il fallait mettre en avant, en tant qu'elle englobe et justifie cette diversité, tout particulièrement dans le livre III des *Essais*, plus introspectif que les précédents, ce que corroborent les annotations de l'Exemplaire de Bordeaux nettement distinguées dans l'édition au programme.

Le jury attendait donc une lecture précise et pertinente du sujet proposé : la mise en valeur des « diverses voix » de l'auteur, le *je* qui établit avec son lecteur une relation immédiate, celui qui recourt à la troisième personne, *on* dans lequel le *je* s'inclut (III, 9, p. 268 : « On jouit bien plus librement, et plus gaiement, des biens empruntés, quand ce n'est pas une jouissance obligée et contrainte par le besoin ») ou mieux, *il* qui semble un *je* rêvé, par exemple dans le chapitre 13 où Montaigne décrit le conseiller idéal du roi (p. 422-423) ; et le *tu* plus recherché de la prosopopée dont le livre III offrait deux exemples (III, 9, p. 314 et III, 13, p. 441-445) ; mais aussi le *nous* qui montre du doigt l'insuffisance et la vanité de l'homme ; et les auteurs du passé, convoqués de manière remarquable à l'*incipit* (Térence) et à l'*explicit* (Horace) du livre III. Si cette polyphonie brouille le référent et donc l'autorité du discours, elle illustre à coup sûr la posture dynamique d'un sujet qui se dit pour mieux se dédire et ne s'observe que pour repérer en lui-même les marques du change.

La réflexion des candidats ne devait cependant se borner à une illustration plus ou moins approfondie du sujet. La constance avec laquelle Montaigne a poursuivi pendant des années l'entreprise des *Essais*, l'affirmation d'un projet assumé dans

l'« Avis au lecteur » de 1580, jamais corrigé ni démenti dans les éditions suivantes, obligeaient à considérer « l'entretien avec soi » dans le cadre d'une stratégie auctoriale. « Parler de [soi] » est un projet extrêmement original au XVI^e siècle, que Montaigne redéfinit sans cesse par opposition aux autres auteurs. Ainsi en III, 9 : « Nous empêchons nos pensées du général et des causes et conduites universelles qui se conduisent très bien sans nous, et laissons en arrière notre fait, et Michel qui nous touche encore de plus près que l'homme » (p. 244). Se constituer en sujet est bien se constituer en auteur, un auteur qui n'assume la diversité des points de vue que pour rappeler que son expérience en reste la pierre de touche.

Aussi est-ce la démarche réflexive qu'il fallait en dernier lieu mettre en valeur : « une démarche enquêteuse, non résolutive », d'origine sceptique, qui refuse toute position dogmatique au profit d'un libre examen qui valorise l'expérience. Ainsi, dans le premier chapitre du livre III où les divers usages de *l'utile* et de *l'honnête* se jugent en regard du choix personnel que l'auteur fait de *l'honnête*. Ou dans le chapitre 4, « De la diversion » qui, après une brillante accumulation d'anecdotes, énonce le propos (moral) du chapitre comme un fruit de l'expérience et du jugement du *je* : « Je m'aperçois que c'est aussi [la diversion] la plus ordinaire recette aux maladies de l'âme ». Dans ce cadre où prédomine le subjectif, la posture quasi systématique de dévalorisation de l'autorité du *je* peut paraître troublante. Mais, cohérente avec le refus de toute position dogmatique, elle participe de l'essai de soi : l'*èthos* sceptique, qui saisit la pensée dans sa fluctuation (F. Brahami) permet alors de valoriser la dynamique de l'entretien, en laissant sa place au lecteur, invité en dernier lieu à pratiquer de la même façon la connaissance de soi, l'essai de soi.

Si la syntaxe des candidats est globalement correcte – on déplorera cependant quelques maladroites comme « autorité auctoriale », « destiner son œuvre vers », « découper des bouts » « convoquer à la réflexion » – le jury a été frappé par le nombre important de fautes d'orthographe dans certaines copies (jusqu'à 27 fautes repérées). Il ne saurait trop attirer l'attention sur la nécessité de maîtriser parfaitement la langue française, surtout chez de futurs professeurs qui auront à l'enseigner dans les classes et à répondre aux interrogations de leurs élèves. De trop nombreuses copies ont semblé s'autoriser d'une *sprezzatura* montaignienne mal comprise pour se laisser aller à des formes de négligence rédactionnelle, assimilant les *Essais* à « un objet littéraire non identifié » où Montaigne « se raconte sans trop en avoir l'air ». La langue écrite des candidats doit être de ce point de vue, comme la femme de César, irréprochable. On insistera aussi sur le soin à donner à l'introduction, trop souvent diffuse, voire confuse, et donc peu efficace. Rappelons quelques évidences : une citation longue ne se recopie pas intégralement mais se reprend par fragments accompagnés de leur commentaire ; il vaut mieux éviter de parasiter l'introduction par trop de citations étrangères ; et privilégier la formulation de la problématique dont la tension donnera son mouvement à la pensée, donc à l'ensemble de la composition.

L'épreuve de composition française, on le sait, permet de tester les deux exigences fondamentales qui doivent être celles d'un professeur de lettres : bien connaître, dans la lettre comme dans l'esprit, les textes qu'il analyse et enseigne ; mais aussi savoir transmettre cette connaissance avec efficacité, précision et clarté. C'est à ce prix qu'est la réussite, non seulement d'un concours, mais d'une carrière.

Thème latin

Rapport établi par

Sylvie Labarre

Maître de conférences HDR à l'université du Mans

Le texte soumis pour l'épreuve de thème latin était un extrait d'une lettre célèbre de Madame de Sévigné, écrite à Paris, à sa fille Madame de Grignan, le 16 mars 1672. Néanmoins nous n'avons donné ni le lieu, ni la date à traduire. Il ne comportait aucune difficulté de compréhension, mais offrait aux candidats l'occasion de faire la démonstration d'une bonne maîtrise du latin. Il comptait 264 mots.

Madame de Sévigné, retenue à Paris par la maladie de sa tante, doit remettre à plus tard les retrouvailles tant désirées avec sa fille. L'échange épistolaire et les marques de l'affection se muent alors en une méditation sur la vie et la mort. Le texte repose sur un certain nombre d'antithèses (vie/mort, plaisir/dégoût) qu'il faut rendre par le tour syntaxique latin approprié. Alors que l'épistolière affectionne la parataxe, le latiniste adoptera volontiers la subordination, soit pour marquer l'opposition, soit pour traduire la comparaison, selon les cas. Toutefois le jury s'est contenté de comptabiliser les véritables fautes sans pénaliser les candidats pour leur style indigent.

21 copies ont été corrigées par l'un et l'autre des deux examinateurs. Elles ont été notées de 0,5 à 15. La moyenne s'établit à 8,6. Elle serait de 9,5, si on ne comptait pas les deux copies inachevées notées 0,5. On peut les répartir en trois groupes. Les deux copies notées 15/20 se distinguent par la correction de la langue, mais elles n'atteignent pas l'excellence, car elles ont souvent escamoté des nuances, parfois simplifié le texte, et comportent des faux-sens, voire quelques contresens ou solécismes. Onze copies ont été notées de 8 à 12,5. Parmi le groupe le plus faible, cinq ont obtenu 5 ou 6, trois ont été notées 0,5 ou 1.

Au total, ce sont bien huit copies qui présentent un texte latin dans lequel un latiniste, même tolérant, ne reconnaît pas la langue à laquelle il est habitué et ne retrouve que très peu d'éléments qui pourraient lui rappeler le texte de Mme de Sévigné, tant les fautes d'accord, de construction, les barbarismes et les solécismes rendent toute perception d'un sens impossible. Dans la plupart des copies, à l'exception des deux meilleures, on trouve des barbarismes. Or seule la lecture assidue de textes latins pourrait permettre de développer les bons réflexes et d'éviter des formes erronées. Le futur de l'indicatif a semblé constituer une réelle difficulté pour une grande partie des candidats, de même les formes des verbes déponents ou la conjugaison des verbes irréguliers comme *uolo* ou *fero*... Nous avons relevé des confusions entre les formes du verbe *redeo* et celles du verbe *reddo*, entre *condicio* qui signifie « condition » et *conditio* qui signifie « assaisonnement », des ignorances concernant l'emploi de l'ablatif absolu qui ne doit avoir aucun lien grammatical avec le reste de la phrase, l'utilisation erronée des différentes particules interrogatives, des confusions encore entre la proposition conditionnelle introduite par *si* et l'interrogative indirecte, enfin toutes sortes d'erreurs sur les accords. Quelques copies présentent nombre de ratures rendant certaines formes quasi illisibles. Or les candidats doivent songer que les correcteurs liront leur copie sur écran, sous une forme numérisée. Il est donc vivement recommandé de n'écrire qu'une ligne sur deux, sans aller jusqu'à l'extrême bord de la feuille.

Nous présentons, comme il est habituel de le faire dans un rapport d'épreuve, une proposition de corrigé, assortie de quelques commentaires. Nous renvoyons aux

paragraphe de la *Grammaire latine complète* de Lucien Sausy, éditée en 1946, puis régulièrement rééditée jusqu'en 2010, maintenant disponible sous une nouvelle présentation en couleur. Cet ouvrage offre une présentation complète de la grammaire latine, claire et pédagogique, particulièrement utile pour la préparation de l'épreuve du thème.

1) Vous me demandez, ma chère enfant, si j'aime toujours bien la vie. Je vous avoue que j'y trouve des chagrins cuisants. Mais je suis encore plus dégoûtée de la mort ;

Tibi, mea filia, me roganti uitane etiam nunc mihi sit magnae uoluptati, acerbos quidem dolores me in ea experiri, sed mortem mihi esse etiam maiori taedio fateor.

Nous avons trouvé parfois dans les copies *puer* ou *puella* pour traduire « enfant ». Or seul le décalque du français pouvait conduire à un tel choix. L'adjectif possessif antéposé prend le sens affectueux de « chère », mais nous avons admis néanmoins *cara*. Le *vous* de politesse est à rendre par la deuxième personne du singulier. Le double datif traduit l'expression des sentiments : plaisir de la vie ou dégoût de la mort. Voir Sausy § 292. « Cuisant » pourrait aussi être rendu par les adjectifs *asper* ou *acer*. On se souviendra que *rogare* se construit avec l'accusatif de la personne à laquelle on demande, tandis que *quaero* est suivi de *ab*, *ex* ou *de aliquo*.

2) Je me trouve si malheureuse d'avoir à finir tout ceci par elle, que si je pouvais retourner en arrière, je ne demanderais pas mieux.

Mihi enim uideor tam infelix quod haec omnia morte sint mihi finienda ut si iter uitae quasi conuertere mihi liceret nihil mihi esset acceptius.

« Je me trouve » n'est pas l'équivalent d'un simple « je suis ». *Morte* est le complément de moyen de « finir », et non le complément de l'adjectif verbal indiquant à qui l'obligation s'adresse, d'où l'emploi de l'ablatif et non du datif. « Pouvoir » signifie ici « avoir le droit » et non pas « être capable de ». *Si liceret, nihil esset* est un irréel du présent au subjonctif imparfait (Sausy § 428).

3) Je me trouve dans un engagement qui m'embarrasse ; je suis embarquée dans la vie sans mon consentement. Il faut que j'en sorte ; cela m'assomme.

Difficili quadam condicione me implicari sentio cum inuita quasi in naue imposita sim in uita ex qua mihi exeundum sit, quod est permolestum.

On évitera de décalquer la tournure du français : une relative ayant « engagement » pour antécédent ne conviendrait guère, car le latin classique évite qu'un terme abstrait ne soit sujet d'un verbe comme « embarrasser ». Les quatre propositions juxtaposées françaises correspondent à une principale dont le verbe est *sentio* complétée par une proposition infinitive *me implicari*, suivie d'une causale au subjonctif introduite par *cum*, dont dépend la relative *ex qua*. Une *sententia* de conclusion rattachée par le relatif de liaison *quod* achève le raisonnement. « Sans mon consentement » ne peut être traduit par un ablatif absolu, puisque « je » est sujet de la proposition (Sausy § 368). Rappelons aussi que l'adjectif verbal des verbes intransitifs (par exemple ici *exire*) ne peut être employé que dans la tournure impersonnelle, au neutre (Sausy § 381).

4) Et comment en sortirai-je ? Par où ? Par quelle porte ? Quand sera-ce ? En quelle disposition ?

Iam uero quomodo exibo ? Qua ? Quibus foribus ? Quando ? Quo animo ?

Cette série d'interrogations directes n'offre pas de difficultés. Pour rendre « porte », il faut écarter *ianua*, « porte d'une maison », et *porta*, « porte d'une muraille ». Seul le pluriel *fores* a un sens figuré courant. Néanmoins tous ces termes ont été acceptés. À partir de cette phrase, les barbarismes et les solécismes se sont multipliés, spécialement pour la traduction des verbes au futur.

5) Souffrirai-je mille et mille douleurs, qui me feront mourir désespérée ? Aurai-je un transport au cerveau ? Mourrai-je d'un accident ? Comment serai-je avec Dieu ?

Sexcentosne dolores patiar qui me omni spe relictâ conficient ? Delirione adficiar ? Fortuito uulnerata moriar ? Quo animo erga Deum ?

L'adverbe *fortuito* traduit ici la notion d'accident. L'ablatif absolu *omni spe relictâ* rend le sens de « désespérée ». L'accident ne signifie pas seulement le hasard, mais implique aussi la blessure. Quelques candidats ont voulu transposer le Dieu unique (*Deus*) de Mme de Sévigné en un polythéisme romain (*dei*). Ce n'est guère pertinent, néanmoins ils n'ont pas été pénalisés.

6) Qu'aurai-je à lui présenter ? La crainte, la nécessité, feront-elles mon retour vers lui ? N'aurai-je aucun autre sentiment que celui de la peur ?

Quid mihi illi erit offerendum ? Metum uel necessitate coactâ ad illum me conuertam ? Nihilne aliud percipiam nisi timorem ?

Ille est le seul pronom démonstratif qui convient à Dieu. Il y a eu des confusions entre le pronom interrogatif *quid* et le relatif *quod*. Le retour vers Dieu impliquait une forme de conversion (*conuertere*). Mais nous n'avons pas sanctionné la traduction par *redire*.

7) Que puis-je espérer ? Suis-je digne du paradis ? Suis-je digne de l'enfer ? Quelle alternative ! Quel embarras !

Quid mihi licet sperare ? Vtrum paradiso an inferis digna sum ? Quam ancipites curae ! Quanta difficultas !

8) Rien n'est si fou que de mettre son salut dans l'incertitude ; mais rien n'est si naturel, et la sotte vie que je mène est la chose du monde la plus aisée à comprendre.

Vt uero nihil tam stultum quam in incertis rebus salutem suam collocare, ita nihil est tam innatum hominibus ita ut nihil sit facilius intellegi possit quam stulta uita mea.

Le balancement « rien n'est si fou » et « rien n'est si naturel » est rendu ici par la comparative : *ut* + indicatif dans la subordonnée, *ita* dans la principale (voir Sausy § 454).

9) Je m'abîme dans ces pensées, et je trouve la mort si terrible que je hais plus la vie parce qu'elle m'y mène que par les épines qui s'y rencontrent.

Quibus in cogitationibus demersa mortem adeo horribilem existimo ut uita mihi sit maiori odio quod ad illam haec me ducat quam quod in ea existant aculei.

Le démonstratif « ces » est à rendre par le relatif de liaison *Quibus*. « S'abîmer » signifie « se plonger » dans des réflexions. *Aculeus* peut prendre un sens figuré, à la différence de *spina* qui a plutôt un sens concret, mais nous avons néanmoins accepté ce terme.

10) Vous me direz que je veux vivre éternellement. Point du tout, mais si on m'avait demandé mon avis, j'aurais bien aimé à mourir entre les bras de ma nourrice.

At optas, inquires, in perpetuum uiuere. Minime uero. At tamen si quis me rogauisset quid sentirem, in nutricis gremio libentissime mortua essem.

At rend la vivacité de l'échange et l'objection par un contradicteur. « Éternellement » signifie « pour toujours » et ne peut être rendu par *ex omni aeternitate* qui voudrait dire « de toute éternité », « depuis toujours », qui a donc été sanctionné comme un contresens dans une copie. *Si rogauisset, mortua essem* est un irréel du passé au subjonctif plus-que-parfait (Sausy § 428). L'interrogative indirecte *quid sentirem* (Sausy § 217) traduit « mon avis ».

L'ensemble de ces remarques ne vise qu'à encourager les candidats à se préparer sérieusement à l'épreuve de thème latin et à les persuader qu'ils obtiendront une note très satisfaisante, à la condition de maîtriser les règles courantes du latin et de s'entraîner à lire des textes tout au long de l'année. Leur persévérance sera récompensée, la liste des notions à posséder étant somme toute limitée.

La bibliographie figurant dans le rapport de la session 2016 (cf. p. 15) est toujours d'actualité et le jury invite à nouveau les futurs candidats à s'y reporter.

Thème grec

Rapport établi par

Marie-Rose Guelfucci
Professeur à l'université de Franche-Comté

Le texte proposé cette année au concours, « Le métempsychosiste », était extrait de l'*Histoire Véritable* de Montesquieu. Inspirée de l'*Histoire vraie* de Lucien et destinée à faire comprendre et améliorer le réel par le moyen de la fiction, elle venait contester l'interdiction des romans décrétée en 1737 sous l'influence des autorités religieuses, mais elle resta inédite à l'état de manuscrit jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Comme l'indiquaient les deux notes, ni le titre ni l'intitulé qui précisait la situation n'étaient à traduire, et la traduction du nom Ayesda n'a été d'aucune difficulté pour les candidats, qui ont généralement eu recours à ἄ φίλε. De façon générale, le thème a été terminé dans le temps imparti, ou bien seule la toute fin manquait. Les 21 copies du concours ont été notées de 17 à 2, hormis 7 copies : pour trois d'entre elles, un manque de pratique et de bases suffisamment solides semblent en cause ; pour trois autres, le grec était manifestement très mal connu, voire trop récemment découvert. La moyenne étant de 6,05 avec ces sept copies et de 8,68 sans elles, 7 copies sur les 21, entre 17 et 10,5, comportaient de grandes ou très grandes qualités, dont l'une, à laquelle manquait une partie de la fin du texte ; 2 autres copies n'étaient pas loin de la moyenne.

Afin que le rapport soit profitable aux futurs candidats, nous reprenons ici le texte par points dissociés : ceux-ci renvoient, pour les aider dans leur préparation, à un exemple de traduction commentée. Quand plusieurs formulations sont possibles, les autres sont ajoutées entre parenthèses ou précisées à part. Il est à noter que plusieurs phrases ou expressions viennent de différentes copies, y compris de celles qui n'ont pas nécessairement obtenu un bon résultat, preuve que beaucoup des candidats ont réussi à traduire en bon grec, même si ce n'est que partiellement, et qu'un entraînement régulier est la clef de tout progrès.

1. Voyant que tous mes concitoyens cherchoient à augmenter leur patrimoine par leurs soins, je crus devoir faire comme eux.

Ὡς πάντας τοὺς ἐμαυτοῦ πολίτας ἰδὼν (ὁρῶν) ζητοῦντας μετὰ σπουδῆς (σπουδάζοντας) ὅπως πονοῦμενοι αὐξήσουσι τὰ ἑαυτῶν χρήματα, ᾗθηγν δεῖν (χρηῆναι) ποιεῖν ὡσπερ καὶ οὗτοι.

La première phrase demandait tout d'abord que l'on rappelle des connaissances simples en syntaxe des complétives : « Voyant », comme tous les verbes de perception, appelait une participiale ; « je crus », verbe d'opinion, une infinitive sans sujet nécessairement exprimé à la différence du latin. Pour le participe apposé au sujet, le présent (ὁρῶν), qui marquait la concomitance, a été accepté comme l'aoriste (ἰδὼν), qui marquait l'antériorité ; on attirera ici l'attention sur l'accent en syllabe finale du participe aoriste thématique. On pouvait préciser ce participe par ὡς (ἰδὼν ou ὁρῶν) pour traduire la nuance : « En homme qui avait vu... ». La présence du réfléchi ἐμαυτοῦ n'était ici pas nécessaire, mais si l'on voulait préciser, il était obligatoire d'employer le réfléchi pour renvoyer au sujet et de l'enclaver, comme un peu plus loin pour « leur patrimoine ». À

la différence de τὰ πατρῶα ou χρήματα pour rendre « patrimoine », κτήματα (littéralement « les acquisitions ») ne convenait pas (voir κέκτημαι plus bas, au parfait, pour traduire « j'ai quelque bien »).

Pour « cherchoient à (augmenter leur patrimoine par leurs soins) », on pouvait mieux marquer l'effort avec ὅπως et l'indicatif futur (αὐξήσουσι), et penser ici au participe apposé au sujet (πονούμενοι) plutôt qu'à un complément au datif, comme pour traduire « par mon travail » ensuite (voir διαπονούμενος, 3^e point).

Pour « devoir », on rappellera une simple nuance entre δεῖν et χρῆναι, celui-ci marquant une nécessité plus concrète, voire vitale. Dans la comparaison enfin, ici comme un peu plus bas (point 3), ὥσπερ renforcé par καί est une tournure habituelle.

2. Je devins bientôt riche. Un homme, anxieux de ce petit bonheur, me le reprocha.

Καὶ τάχα πλούσιος ἐγενόμην. Ἄνῆρ δέ τις, διαπορῶν ἐπὶ ταύτης τῆς μικρᾶς εὐτυχίας (ἐν φροντίδι περὶ ταύτης τῆς μικρᾶς εὐτυχίας γενόμενος), ταύτην μοι ἐνεκάλεσε (Καὶ τάχα μὲν ἐπλούτησα· ἀνὴρ δέ τις...).

Ces deux phrases, généralement bien traduites, introduisaient avec brièveté un dialogue. Il fallait néanmoins penser à la liaison nécessaire en grec entre TOUTES les phrases, et la conséquence, ici, appelait Καὶ en tête ou bien Ὡστε.

Si l'on voulait marquer le parallélisme τάχα μὲν ἐπλούτησα· ἀνὴρ δέ..., il fallait laisser Καί, conséquence qui introduit la suite des faits, en facteur commun. Le terme « anxieux », dans la phrase suivante, signifiait « perplexe », « embarrassé », parfois plutôt bien traduit par ἀδημονῶν (trop souvent diminué d'une syllabe – il faut veiller à ne pas recopier trop vite –), φροντίζων ou τεταραγμένος, mais nous n'en avons pas moins accepté φθονῶν ou d'autres nuances. Pour ταύτης τῆς μικρᾶς εὐτυχίας, on rappellera le sens du démonstratif, souvent péjoratif, mais à valeur également minorative comme dans ce cas. Il fallait prendre garde à un point à bien connaître : l'aoriste particulier de καλεῖν, rappelé du reste par le dictionnaire.

3. « Mon ami, lui dis-je, je ne suis point, comme toi, sorti d'une famille considérable dans notre ville ; mais j'ai quelque bien ; je l'acquerois par mon travail, pendant que tu employois ton temps à te plaindre de la Fortune.

Ὑπολαβὼν οὖν ἐγώ· Ὡ φίλε, ἔφην, οὐκ ἀπὸ λαμπροῦ ἡμῶν ἐν τῇ πόλει γένους γέγονα, ὥσπερ καὶ σύ· ἀλλὰ χρήματα οὐκ ὀλίγα κέκτημαι. Ἄ διαπονούμενος ἔγωγ' ἐκτόμην, ὅτε σὺ ὀδυρόμενος οὐκ ἐπαύου περὶ τῆς τύχης (χρόνον διέτριβες ἀποδυρόμενος τὴν σαυτοῦ τύχην.)

Pour introduire un dialogue – ici avec οὖν (« dans ces conditions », « alors ») comme particule connective –, on se rappellera que l'on peut recourir à un participe aoriste apposé au sujet et repris ensuite par l'incise (ἔφην), qu'il fallait penser à mettre en grec à la première personne. Dans l'apostrophe, l'emploi ou non de ὦ (φίλε) avec le vocatif est important : il marque un dialogue à égalité ou bien familier entre les interlocuteurs, son absence indiquant, au contraire, soit une certaine condescendance, soit la solennité – ainsi à la fin du texte où « Ô Dieux ! » se traduira par Θεοί ; dans les *Troyennes*, au contraire, Hécube, qui a tout perdu, s'adresse aux dieux sans plus y mettre aucune forme : ὦ θεοί (vers 450), ou se reprend quand elle le fait (vers 1280 et 1281) : ἰὼ θεοί· καὶ τί τοὺς θεοὺς καλῶ ;

Pour « je l'acquérois », l'imparfait était attendu, mais on a accepté l'aoriste ἐκτησάμην, plus fréquent et mieux connu des candidats. L'opposition entre les deux personnages pouvait être mieux marquée en recourant aux pronoms personnels, ἐγὼ (ou ἐγωγε) et σὺ ; en revanche, l'emploi de μέν et δέ était exclu, le parallèle ne pouvant se faire qu'entre deux propositions de même nature ; or ὅτε introduisait ici une subordonnée temporelle. Pour celle-ci précisément, « tu employais ton temps à » a été souvent bien traduit par « tu ne cessais de » ou « tu passais ton temps à », tous deux suivis d'un participe ; on aurait pu également penser à un optatif de répétition : « quand toi, tu te plaignais constamment de la Fortune » – ὅτε σὺ ὀδύροιο –, mais la forme est rare dans les textes.

4. Quels que soient mes trésors, je puis t'assurer que je n'en fais pas tant de cas que tu penses, et, si tu peux me faire voir que tu en es digne, je veux bien les partager avec toi.

Καίτοι ὅποια (ὀπόσα) ἂν ᾗ τὰ χρήματά μου, οἷός τ' εἰμι δυσχυρίσασθαι (βεβαίως γε δυσχυρίζομαι ὅτι) οὐχ οὕτω περὶ πολλοῦ ποιοῦμαι τάδ' ἐγὼ ὅσου σὺ οἶει (οὐκ ἐγὼ τοσούτου τιμῶν τάδε ὅσου σὺ οἶει).

Καίτοι marquant la concession pour rendre compte de l'enchaînement logique, « Quels que soient mes trésors » appelait ensuite l'éventuel dans la relative, ὅποια (ὀπόσα) ἂν ᾗ τὰ χρήματά μου, ἄν étant placé tout de suite après le relatif comme pour ὅταν ou le ἐάν de la phrase suivante (« si tu peux me faire voir que... »), posant une condition qui engage l'action future.

Le « je puis » (je puis t'assurer) a le plus généralement été traduit littéralement (οἷός τ' εἰμι (je suis capable, homme à), meilleur pour le sens que δύναμαι, en l'occurrence) ; ici cependant, il signifie plutôt « affirmer avec force ». La complétive appelait l'attention sur un hellénisme (souvent bien traduit) pour traduire « faire cas de » (περὶ πολλοῦ ποιοῦμαι) ; celui-ci soulevait cependant, plus que le verbe τιμῶ – juste lui aussi –, la difficulté de la corrélation « tant... que ». Devant un verbe comme τιμῶ, il fallait τοσούτου, au génitif de prix (οὐκ ἐγὼ τοσούτου τιμῶν τάδε), mais οὕτω devant πολλοῦ (οὐχ οὕτω περὶ πολλοῦ ποιοῦμαι τάδ', οὕτω étant, en grec, plus habituellement détaché avant l'expression). Dans les deux cas, le corrélatif demandé par un verbe était ὅσου (littéralement : « je ne leur accorde pas tant de prix que, selon toi, je leur accorde ») ; nous avons accepté ὅσον portant sur οἶει, mais cela affaiblit le sens. On remarquera aussi les variations de οὐ, qui permettent d'éviter le hiatus et qui ne sont pas toujours assez connues, οὐχ (devant esprit rude) et οὐκ.

... et, si tu peux me faire voir que tu en es digne, je veux bien les partager avec toi.

Ἵστ' (ou ὥστ' sans couper les deux phrases) ἐάν ἐμοὶ οἷός τ' ᾗς φαίνεσθαι τῶνδε ἄξιος ὢν, ἐθέλω γε πρὸς σὲ ἰσομοιρεῖν τῶνδε (ou : αὐτά σοι διανέμειν).

L'éventuel a déjà été commenté précédemment (point 3), de même que la construction avec le participe des verbes de perception ; on remarquera plus précisément ici la tournure personnelle (ἐάν οἷός τ' ᾗς φαίνεσθαι... ὢν) et une nuance de vocabulaire, ἐθέλω (qui aurait pu, hors le présent choix de traduction, ne pas être souligné par γε) étant plus approprié que βούλομαι, qui traduit une forte volonté.

5. Mais j'avoue que tes reproches m'affligent : se peut-il, qu'à la réserve de quelques misérables richesses, tu ne trouves rien en moi que tu puisses envier ? »

Ὅμως δ' ὁμολογῶ γε λυπεῖσθαι ἀκούσας σου ταύτας τὰς μέμψεις (μεμψαμένου). τί οὖν ; Ἄρά γε δυνατόν ἐστι μηδέν σε τῶν παρ' ἐμοῦ εὐρίσκειν, πλὴν φαύλων χρημάτων τινῶν, οὐπὲρ ἂν ἔχοις ἐπιθυμῆσαι ;
Μῶν οἷός τ' εἶ μηδὲν ἄλλο εὐρίσκειν τῶν παρ' ἐμοῦ ἢ φαῦλά τινα χρήματα ὧνπὲρ ἂν ἔχοις ἐπιθυμῆσαι ;

La liaison par « Mais » qui ouvre la phrase ne pouvait se traduire par Ἀλλά, la phrase précédente étant positive. Καίτοι convenait parfaitement, mais Ὅμως ne peut en aucun cas équivaloir à une particule connective, et il demande l'adjonction de δέ (Ὅμως δέ). Pour traduire « j'avoue que tes reproches m'affligent », la tournure est plus directe en grec et demande, pour compléter un verbe de sentiment, un participe – celui-ci étant à l'aoriste pour marquer l'antériorité. L'interrogative ne peut ici être seulement marquée par la ponctuation, et doit être introduite par un interrogatif ; elle a en outre été soulignée pour en marquer le ton (τί οὖν ; Ἄρά γε...). La seconde pouvait être introduite par un interrogatif qui appelle une réponse négative (ἄρα μή), μῶν employé ici – contraction de μὴ οὖν ; (ἄρα μὴ οὖν ;) – ayant l'avantage d'appartenir au langage oral ou familier. Il fallait aussi veiller au choix de la négation μή employée avec tout infinitif qui ne dépend pas d'un verbe d'opinion ou d'expression, et de μήδεν en l'occurrence. Il faut enfin prendre garde au cas du relatif complément de ἐπιθυμῆσαι : ὧνπὲρ au génitif.

6. Mon Génie, qui me vit dans un si haut degré de vertu, voulut m'éprouver, et il me rajeunit.

Ὁ τοίνυν δαίμων μου, ὡς εἰς ἔμ' ἀποβλέψας εἰς τοσαύτην ἀρετὴν ἀφιγμένον, ἐβουλήθη βασανίζειν με καὶ ἀνηβᾶν ἐποίησεν.

La relative se traduira ici par un participe apposé à l'aoriste, et le choix dans plusieurs copies du verbe ἀποβλέπειν, marquant une attention à la situation, était bon ; il fallait penser dans ce cas, en élidant ἐμέ (oxyton – ou baryton dans la phrase en l'occurrence), au report de l'accent sur la voyelle précédente : εἰς ἔμ'. Pour le participe apposé à ἐμέ (parvenu à un si haut degré...), le parfait ἀφιγμένον, traduisant le résultat encore présent, est meilleur. Pour mieux rendre la conscience qu'a le locuteur de l'épreuve à venir, on peut, dans la traduction, jouer sur la construction en chiasme.

7. Dans ce changement mon âme fut étonnée ; mille passions naquirent dans mon cœur ; je ne fus plus en état de me conduire. « O Dieux ! m'écriai-je, de quoi vais-je devenir ? »

Καὶ μὴν ὑπὸ τῆς τοιαύτης παραλλαγῆς ἐταράχθη θ' ἡ ψυχὴ καὶ μυρίων ἐπιθυμιῶν προσγιγνομένων ἐν τῷ θυμῷ, οὐκέθ' οἷός τ' ἦν καλῶς προσφέρεσθαι ὥστε μεγάλη τῇ φωνῇ ἀναβοήσας· Θεοί, ἔφην, τί ποτε γενήσομαι ;

Pour traduire « Dans ce changement », les candidats ont souvent recouru à ὑπὸ et le génitif (« sous l'effet de ») ; au démonstratif, on préférera ici τῆς τοιαύτης (παραλλαγῆς), qui traduit et le rappel et la nature du changement (« un changement de cette espèce »). Pour « mille », de nombreux candidats ont pensé à μυρίοι (une infinité de), que son accent paroxyton distingue au nominatif du nombre 10 000 (μύριοι, proparoxyton) ; notons qu'au génitif féminin, l'accent des adjectifs de première classe reste paroxyton comme au masculin. Dans cette phrase, on attirera aussi l'attention sur

les élisions devant esprit rude (θ' ἢ et οὐκέθ' οἶός). On rappellera enfin le sens particulier de l'enclitique ποτε après interrogatif (τί ποτε) pour vivifier une interrogation en marquant un sentiment (impatience, crainte, etc.) ; le *tandem* latin, très connu par la première *Catilinaire* (*Quo usque tandem abutere, Catilina, patientia nostra ?*), lui est analogue, mais dans un registre logique et plus soutenu, comme le Ἄρ' οὖν par lequel est introduite la question suivante (point 8).

8. Faudra-t-il que pour me rendre ma raison, vous me rendiez ma faiblesse ? »

Ἄρ' οὖν ὑμᾶς χρήσεται (δεήσει), ἵνα νοῦν πάλιν ἀποδιδῶτέ μοι, ἀποδιδόναι μοι καὶ τὴν ἀσθένειάν μου ;

Ou : Ἄρ' οὖν ὑμῖν ἀνάγκη ἔσται, ἵνα νοῦν πάλιν ἀποδιδῶτέ μοι, ἀποδιδόναι μοι καὶ τὴν ἀσθένειάν μου ;

Car si elle est de même tonalité dans le texte, cette interrogation-ci montre un personnage qui retrouve une certaine maîtrise logique de son destin en cherchant à comprendre par son expérience passée ce qui lui arrive (« Faudra-t-il donc que... ») ; on peut, pour la même raison, souligner τὴν ἀσθένειαν par un καὶ adverbial (aussi), ce qui a été fait dans quelques copies. En revanche, le verbe ἀποδιδόναι (δουναί à l'aoriste, que sa valeur aspectuelle rend impropre ici) a été plutôt maltraité, ce qui surprend quelque peu chez des agrégatifs de grammaire, et explique sans doute la fréquente tournure ἵνα νοῦν πάλιν ἔχω traduisant « pour me rendre ma raison » ; nous l'avons du reste acceptée, mais en valorisant les copies qui s'efforçaient de rendre la répétition (signifiante) du texte.

9. Je ne vous parlerai point, Ayesda, de toutes les autres transmigrations que j'ai essuyées.

Ἀλλὰ γὰρ οὐκ ἐρῶ σοι οὐδέν, ὃ φίλε, περὶ τῶν ἄλλων μετεμψυχώσεων ὧν ἔπαθον.

La fin du texte rompt avec le détail de l'échange et introduit un retour à la situation présente, ce qu'introduit très fréquemment Ἀλλὰ γὰρ (littéralement « Mais (je m'arrête) car... », « Bref ») après une digression ou une explication un peu longues. Pour traduire la négation renforcée (ne... point), on peut penser à accumuler deux négations, la négation composée renforçant toujours la simple quand elle la suit (οὐκ ἐρῶ σοι οὐδέν). Il fallait surtout se rappeler ici la nécessité de l'attraction de tout pronom relatif (complément d'objet direct à l'accusatif dans la relative) par son antécédent, quand celui-ci est à un cas oblique : ὧν ἔπαθον pour le ἃς (ἔπαθον) avant attraction.

10. Vous dérobez aux affaires publiques le temps que vous employez à m'écouter, et moi je ne saurois guère décrire exactement des vies qui ont plus duré que sept ou huit empires.

Σὺ μὲν γὰρ ὑφαιρεῖ τῶν πολιτικῶν πραγμάτων τόνδε τὸν χρόνον ὃ χρεῖ ὡς ἐμοῦ ἀκούσων· ἐγὼ μέντοι οὐκ ἂν οἶός τ' εἶην ὀρθῶς διηγεῖσθαι τούτους τοὺς βίους οἱ πολυχρονιώτεροι ἐγένοντο ἑπτὰ ἢ ὀκτὼ βασιλειῶν (ἀρχῶν).

Ou : πολυχρονιώτεροι ἐγένοντο ἢ ἑπτὰ ἢ ὀκτὼ βασιλείαι (ἀρχαί).

Explicative et introduite par γὰρ, la phrase finale a souvent été bien traduite. Pour mieux marquer le parallélisme entre les deux personnages, on peut souligner les pronoms par

μέν et μέντοι (connectif). Le verbe ὑφαιρεῖσθαι marque mieux que κλέπτεις (plus souvent employé et juste également) la nuance du français. Dans la traduction ὡς ἔμοῦ ἀκούσω, ὡς avec l'indicatif futur marque le but (« tu prends ce temps pour m'écouter »), sauf en présence d'un verbe de mouvement avec lequel le participe futur est employé seul, sans ὡς. On attirera l'attention sur l'indéfini qui annonce ici le pronom relatif (des vies qui ont plus duré...) et que l'on traduit fréquemment en grec par un démonstratif. Il fallait aussi prendre garde au comparatif irrégulier de πολυχρόνιος. Enfin, pour « empires », nous avons aussi bien accepté ἀρχαί que βασιλεῖαι, « empires » sans autre précision étant fort difficile à rendre en grec où l'on se réfère plutôt à des puissances qui se sont succédé (Perses, Macédoniens, etc.).

Au terme de ce rapport et pour les agrégatifs qui se préparent aux concours en étant parfois loin des centres universitaires, nous rappellerons qu'une préparation solide au thème grec ne nécessite pas de nombreux outils : l'essentiel est d'abord de connaître la morphologie et la syntaxe, de les apprendre, de les réviser et de les pratiquer en s'entraînant de façon complémentaire, par la version tout d'abord, en faisant régulièrement du « petit grec » sur quelques lignes, mais aussi par la pratique du thème : exercices et thèmes brefs, avant d'aller vers la longueur du concours. Dans les deux cas, version ou thème, il faut apprendre le vocabulaire le plus fréquent (rappelons qu'une base de 500 mots permet de se repérer dans une langue), et progressivement connaître les hellénismes les plus courants.

Nous donnons ici quelques outils essentiels : une grammaire en premier lieu, le mieux étant de garder celle que l'on a toujours pratiquée ; pour exemples, nous renverrons à la *Grammaire grecque* É. Ragon–A. Dain, constamment rééditée depuis 1951 (J. de Gigord, 5^e éd., 1957 par exemple, ou Nathan, 2005) ; ou bien à celle de Ch. Georgin (*Grammaire grecque*, Hatier, 1962 pour la 12^e édition), outil très précieux (mais également difficile à trouver) parce qu'il contient l'essentiel en morphologie et en syntaxe sous une forme claire et très brève ; ou encore celle de J. Allard et E. Feuillâtre (*Grammaire grecque*, Hachette, 1972), souvent utilisée. Pour la syntaxe, celle de M. Bizos (*Syntaxe grecque*, Vuibert, 6^e éd., 1971), assortie d'une liste des hellénismes, est indispensable. Pour l'accentuation, on pourra compléter et approfondir les indications précises des grammaires par le *Précis d'accentuation grecque* de Michel Lejeune (Hachette, 1945) qui donne de manière très claire toutes les informations nécessaires et plus complexes. Pour aller plus loin, on se référera à la *Stylistique grecque. L'usage de la prose attique* de J. Carrière (Klincksieck, 3^e éd., 1983), et à sa deuxième partie en particulier (« Les formes de phrase, Le style ») avec des exemples de textes grecs commentés et de traductions en grec de textes classiques, assorties de commentaires.

Pour revoir ses bases et s'entraîner, le livre d'Anne Lebeau, qui a formé des générations d'hellénistes, est très précieux avec ses mises au point et ses thèmes à la traduction très précisément expliquée et commentée (*Le thème grec du DEUG à l'Agrégation*, Ellipses 2000). Le recueil de Romain Garnier et Lucien Pernée, avec le concours de Jean-Victor Vernhes (*Thèmes grecs*, Ophrys, 2004), rassemble, pour sa part, les thèmes donnés aux agrégations entre 1985 et 2002 (p. 8 à 86 pour l'agrégation de grammaire) en les accompagnant d'une traduction et d'un commentaire parfois en partie repris aux rapports des jurys, et donne des exemples des textes des concours. Enfin, il ne faut pas attendre le jour du concours pour manier en quatre heures les dictionnaires essentiels. Nous rappellerons que les dictionnaires de thème autorisés sont le *Dictionnaire français-grec* d'Alexandre, Planche et Defauconpret ou celui de Feuillet ou le dictionnaire Hatier-Belin, et qu'il faut garder le jour du concours celui dont on a

l'habitude. Paradoxalement, au moins de prime abord, l'autre dictionnaire essentiel en thème reste le dictionnaire grec-français Bailly (ou les dictionnaires Georgin ou Magnien-Lacroix si on a l'habitude de les utiliser), qui précise les formes attiques, attendues en thème, donne les références classiques (mieux vaut ne pas aller chercher un terme poétique ou de l'époque tardive ou d'une grande rareté comme traduction) et parfois des exemples utiles.

Nous redisons, pour conclure, la satisfaction qu'a eue le jury à voir s'exercer des intelligences sur la traduction d'un extrait d'œuvre, parfois complexe, de notre littérature. Hors les copies de candidats qui ne connaissaient manifestement rien de la langue grecque, nous avons pu apprécier, même dans des copies où manquaient l'entraînement et la pratique nécessaires au concours, des efforts réussis. Deux copies se distinguaient vraiment, dont l'une, qui n'était pas finie (mais n'en a pas été disqualifiée pour autant), doit rappeler aux candidats qui préparent de s'exercer également à traduire en quatre heures, dans les conditions exactes du concours.

Composition principale de linguistique

Option A

Rapports établis par

Fabienne Boissieras

Maître de conférences HDR à l'université Jean Moulin Lyon III

et

Olivier Soutet

Professeur à l'université de Paris-Sorbonne

Première partie : moyen français (*rapporteur : Olivier Soutet*).

Texte support : Christine de Pizan, *Le livre du duc des vrais amants*, 2565-2601.

1. Traduction

Elle envoie donc deux demoiselles chercher mon cousin. Une fois qu'il est auprès d'elle, elle le salue et lui demande : « Y a-t-il mort d'homme ? Quelle affaire vous amène à une heure si tardive ? Je ne vous ai pas vu de la semaine. Dites-moi ce que vous cherchez. »

Mon cousin lui demanda alors de ne pas le questionner davantage : du moment qu'il n'a pas rencontré le seigneur et maître des lieux, ce qui le contrarie, il n'a plus qu'à s'en retourner. Elle lui répliqua de n'en rien faire et qu'elle devait connaître absolument par le détail l'objet de sa visite. Il dit alors : « J'ai besoin que mon valet, qui garde les chevaux à la porte, m'apporte une lettre que je lui ai confiée et me rejoigne sans retard ; il faut qu'on le lui dise. »

Ma dame, d'un ton ferme, en donna l'ordre à son secrétaire, lequel, en homme très serviable, place les chevaux à l'étable puis me mène à l'étage. Mon cousin, très occupé, s'approche de la porte de la pièce et, se penchant vers moi, me dit : « Donne-moi vite cette lettre – Et qu'il s'en aille vite », ajoute-t-il, se tournant vers le secrétaire. « Aussi bien, un secrétaire n'a rien à faire ici et n'a pas à rester à cette heure dans les appartements. »

2. Phonétique (transcription selon alphabet Bourciez)

2.1. Histoire du mot *ame*

Sur la base d'un étymon de forme [ánima(m)], passé à *[ánema] au moment du bouleversement vocalique, on retiendra :

1/ la chute de la voyelle posttonique, usuellement datée du III^e-IV^e siècle, d'où *[ánma] ;

2/ l'assimilation de [n/m] en [mm], avec réduction sans doute assez tardive de la géminée, peut-être à peu près contemporaine de l'affaiblissement de la finale vocalique en [e], d'où *[ámmē] ;

- 3/ la nasalisation au XI^e siècle, entraînant une prononciation [ãmɛ̃] ;
- 4/ la dénasalisation au XVI^e [âmɛ̃] avec prononciation vélaire de la voyelle sous l'accent.

Pour information, il faut savoir que ce mot, pour des raisons évidentes (domaine sémantique philosophico-théologique), a connu des évolutions parallèles partiellement savantes, d'où procèdent deux formes attestées en ancien français :

- 1/ *aneme*, forme supposant un maintien de la posttonique ;
- 2/ *anme/alme*, forme supposant la non-assimilation de [n/m] en [mm], avec possible modification de la consonne implosive, notamment en [l].

2.2. Histoire du mot *uis*

Les candidats n'auront pas manqué d'observer que l'étymon fourni n'était pas le lat.cl. *ostium*, mais la forme supposée **ustium* (sur cette forme, voir Fouché, *Phonétique* II, p. 417).

Sur la base de l'étymon **[ústīum]* (avec u tonique long), on retiendra notamment :

- 1/ la consonnification très précoce du [ĩ] en hiatus, qui passe à [y], d'où **[ústyo(m)]*, si on tient compte de la chute de la consonne finale et du bouleversement vocalique ;
- 2/ la palatalisation opérée par [y] sur le groupe [st] (d'où [st'] au III^e siècle) et suivie de l'émergence à gauche du groupe [st'] d'un son [i] appelé à faire second élément de diphtongue avec [ú] initial, d'où **[úist'o]* ;
- 3/ la dépalatalisation avec émergence d'une sifflante à droite du [t'], soit [ts'], d'où **[uists'o]* – état du mot atteint sans doute vers le VI^e siècle ;
- 4/ les évolutions probables du VIII^e siècle : chute de la voyelle finale, antériorisation du [u] en [ü] et perte de la mouillure, d'où **[üists]*, ou même [üis], le [t] ayant sans doute été précocement assimilé et l'accent continuant de porter sur [ü] ;
- 5/ la bascule accentuelle de la diphtongue [üi] au XIII^e siècle, qui entraîne la consonnification de [ü] en [w̃], d'où [w̃is].

Le mot perdra en moyen français la prononciation de sa finale consonantique. Graphiquement, le h s'explique par des raisons diacritiques. La graphie *huis* permet d'éviter l'ambiguïté d'une forme comme *u i s* selon que l'on interprète *u* comme voyelle (*uis*) ou comme consonne, c'est-à-dire comme *v* (*vis*, « visage »).

3. Morphologie

3.1. Analyser les faits significatifs relatifs aux marques du genre et du nombre dans les plans nominal et pronominal en prenant en compte, chaque fois que cela est nécessaire, les évolutions de l'ancien français au moyen français.

Quatre faits méritaient attention :

- 1/ le destin de afr *li*, qui, en afr, est atone et épïcène ou tonique et féminin : *li* atone remplacé par *lui* (2567, 2574, 2576) ; *li* tonique remplacé par *elle* (2566) ;
- 2/ *ame tué* (2569) : sans survaloriser la forme *tué* (par prudence philologique), on doit noter sa forme de masculin malgré le féminin *ame*, il est vrai fortement désémasantisé, ce qui peut entraîner une forme de neutralisation dans l'ordre du genre ;
- 3/ *une lettres* (2584) et *ces lettres* (2597) : *lettres* est un pluriel morphologique, mais qui réfère sémantiquement à une pluralité interne (idée de collectif). Le substantif réfère

à une lettre. On doit noter l'incertitude qui entoure le déterminant : si *ces* est en accord avec l'expression morphologique de la pluralité interne, *une*, en revanche, reste au singulier alors que la forme *unes* était possible et même attendue. On aurait ici un exemple de la difficulté de la langue à noter la pluralité interne, pluriel à l'intérieur d'un singulier ;

4/ *cel affaire* (2589) : il était intéressant de prendre en considération *affaire* en 2579, où la genèse *a* (préposition) + *faire* est encore sensible. Le substantif *affaire* étant donc un syntagme prépositionnel, on comprend qu'il soit de genre potentiellement indéterminé. La solution du masculin formel est celle de 2589 ; ultérieurement, on passera au féminin (*une affaire*).

3.2. Faire les remarques nécessaires sur les formes du subjonctif présent du verbe *aller* figurant dans l'extrait.

– identification des formes : *voit* (2575) ; *revoise* (2577) ; *aille* (2597)

– commentaire : historiquement, le subjonctif présent d'*aller* présente la propriété de s'appuyer sur deux radicaux : *v-* et *all-*. Si le radical *v-*, qui subsiste aux seules personnes 1,2,3 et 6 de l'IPR, se rattache sans peine à la base du latin *vado*, la question de l'étymologie d'*all-* est plus controversée (lat., *ambulo*, « marcher », sémantiquement satisfaisant mais phonétiquement problématique). Rappelons que le verbe mobilise un troisième radical au titre des futur et conditionnel.

En termes de systématique linguistique, à côté de la question étymologique se pose la question du principe de répartition des radicaux. Pour le subjonctif présent, il est intéressant de noter que le paradigme *voise* (déductible de l'indicatif présent 1) cohabite avec le paradigme *aille* pendant plusieurs siècles.

4. **Syntaxe** : emplois et valeurs du mot *que* dans l'extrait.

4.1. Relevé et classement des emplois

Conjonction : 2573, 2577, 2578, 2586, 2600

Locutions conjonctives : *après que* (2568) ; *puis que* 2575

Relatif : *que*, « ce que » (2572 ?) ; 2579 ; 2584 ; *que faire* (2599)

Possible « béquille » : 2583 (?) et 2597

4.2. Deux points à commenter principalement : les emplois du relatif et la question de la « béquille » du subjonctif.

5. **Vocabulaire** : étudier les mots *chiere* (2587) et *tost* (2596).

On renvoie aux manuels de lexicologie historique, qui traitent de ces deux mots – très classiques. Voir bibliographie.

Seconde partie : français moderne (rapporteur : Fabienne Boissieras).

Texte support : Victor Hugo, *Les Contemplations*, III, « Aux Arbres », v. 1-34.

Fondée sur une véritable culture de la langue, l'épreuve suppose une fréquentation assidue des grammaires fournies en bibliographie. Cela apparaît d'autant plus naturel pour les candidats qui enseignent déjà dans le secondaire et qu'on imagine difficilement

ne pas maîtriser les bases grammaticales et stylistiques. On invite les étudiants à prendre connaissance des rapports récents.

1. Lexicologie

Rigoureuse dans la démarche, l'étude d'un mot doit proposer trois approches distinctes et logiquement amenées (étude morphologique, sens en langue, sens contextuel) auquel il convient d'accorder une importance adaptée selon les cas. Une connaissance *a minima* des principes de formation du lexique est requise, sans laquelle des analyses fautives voire fantaisistes sont proposées.

1.1. Étude du mot : *contemplation* (v. 8) : *La contemplation m'emplit le cœur d'amour*

1.1.1. Identification et morphologie lexicale : substantif féminin en fonction sujet. Mot construit par dérivation progressive (en diachronie *cum* préfixe intensif / base *templ-* / suffixe transcatégoriel *-atio*) mais le mot est disponible en latin. Par décomposition morphémique, il est donné accès au sens.

1.1.2. Sens en langue : le substantif connaît quatre sens principaux, tous porteurs d'un sème intensif. 1. Action de regarder avec attention une chose ou un spectacle mis sous les yeux (sème actif). 2. Par passage du concret à l'abstrait (métonymie), intérêt profond de l'esprit pour un objet purement intellectuel. 3. Par restriction, état de méditation religieuse ou spirituelle. 4. État de réceptivité favorable à la rêverie.

1.1.3. Sens en contexte : mot titre du recueil (au pluriel), *contemplation* apparaît 35 fois dans l'ensemble du texte hugolien, preuve s'il en est qu'il concentre une pluralité de sens et qu'il rentre en résonance avec de nombreux dérivés ou para-synonymes saturant l'isotopie du voir si déterminante chez Hugo. La contemplation dénote un agir complexe qui implique le sujet engagé dans un acte qui lui permet de communiquer avec la nature et donc Dieu mais aussi d'exorciser le malheur. La contemplation suppose un point focal, l'œil du poète, centre à partir duquel s'élabore une vision. Le poète est donc essentiellement un contemplateur capable de rassembler l'infiniment grand et l'infiniment petit.

1.2. Étude du mot : *palpitants* (vers 11)

1.2.1. Identification et morphologie lexicale : par conversion adjectif verbal, épithète de *rameaux*. Mot construit, fréquentatif de *palper* au sens de « toucher ». S'ajoute à droite de la base verbale le morphogramme grammatical *-ant*.

1.2.2. Sens en langue : pour l'animé, deux sens conformes au verbe d'aspect fréquentatif se répartissent les emplois. 1. L'adjectif a un sens technique pour décrire les contractions du cœur et par élargissement signifie « ce qui est agité » pour toute partie du corps troublée par des frémissements. 2. L'adjectif caractérise une personne à la respiration saccadée sous l'effet de l'émotion. Pour un inanimé, l'adjectif traduit ce qui émeut et attache profondément ou encore ce qui suscite un vif intérêt.

1.2.3. Sens en contexte : Le mot caractérise un nom inanimé et la personnification topique qui est faite de la nature mobilise les sens 1 et 2 en même temps qu'elle donne à

voir littéralement l'agitation des rameaux, dont l'oscillation est souple et régulière. Par métonymie du concret à l'abstrait, le mot convoque les sens 3 et 4 : l'émotion (v. 26) envahit le poète qui lui-même par hypallage s'agite d'extase.

2. Grammaire

2.1. Les déterminants, du début du texte au vers 25.

Remarques préalables :

Toute étude grammaticale implique la mise en perspective des diverses définitions et des classements proposés dans les ouvrages de référence. Il s'agit d'abord de convoquer des savoirs linguistiques pluriels autour de la catégorie grammaticale des déterminants afin de proposer une description des formes présentes en fonction de la théorie retenue.

« Déterminer, c'est dire lequel c'est », pour reprendre la définition de Robert Martin. Premier constituant obligatoire du GN (à gauche du nom), le déterminant participe à l'actualisation du nom, c'est-à-dire permet le passage du virtuel à l'actuel de la langue au discours. Aptitude du déterminant à opérer un transfert de classe. Le déterminant porte les marques de genre et de nombre, exceptions faites de certaines formes à l'oral qui ne discriminent pas genre et nombre : *cet* l. 2 / *cette*. La forme minimale du GN est le couple [Det + Nom], certains éléments modificateurs peuvent servir à la détermination (expansion par l'adjectif, le complément du nom, la relative). La relation d'interdépendance entre le Det et le Nom se manifeste par la flexion en genre et en nombre du déterminant. Sémantiquement, le nom est porteur de la substance notionnelle, le déterminant permet d'effectuer un acte de référence (actualiser).

Les notions d'extension / d'extensité :

On reprend ici les définitions traditionnelles de deux notions.

Extension = ensemble des objets du monde auxquels N ou GN est applicable.

Extensité = quantité d'objets du monde auxquels N ou GN est appliqué.

Le classement proposé par Wilmet dans la *Grammaire critique du français (GCF)* s'effectue à partir de cette notion d'extensité. Les déterminants sont prioritairement des « indicateurs d'extensité » (l'article est le déterminant minimal, les autres déterminants ajoutent une indication supplémentaire) même si leur rôle peut être aussi de caractériser (indicateurs simultanés d'extensité et d'extension ou indicateurs purement d'extension).

Un classement morphologique (formes simples / formes complexes) tout comme un classement formel (déterminants spécifiques *versus* déterminants secondaires) manque de rentabilité (les remarques sur ces points seront distribuées au cours de l'exposé). La partition opérée par la *Grammaire méthodique du français (GMF)* entre déterminants définis et déterminants indéfinis (p. 152) est une alternative à la distinction faite parmi les actualisateurs du nom dans la *GCF* (pp. 116 à 214) entre les quantifiants (indication plus ou moins précise d'extensité), les quantifiants caractérisants (indication d'extensité + caractérisation plus ou moins vague) et les caractérisants (indication d'extension).

On choisira de répartir les occurrences en deux catégories (déterminants définis / indéfinis) tout en sachant que la notion d'indéfini est loin d'être sémantiquement stabilisée. Les concepts d'extensité et d'extension seront sollicités pour ajuster les analyses.

Dans leurs emplois spécifiques (*vs* génériques), **les GN définis** renvoient à un objet du monde identifié par le récepteur ; **les GN indéfinis** désignent des objets du monde dont l'identification n'est pas univoque.

La façon dont les hommes perçoivent les objets du monde est dénoncée par les affinités de tel nom avec tel déterminant. L'aspect du nom est à considérer (la saisie est numérale ou comptable : dans ce cas il s'agit d'une interprétation de discontinuité par exemple. La saisie est non comptable, dite dense ou massive : il s'agit d'une interprétation de continuité. Les noms abstraits se comportent comme des noms de masse.

2.1.1. Les déterminants définis : détermination précise ou définie.

Critère formel : les déterminants définis (spécifiques) ne peuvent se combiner entre eux. La saisie opérée par les définis peut être numérale ou massive.

1/ L'article : le paradigme L

– morphologie : issu du démonstratif latin *ille* (*illum / illam / illos / illas*)

Une forme dite « contractée » : v. 12 et v. 24, *du ciel* ; *de + le* avec phénomène de vocalisation de -e (allomorphe du partitif) « une sorte de flexion casuelle de l'article défini est ainsi créée », G. Moignet, *Systématique de la langue française* § 200 ;

Amalgame des prépositions **à** et **de** et de l'article défini : v. 2, *au gré* (*à + le*) et v. 17, *des branches* (*de + les*) ;

– fonctionnement sémantico-logique : l'article défini présuppose l'existence et l'unicité du référent : v. 1, *la forêt*, v. 10, *la nature*, v. 18, *le vent* (ce sont des *unica*) ; valeur abstraite des noms *l'esprit* v. 10, *la haine* v. 23.

L'article défini singulier connaît deux sortes d'emplois :

a) emplois spécifiques : extensité = 1

Un objet est isolé ; sa référence est univoque (v. 2, *la foule*) ; elle s'effectue soit par rapport au contexte situationnel (valeur déictique : v. 9, *la vallée obscure*) soit par rapport au cotexte linguistique (système de l'endophore : v. 8, *La contemplation *cette contemplation*). La caractérisation du nom (relative, complément du nom, adjectif) favorise la notoriété du référent. « *L'article est senti comme un terme d'appel de la détermination* » (G. Moignet, § 197). Les séquences en aval justifient l'emploi du défini :

v. 6 *la pierre où court un scarabée*

v. 14 *L'étude d'un atome et l'étude du monde.*

v. 18 *les plumes blanches* (*dont* : complément du nom)

v. 17 *à la pointe des branches*

Cas particulier : v. 13 *le front baissé, l'œil dans l'herbe profonde* (* *mon front baissé* : partie du corps).

Le nom actualisé par l'article défini peut se trouver en emploi non référentiel dans des tours lexicalisés.

b) emplois génériques = extensité maximale. Renvoi à une classe d'objets. Le test de la dislocation permet de mettre en évidence la généricité de l'emploi : v. 16, *l'homme*. La généricité reste moins complète avec le pluriel qu'avec le singulier

les hommes / l'homme

Forme pluriel **Les** : extensité = 2 ou > 2

v. 18 *les plumes blanches*

Les déterminants démonstratif et possessif en tant que quantifiants-caractérisants renseignent simultanément sur l'extensité et l'extension du nom.

2/ Le déterminant démonstratif

Déterminant spécifique du nom.

v. 10 *avec ces mots que dit l'esprit à la nature.*

– Morphologie : issu du latin *ecce istum*, cas régime de *ecce iste*, forme simple *cet*. Variantes combinatoires *ce* devant consonne. Neutralisation de la marque de genre à l'oral

– Sémantique : du point de vue logico-sémantique, le déterminant démonstratif effectue une désignation intra ou extra textuelle (endophore ou exophore). Au v. 10, emploi cataphorique (élément d'appel avant la relative). Il intègre pour le sens le défini *le* ; cependant il a une extension sémantique moindre que l'article extensif *le*.

* *avec les mots que dit l'esprit*

Il convient de réserver le terme de déictique à tout renvoi à l'exophore ou situationnelle ou mémorielle.

« L'article démonstratif *ce (cet), cette, ces* postule une particularisation antérieure du substantif et en présente la notion comme une possession actuelle de la pensée, comme l'article *le*, il est mémoriel. Mais il reste dans le domaine du particulier du fait qu'il réfère le substantif, soit à une situation spatiale en rapport avec l'espace du locuteur soit à une situation contextuelle » (Moignet, § 228).

3/ le déterminant possessif : quantifiant / caractérisant personnel

– Morphologie. Flexion en genre en nombre et en personne. Le français ne marque pas le genre du possesseur. Cas de *mon* devant voyelle (v. 1 *mon âme*). Le pluriel neutralise l'opposition en genre (v. 4 *vos profondeurs* ; v. 11 ; v. 15)

– Sémantique. « Les possessifs atones (*vs mien, sienne...*) associent un article LE à une caractérisation personnelle : “de moi”, “de toi”... “d'eux” ». *GCF*, p. 229

v. 21 *mon culte* / v. 23 *mon nom*

v. 23 *son fiel*

Diversité des rapports sémantiques : appartenance, possession, caractéristique, lien avec un procès.

2.1.2. Les déterminants indéfinis : la détermination est imprécise.

Prise en considération des qualités sémantiques du nom (concrets / abstraits ; massifs ou comptables).

1/ l'article *un*

– morphologie : homonyme du numéral dont il est issu, *unus*.

v. 7 *tout un jour* (combinaison du déterminant indéfini et *un*)

v. 21 *comme un ciel* (effet stylistique)

– Sémantique : en emploi spécifique, *un* s'interprète comme article de particularisation : il concerne les notions qui ressortissent à un sémantisme de discontinuité. « L'article indéfini extrait de la classe dénotée par le nom et son expansion un élément particulier qui est uniquement identifié par cette appartenance et qui n'a fait l'objet d'aucun

repérage référentiel préalable », *GMF*, p. 159. En emploi générique : pas d'occurrence. La commutation est possible avec *le* en emploi générique. Le pluriel *des* allomorphe de *de* : le pluriel neutralise l'opposition des genres à l'écrit. v. 2 *au gré des envieux* (*de* + *des*).

2/ Le déterminant indéfini : *tout*

v. 7 *tout un jour* : déterminant complémentaire immédiatement antéposé à un groupe nominal actualisé par un article. Au singulier, *tout* permet de référer à la totalité dans le continu ou l'intégrité d'un élément.

v. 25 *toute pensée amère* : combinaison au singulier seule admise ; nuance distributive qui consiste à passer en revue les éléments d'un ensemble.

3/ Le déterminant numéral : il spécifie l'extensité mais reste indéfini quant à l'identité du référent.

v. 6 *une humble goutte* (une seule)

v. 7 *un nuage un oiseau* (un seul)

v. 9 *cent fois*

2.1.3. L'absence d'article

1/ L'article 0 : le NP a une extension et une extensité fixes = 1. Donné comme « désignateur rigide », il s'avère inutile de restreindre son extension : v. 16/21 *Dieu*

2/ Complément du nom : construction prépositionnelle. Le second nom restreint l'extension du nom : *de*

v. 6 *une humble goutte d'eau*

v. 8 *le cœur d'amour*

v. 22 *plein d'oubli* (complément de l'adjectif) du silence (*de* + *du* : haplologie)

3/ Valeur actualisatrice de la préposition :

v. 12 *en même temps*

4/ Absence de déterminant en cas d'apostrophe v. 1/16/17/18/19/24

Le nom est défini par la situation d'énonciation.

2.2. Faites toutes les remarques nécessaires sur : *Je sens quelqu'un de grand qui m'écoute et qui m'aime !* (vers 34)

Phrase déclarative modalisée par l'exclamation qui n'est pas un type de phrase obligatoire. Le verbe transitif direct *sentir* appelle *un* cod, occupé par le pronom indéfini *quelqu'un*, caractérisé de façon indirecte (préposition *de*) par un adjectif (sur le modèle *rien de beau*). Le déficit de traits sémantiques (classème animé/humain) justifie en FM cette construction indirecte.

Problématique : relative adjective ou prédicative ? Selon que l'on considère la relative comme une expansion du nom ou comme un attribut de l'objet. Réponses distinctes aux questions * *Qu'est ce que je sens ?* ou *Que fait ce quelqu'un de grand ?*

On retient la nature prédicative de la relative (coordination des relatives, information essentielle apportée par le prédicat verbal).

3. Stylistique : L'exaltation

Questions de méthode :

Les ouvrages ne manquent pas pour illustrer ce qu'est un commentaire stylistique et proposer une méthode pour appréhender l'épreuve. Or, il apparaît que de nombreux candidats semblent ignorer la spécificité de l'exercice, menant leur devoir soit du côté de l'explication littéraire soit vers une description de faits de langue repérés au fil de la lecture. On rappellera ici que l'étude de style relève de la *praxis* et que si la fréquentation d'ouvrages fameux peut donner l'illusion que l'on maîtrise assez l'épreuve, elle ne suffit pas sans des exercices réguliers au cours de l'année et sans avoir surmonté les différentes étapes qui ponctuent le travail. Ces questions de méthode sont essentielles. Même si le caractère polymorphe du terme stylistique suscite bon nombre de débats, il s'agit dans le cadre du concours de construire l'interprétation à partir d'une observation rhétorique et linguistique du texte proposé à l'étude. Cela suppose que soient repérés puis soumis à l'examen des procédés saillants, à l'échelle du texte, de la phrase, du mot et dont la représentativité apparaît signifiante. Ces analyses de détail nécessaires dans un premier temps reposent sur des lectures répétées du texte et suffisamment informées pour aboutir à ce que Jean Starobinski dans la préface aux *Études de style* de Leo Spitzer nomme une « compréhension unifiante ». En effet, toutes les analyses atomisées doivent servir un même projet de lecture spécifique, lequel est donné dans l'intitulé du sujet pour l'agrégation de grammaire. Le texte littéraire, en tant qu'objet esthétique, convoque des traits langagiers qui font sens et qui travaillent en réseaux et en lien avec des paramètres génériques contraignants que l'on doit interroger. Le « passage » retenu pour le commentaire offre nécessairement prise à la réflexion ; en tant qu'unité, il entretient des relations avec le tout de l'œuvre et exhibe une architecture (la *dispositio* en rhétorique) révélatrice d'une logique interne. Ainsi, tout texte à étudier doit surprendre car le risque est grand pour une œuvre travaillée par le menu au cours de l'année de restituer des commentaires stylistiques déjà disponibles sur un passage, à resituer strictement et à regarder d'un œil toujours neuf. Tel extrait découpé entretient bien sûr des correspondances avec d'autres moments de l'œuvre mais les premiers mots comme les derniers obligent à une attention des plus aiguës.

Une fois identifiées et décrites, les caractéristiques linguistiques apparaissent parfois difficiles à mettre en interaction et c'est un passage obligé que cette étape de collecte un peu brouillonne avant de pouvoir dégager des dominantes qui seront les articulations d'un devoir toujours guidé par le projet de lecture stylistique proposé. Après une introduction qui présente le texte et introduit la problématique ainsi que les grandes lignes du plan, le commentaire se présente de façon organisée avec titres et sous-titres et bien sûr rédigée. S'agissant de la rédaction, il s'agit d'opter pour une expression précise, synthétique, débarrassée de subjectivité et toujours au service d'une herméneutique (se référer à *Commentaires stylistiques* de J.-L. de Boissieu et A.-M. Garagnon). Aucun plan type ne peut servir de canevas et tout l'intérêt de l'exercice est de dégager l'interprétation à partir d'une constante stylistique pour chacune des trois parties. À l'intérieur de chaque partie, les sous-parties peuvent être plus techniques (« le parti pris de la négation », « confession et concession », « l'anaphore », dans *Le Misanthrope...*). Le titre qui ne doit être ni littéraire (« la passion d'Alceste », « l'aveuglement d'Orgon »...) ni linguistiquement général (le lexique, la phrase, les figures) est un lieu de questionnement stimulant. La conclusion qui rassemble les grandes lignes de force du devoir peut se terminer sur une mise en perspective avec d'autres passages de l'œuvre ou d'autres œuvres de l'auteur ou sur une ambiguïté entretenue (par la critique, par une mise en scène...) sur la « vérité » du texte.

Le poème *Aux arbres* introduit dans le livre 3 *Les Lutttes et les rêves* ; il fait partie de ces pièces qui traduisent la relation du poète au monde et à soi. Témoin de la vérité profonde du poète, la nature est exaltée, prise à partie, pour révéler avec intensité. Dans ce poème du questionnement (v. 11 *questionner*), de la dénonciation et du doute, la parole amplifiée porte un souffle nouveau en mobilisant de nombreux procédés rhétoriques, typiquement hugoliens. Nous étudierons dans cet extrait les marques de l'amplification dans l'expression du haut degré, dans les choix lexicaux et la redondance. Nous observerons ensuite comment l'hypertrophie des perceptions et les effets d'opposition participent à dessiner l'image du poète voyant, intermédiaire entre la matière et le sacré, secrétaire de Dieu et qui charge le mot d'une force inouïe : « Car le mot, c'est le verbe, c'est Dieu. » I, VIII.

3.1. L'amplification.

1/ *L'amplicatio verborum* : isolable sur des éléments très précis du discours (réalisations lexicales ou figures microstructurales). « L'amplification consiste à étendre une information centrale sous plusieurs expressions », G. Molinié.

L'amplification est inséparable de l'entreprise rhétorique, rapports étroits qu'elle entretient naturellement avec les *lieux* du grand et du petit par exemple.

Le travail de l'hyperbole : effets de soulignement.

– choix lexicaux : v. 8 *m'emplit* ; v. 21 *s'élanche, plein de*, v. 22, *grand* (3 occurrences)

– l'excès : *souvent* v. 3, *cent fois* v. 9, *toujours* v. 27, *Toujours* en tête du v. 24 ; *tout* : *tout un jour* v. 7, *tous* v. 15 ; v. 32 *dans tout ce qui m'entoure et me cache à la fois*.

– choix de la flexion au pluriel. Sept phrases exclamatives. Sur-caractérisation (relatives et adjectifs)

– variations d'ordre lexical ou micro-syntaxique autour de l'emphase : détachements à droite ou à gauche : apostrophe (*Arbres / vous* v. 1/3), v. 24/30, v. 13 (constructions absolues), *pensif / attentif* v. 13/15 ; *seul* v. 4.

– métrique : plusieurs vers illustrent le mouvement intérieur exalté du poète, v. 3 et v. 24. Longue phrase v. 9 à 14. Rimes riches (v. 21/22 *s'élanche / silence*, v. 25/26 *amère / ma mère...*). Diérèse sur *envieux* v. 2.

2/ Figures qui se déploient dans un contexte plus large. Genre de la louange (épidictique).

– l'apostrophe : figure d'allocution

– la personnification

3.2. Le souffle du texte.

1/ Cohérence et redondances

– alexandrins à rimes suivies. Pas d'organisation strophique.

– énumération v. 5/8 ; v. 13 et v. 16 à 19

– systèmes d'anaphores : v. 3 *vous me connaissez*, v. 5 *vous le savez*, v. 9 *vous le savez*, v. 20 *vous savez* ; « je » v. 20/25/32

– effets d'échos : *arbres* en apostrophe v. 1/27, v. 17, *Arbres de ces grands bois* v. 27, v. 3 *vous m'avez vu* (second hémistiche) // v. 9 *vous m'avez vu*

– répétitions lexicales (polyptote, figure dérivative *seul* v. 4, v. 33 *solitude, profondeurs* v. 4 / *profonde* v. 13), assonances / allitérations /l/ v. 2... /i/ v. 30

Le plaisir et la force procurés par les figures émanent de leur harmonie phonétique mise en évidence par Fontanier sous le nom de *sensibilité organique*.

2/ Les accents d'intensité : place privilégiée du pronom de rang 5 (« **vous** ») tonique : v. 3/20/27/31, rimes sémantiques (*vous / doux*).

– Effets de relance par la coordination : *Et* en tête de vers, v. 12/22/26, ou à l'intérieur du vers (césure ou coupe), v. 14/34.

3.3. L'hyperbole : vers une définition du poète inspiré, « je suis » v. 20 (*être* v. 20/22/26/31)

– « je » lyrique (*ô* lyrique v. 24) centre du texte (formes obliques avec le déterminant possessif, formes toniques et renforcées *moi-même* v. 32 : rime avec v. 33 *m'aime*)

– apostrophes : communication directe avec les « choses » vues. Personnification de la nature, « animée » (verbes cinétiques). Communion explicite marquée dans la comparaison v. 20/21 Commentaire sur le mot *contemplation* (lexique)

– les oppositions polaires v. 2 *loue et blâme* / lexique du mal et de la souffrance (*envieux* avec diérèse, *haine, fiel, amère...*) *versus* (*aimés, joyeux convives, m'aime...*). La figure hugolienne de l'antithèse est largement sollicitée. Concurrence entre le petit (*humble*, mot qui appartient à l'idiolecte d'Hugo, *atome* actualisé par l'article particularisant « un ») *versus* (*l'homme, la nature, Dieu, monde*). La rêverie (v. 4) du poète est dominée par le désir nostalgique du centre pour pallier l'idée d'Infini.

– l'élargissement du propos : présent d'énonciation mais aussi de vérité générale. Césures marquées par la ponctuation (parole puissante voire performative du poète) : v. 3/9/13...

– coïncidence fréquente mètre/phrased, par exemple v. 8

– le verbe « *regarder* » en emploi absolu v. 4. Recours à un emploi générique de l'article défini. Valeur générale du présent.

– perceptions hypertrophiées : verbes de perceptions (*regarder, sentir, frissonner*) adjectifs subjectifs (*blanc, amère, grands, pur...*) et porteurs de valeurs axiologiques.

Conclusion : la dynamisation du discours repose sur des procédés visibles, qui tous renseignent sur les relations entre les choses, toujours innervées chez Hugo, et Dieu, entre l'homme toujours au centre et les forces puissantes qui l'inspirent. Le schème de l'élévation traverse le texte de part et d'autre. Par ailleurs, l'exaltation révèle non seulement une orientation affective (pathémique) mais possède aussi une fonction cognitive (découverte de rapports inédits). Quant à l'arbre, il vit selon une loi organique interne comme un *tout* où les parties convergent : aspiration au Tout dont le texte offre ici une traduction poétique.

Composition principale de linguistique

Option B

Rapports établis par

Laurent Gavaille

Maître de conférences à l'université Bordeaux-Montaigne

et

Frédéric Trajber

Maître de conférences à l'université d'Aix-Marseille

Première partie : grec (*rapporteur : Frédéric Trajber*).

Texte de référence : Callimaque, *Hymne à Apollon*, v. 74-92.

En proposant cette année des questions « classiques » de linguistique grecque (en phonétique une étude des sifflantes, en morphologie une étude de l'aoriste), le jury entendait conforter les candidats de l'option B dans l'idée qu'une préparation sérieuse, fût-elle menée hors cadre universitaire, par la lecture personnelle des ouvrages traditionnels – en l'espèce, la *Phonétique* de Michel Lejeune, et la *Morphologie historique* de Pierre Chantraine –, offre les outils nécessaires pour réussir l'épreuve. Au vu des résultats, il apparaît pourtant que plusieurs candidats se sont insuffisamment préparés. La moyenne est de 7,3/20. Trois copies ont obtenu 4/20 ou 4,5/20, trahissant un défaut très net de familiarité avec la langue grecque. En regard, six copies font preuve, sur l'une au moins des deux questions, de connaissances grammaticales assez solides, à défaut d'être toujours très précises ; elles ont été notées entre 6/20 et 8,5/20. Enfin, deux copies présentant des exposés plus aboutis ont été notées 9,5/20 et 14,5/20.

Les faiblesses méthodologiques relevées cette année appellent quelques conseils généraux à l'adresse des futurs candidats.

– Gestion du temps : la durée totale de l'épreuve (quatre heures trente) doit être, autant que faire se peut, équitablement répartie entre les quatre questions. Il est de mauvaise stratégie de privilégier à l'excès une des deux langues : le bénéfice que l'on pourrait espérer à porter tous ses soins à l'une n'a en effet aucune chance de compenser les notes qu'on obtiendrait alors dans l'autre. La même logique vaut pour les deux questions posées sur chaque texte : chacune étant notée séparément, il n'y a rien à gagner à ne traiter que l'une des deux.

– Rédaction : les réponses doivent être rédigées (les relevés pouvant bien sûr être présentés sous formes de listes). Le style télégraphique est à proscrire absolument.

– Structuration de la réponse : par négligence ou par manque de temps, les candidats omettent de rédiger parfois une introduction, beaucoup plus souvent une conclusion. L'une et l'autre sont pourtant nécessaires. Et, précisons-le, il est légitime d'attendre de futurs agrégés de Lettres qu'ils sachent éviter les platitudes (le jury étant bien convaincu que Sénèque est « un écrivain de la période impériale », ou encore que « la morphologie [...] s'intéresse à l'étude des formes »), autant que les tours trop plaqués (« nous commencerons par une étude synchronique et nous finirons pas une étude diachronique »).

– La clarté et la rigueur sont des qualités premières : bien plus que de l’omission d’une occurrence ou de l’ignorance d’un étymon, les candidats ont à se préoccuper des entorses faites à la logique et des approximations désinvoltes. Il faut que le plan adopté soit cohérent, que le critère de classement ne change pas en cours d’exposé (faute de quoi on risque, par exemple, d’opposer les aoristes sigmatiques aux aoristes athématiques, ou les consonnes sifflantes aux consonnes dentales) et, bien sûr, que les notions de base (phonème, thème, suffixe, désinence, aspect, etc.) soient claires dans l’esprit et sous la plume des candidats. Dans le même ordre d’idées, il faut bannir toute expression alambiquée (« le grec fait des sigmas initiaux devant voyelle une aspiration de cette voyelle après amuïssement du sigma ») ou absurde (« en deuxième position à l’initiale absolue »).

– Correction de la langue : il y a grand intérêt à prendre le temps d’une relecture attentive. En effet, pour être *a priori* imputables à un défaut d’attention, certaines impropriétés n’en restent pas moins rédhitoires : écrire, négligemment, que le sigma est une voyelle, employer « vocalisé » au sens de voisé, ou « amuïssement » au sens d’assibilation, peut à la rigueur se concevoir, mais remettre sa copie sans l’avoir expurgée de ces erreurs n’est pas admissible. L’accord sujet-verbe est parfois malmené ; les constructions incorrectes ne sont pas rares : « trahir à », « en raison que », « dont nous verrons quel (*sic*) en est la cohérence »... autant d’erreurs dont le jury veut croire qu’elles auraient été évitées par une relecture.

Question 1. Phonétique. Les sifflantes du grec ancien : étude synchronique et diachronique, à partir des exemples des vers 80 à 92.

L’un des onze candidats de l’option B a rendu copie blanche sur la question de phonétique. Six des dix autres copies présentent des études lacunaires, qui ou bien omettent l’approche synchronique ou bien la traitent de façon superficielle : elles ont été notées entre 2/10 et 3,25/10. Trois copies développent des exposés cohérents qui témoignent, sinon de connaissances toujours précises et solides, du moins d’une bonne démarche analytique : elles ont obtenu 5/10 ou 6/10. Enfin une très bonne copie, qui a rendu compte d’une majorité de faits, a été notée 8,5/10. La moyenne générale est de 3,7/10.

L’étude synchronique a rarement été conduite de bout en bout de façon satisfaisante. En particulier, la distinction entre phonétique et phonologie a paru mal maîtrisée dans certaines copies. Rappelons donc ici quels sont les éléments attendus d’une analyse phonétique en synchronie :

a) l’identification proprement phonétique. Pour caractériser d’abord phonétiquement le son à étudier, il fallait, en l’espèce, définir les traits articulatoires de la principale sifflante du grec ancien : une constrictive alvéolaire non voisée, [s] ;

b) l’approche phonologique. La mise en évidence des traits distinctifs pertinents, par le recours à quelques paires minimales comme $\sigma\epsilon / \tau\epsilon$, $\Sigma\acute{\upsilon}\rho\iota\omicron\varsigma / \text{T}\acute{\upsilon}\rho\iota\omicron\varsigma$, $\acute{\epsilon}\lambda\acute{\epsilon}\lambda\upsilon\sigma\omicron / \acute{\epsilon}\lambda\acute{\epsilon}\lambda\upsilon\tau\omicron$, $\alpha\upsilon\tau\acute{\omicron}\varsigma / \alpha\upsilon\tau\acute{\omicron}\nu$, devait permettre de reconnaître dans ce son un phonème de la langue grecque ;

c) la distribution du phonème. Les candidats ont pu aisément trouver dans l’extrait proposé des exemples qui montrent que le phonème /s/ se rencontre aussi bien en position initiale ($\sigma\epsilon\acute{\iota}\omicron$, $\sigma\phi\acute{\iota}\nu$) qu’en position intérieure – intervocalique, appuyée ou appuyante ($\phi\omicron\rho\acute{\epsilon}\omicron\upsilon\sigma\iota$, $\acute{\epsilon}\pi\epsilon\delta\acute{\epsilon}\iota\chi\alpha\tau\omicron$, $\pi\epsilon\rho\iota\beta\acute{\omicron}\sigma\kappa\epsilon\tau\alpha\iota$) – ou finale ($\Phi\omicron\acute{\iota}\beta\omicron\varsigma$, $\acute{\alpha}\nu\alpha\chi\acute{\iota}$) ;

d) le rendement. Le rendement du phonème /s/ dans la langue grecque est évidemment très important : la plupart des candidats l’ont bien noté, mais tous n’ont pas pris le

temps de le justifier. Les flexions verbale et nominale en font grand usage, puisqu'il est présent dans les futurs sigmatiques (παιδεύσω), les aoristes sigmatiques (επαίδευσα), les participes féminins (παιδεύουσα), les marques personnelles (2^e sg. -ς, 3^e pl. -σι, 2^e pl. -σθε), les nominatifs singuliers animés (Αριστοτέλης, λόγος, ἐλπίς), les génitifs athématiques (κεφαλῆς, ἐλπίδος), les accusatifs pluriels animés (κεφαλάς, λόγους, ἐλπίδας), les nominatifs pluriels animés de 3^e déclinaison (Δωριέες), ou encore les datifs pluriels (νάπαις, λόγοις, ἐλπίσι).

e) les éventuelles particularités de transcription du phonème. Quelques candidats ont signalé que les groupes [ps] et [ks] étaient en grec transcrits par les graphèmes ψ et ξ (dans le texte : Ὑψηίς, ἄναξ).

Outre les nombreuses occurrences de la sifflante sourde simple, le texte offrait également trois exemples de la sourde géminée (τόσσα, Λιβύσσαις, πελάσσαι) et quatre de la sonore (ζεφύρου, χθιζόν, ζωστήρες, Ἄζιλιν). La plupart des candidats ont omis d'étudier ces sifflantes, mais ceux qui en ont traité l'ont assez bien fait. S'agissant de τόσσα et de πελάσσαι, il aurait toutefois fallu préciser que dans ces mots et quelques autres, les poètes gardent l'usage, par commodité métrique, des formes à sifflante géminée comme doublets des formes à sifflante simple (τόσα, πελάσαι), seules usitées en prose. Quant à la lettre ζ, elle ne note plus à l'époque du texte [dz] ou [zd], comme le jury l'a parfois lu, mais [zz]. Les hexamètres de Callimaque permettaient en tout cas de prouver facilement que le zêta « fait position ». Une seule copie a clairement exposé le statut double du son sifflant sonore [z] en synchronie : tantôt véritable phonème, ainsi que le montrent des paires minimales telles que ζῶμα / σῶμα, εικάζω / εικάσω, tantôt simple allophone (ou « variante contextuelle ») du phonème /s/, comme dans σμάραγδος ou Σμύρνη — pour citer les deux exemples avancés par le Sigma dans le savoureux *Jugement des voyelles* de Lucien.

Privilegiée par beaucoup de candidats, l'analyse diachronique a pourtant révélé des lacunes diverses. Il y a d'abord des erreurs relatives à la morphologie, la plus commune – relevée dans la moitié des copies – étant l'interprétation du présent ἀγινεῖσι comme un datif pluriel. En outre, les étymons de certains mots courants sont parfois méconnus : quelques candidats ont expliqué l'aspiration initiale de ὄτε par un thème *so- (au lieu de *ḷo-), celle de ἡδύς par un thème *sēd- (au lieu de *suād-), le vocalisme radical de ἴστημι par une laryngale 1 (alors que la forme du texte, στάς, appelle clairement une laryngale 2). Parallèlement, les évolutions phonétiques alors invoquées pour expliquer les formes historiques s'avèrent aberrantes. Enfin, le jury attend des candidats qu'ils organisent leurs savoirs de façon pertinente, notamment en donnant priorité, dans le choix des illustrations, aux faits de langue les plus patents : il paraît par exemple assez incongru, pour montrer qu'une ancienne sifflante intervocalique s'est amuïe en grec, de s'appuyer savamment sur l'étymon *h₂ei_u-es-i de l'adverbe αἰεῖ, locatif figé d'un ancien thème en *-es-, et de ne pas dire un mot de l'accusatif ἄνθεα (v. 81).

La plupart des candidats ont commencé, à raison, par examiner le devenir des sifflantes héritées, en envisageant d'abord les cas de relâchement articulaire. Le texte fournissait deux exemples d'une aspiration initiale procédant d'un ancien groupe *su- : l'adjectif ἡδύς (v. 83, cf. lat. *suavis*) et l'adjectif possessif réfléchi ἐός (v. 90, cf. lat. *suus*). Plus nombreux étaient les mots où les candidats pouvaient signaler l'amuïssement d'un *-s- intervocalique : ἄνθεα (v. 81) et κερατώδεος (v. 91) fournissaient ainsi deux illustrations claires de l'amuïssement du *-s- prédésinentiel dans la flexion des neutres sigmatiques et des adjectifs sigmatiques. En outre, on pouvait relever au v. 81 εἶαρ (εἶαρ < *φέσαρ < *ḷes-r) et au v. 83 αἰεῖ (αἰεῖ < loc. *ai_ues-i). Enfin, la plupart des candidats

ont commenté le traitement du groupe **-sġ-* dans la désinence de génitif **-osġio* (Εὐρυπύλ-οιο, v. 92, ζεφύρ-ου, v. 82).

Les cas de maintien de la sifflante ancienne étaient aussi bien représentés dans l'extrait. Tout d'abord devant consonne occlusive : περιβόσκειται, ζωστῆρες (racine **iōs-*), σφι (sur **s(e)-*, thème du réfléchi), στάς (racine **steh₂-*). Puis en finale absolue derrière voyelle : dans les nominatifs singuliers Φοῖβος, αὐτός et dans les génitifs πνεύοντος, Ἐννοῦς, κερατώδεος et Κύρης, Μυρτούσης. Quant à la désinence *-αις* des datifs pluriels Λιβύσσαις et νάπαις, elle ne saurait résulter phonétiquement, comme nous l'avons lu dans trois ou quatre copies, de **-āsi*, mais est analogique du datif thématique en *-οις*, qui présente bien une sifflante ancienne (instrum. **-ōis*). D'autre part, les mots Ὑψηίς, ἐπεδείξατο et ἐέρση illustraient la stabilité d'une sifflante ancienne en position appuyée, tandis que l'accusatif τούς (v. 90) offrait un exemple du traitement du groupe **-ns* ancien en position finale. À côté de ces cas de maintien, il était pertinent de dire aussi un mot du phénomène de restauration analogique, dans les aoristes sigmatiques (ὠρχήσαντο) et dans les datifs pluriels (ξανθῆσι, πηγῆσι).

L'extrait de l'*Hymne à Apollon* offrait également plusieurs exemples de sifflantes sourdes « récentes », d'origines diverses. On pouvait d'abord présenter le phénomène de l'assibilation, à partir des 3^e pl. φορέουσιν et ἀγινεῦσι (< **-onti*). Les nominatifs Ὑψηίς (< **Υψηίς* < **Υψηίδ-ς*), ἄναξ (< **Fάνακτ-ς*) et στάς (< **στᾶνς* < **στᾶ-ντ-ς*) illustraient la réduction d'un groupe de deux sifflantes provenant d'un groupe occlusive dentale + sifflante. L'aoriste sigmatique πελάσσαι (v. 88) présentait quant à lui une géminée ancienne, susceptible de se réduire à une sifflante simple forte : à cet égard, une copie a rappelé combien les doublets du type πελάσσαι / πελάσαι s'avèrent commodes pour les poètes. Enfin, l'évolution d'un ancien groupe **-tj-* en sifflante géminée, susceptible également d'être simplifiée, rendait compte des formes τόσσος (v. 81) / τόσος (< **toġios*) ou encore Μύρτουσσα / Μύρτουσα (v. 91, de **Μύρτο-φεςσα* ; au féminin, le suffixe **-φεντ-* présente en grec un vocalisme ε analogique du masculin-neutre, au lieu du vocalisme réduit attendu **-unt-ġh₂*).

Dans le texte proposé, les sifflantes sonores étaient rares et, pour certaines, difficiles à analyser en diachronie. Ainsi, il était normal de laisser de côté le toponyme lybien Ἄζιλις (v. 89), et même le substantif grec ζέφυρος, à l'étymologie très discutée. En revanche, les candidats pouvaient rendre compte de la sonore de ζωστήρ (v. 85) par le renforcement articulatoire de la semi-voyelle initiale (racine **iōs-*, « ceindre »), et de celle de χθιζόν par l'assimilation progressive d'un ancien groupe [zd], la forme étant clairement dérivée de χθές.

Comme on le voit, la question posée n'était pas insurmontable. De façon générale, une pratique régulière du manuel de Lejeune, un recours fréquent au dictionnaire étymologique de Chantraine et une lecture attentive des textes au programme procurent aux candidats tous les outils nécessaires pour répondre correctement aux questions de phonétique grecque.

Question 2. Morphologie. La formation des aoristes du texte : étude synchronique et diachronique.

La question de morphologie a été traitée par les onze candidats de l'option B. La moyenne des copies est de 3,6/10. Cinq copies ont obtenu une note inférieure ou égale à 2,75/10 ; trois ont été notées entre 3,5/10 et 4,5/10 ; les deux meilleures ont eu 5/10 et 6/10. Pour ne pas entrer ici trop dans les détails, le jury retient deux faits marquants : tout d'abord, comme pour la question de phonétique, la plupart des candidats ont eu

tendance à négliger l'approche synchronique au profit de l'étude diachronique. C'est un défaut dont les futurs candidats doivent absolument se garder. D'autre part, beaucoup de copies révèlent des lacunes dans la connaissance de la langue grecque. Il suffit de dire qu'aucun candidat n'a dressé le relevé exhaustif des douze formes d'aoriste, mais que beaucoup n'en ont trouvé que sept ou huit. Plus de la moitié ont pris l'imparfait ἐδύναντο pour un aoriste, et le substantif ἔερσην s'est même invité à deux reprises dans les relevés. Il faut donc insister sur ce point, que les rapports des années précédentes ont déjà souligné : les candidats doivent lire et travailler les textes au programme en amont des épreuves écrites, bien convaincus que la connaissance de la langue a priorité sur les savoirs savants.

Au vu des douze formes d'aoriste que comportait la page de Callimaque (δεῖμε, ἐπεδείξατο, ἐχάρη, ἤγαγε, ἤλυθον, θῆκε, ἴδεν, κατέπεφνε, πάρθετο, πελάσσαι, στάς et ὠρχήσαντο), il était facile pour commencer l'étude synchronique de mettre en évidence la diversité des caractéristiques morphologiques de ce thème, en indiquant que certaines d'entre elles lui sont spécifiques (le suffixe sigmatique, le suffixe -η-), tandis que d'autres sont partagées avec tel ou tel autre thème verbal (le redoublement, l'alternance de degré radical, le morphème -κ-, l'emploi d'un thème propre, les désinences secondaires, l'augment). À la suite de quoi on pouvait présenter le détail des différents types en observant la distinction traditionnelle entre formations radicales et formations suffixées. Dans les faits, comme beaucoup de candidats ont travaillé à partir de relevés incomplets, rares ont été les copies qui ont traité par exemple du morphème -κ-, du suffixe -η- ou du redoublement. En revanche, l'étude de l'augment a été privilégiée — révélant à l'occasion de graves méprises, certains candidats ignorant par exemple que l'augment est exclu des modes autres que l'indicatif, et que les formes d'indicatif non-augmentées sont courantes en poésie. Pareillement, la forme le plus souvent oubliée ou mésinterprétée étant πάρθετο, l'opposition entre actif (ἔ)θηκε et moyen (ἔ)θετο n'a été présentée que dans une seule copie. Au chapitre des considérations trop souvent omises, signalons les faits de supplétisme — alors que les formes ἤλυθον et ἴδεν y invitaient (ἐρχ- / ἐλ(υ)θ-, ὀρᾱ- / ἰδ-). Enfin, l'étude synchronique se devait de prendre en considération la notion de *rendement* : il fallait ainsi préciser que l'aoriste sigmatique était le type dynamique, par opposition aux formations fossilisées que sont les aoristes en -κ- ou encore les aoristes à redoublement tels ἀγαγεῖν et πεφνεῖν.

L'analyse diachronique a pâti, elle aussi, de l'incomplétude des relevés. Ont été en général identifiés et bien analysés : l'aoriste radical athématique στάς (de **steh*₂-), la forme θῆκε (de **d^heh*₁- ; précisons que le mycénien *te-ke* atteste l'ancienneté du -κ-), l'aoriste intransitif suffixé en *-*eh*₁- ἐχάρη, et les aoristes sigmatiques dans lesquels le sigma s'est maintenu, ἐπεδείξατο, πελάσσαι et ὠρχήσαντο. En revanche, la chute de la sifflante explique sans doute que plusieurs candidats n'aient pas reconnu en δεῖμε, malgré l'allongement compensatoire, l'aoriste de δέμω... La dernière forme athématique, πάρθετο (de παρατίθεμαι), a été, nous l'avons dit, largement ignorée : elle présente le degré zéro radical attendu au moyen, **d^hh*₁-, ainsi que la désinence secondaire moyenne *-*to*. S'agissant des aoristes thématiques, les formations radicales étaient représentées dans le texte par ἴδε et par ἤλυθον — formes en général correctement analysées : la 3^e p. du sg. ἴδε repose sur le degré zéro de la racine **uid*- (en regard du degré *o* de οἶδε et du degré *e* de εἰδώς), auquel s'adjoignent la voyelle thématique et la désinence secondaire active *-*t*, amuïe en grec. La 3^e p. du pl. ἤλυθον repose sur le degré zéro de la racine **h₁lud^h*- (en regard du degré *o* de εἰλήλουθα et du degré *e* de ἐλεύσομαι), suivi de la voyelle thématique et de la désinence secondaire active *-*nt*. Les aoristes thématiques à redoublement ἤγαγ-ε et κατ-έ-πεφν-ε sont bâtis

respectivement sur la racine **h₂eg-* de ἄγω et sur la racine **g^{uh}en-* de θείνω, avec redoublement de timbre *e* et racine au degré zéro : **h₂e-h₂g-*, **g^{uh}e-g^{uh}n-*.

Pour conclure sur l'ensemble de l'épreuve de linguistique grecque, et en même temps pour encourager les candidats des futures sessions à travailler efficacement, nous redirons encore l'importance d'une bonne connaissance de la langue grecque et d'une bonne compréhension des textes au programme. C'est le préalable indispensable à toute réflexion sur la langue. Les candidats doivent également se familiariser autant qu'il est possible avec les ouvrages listés dans l'encadré *infra*, et mettre régulièrement les connaissances qu'ils acquièrent à l'épreuve des textes.

Bibliographie (en langue française)

- Benveniste É., *Origines de la formation des noms en indo-européen*, Paris, 1935
Benveniste É., *Noms d'agent et noms d'action en indo-européen*, Paris, 1948
Benveniste É., *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, tomes I et II, Paris, 1969
Benveniste É., *Problèmes de linguistique générale*, tomes I et II, Paris, 1966-1974
Chantraine P., *La formation des noms en grec ancien*, Paris, 1933
Chantraine P., *Morphologie historique du grec*, 2^e éd., Paris, 1961
Chantraine P., *Dictionnaire étymologique de la langue grecque, Histoire des mots*, Paris, 2^e éd., 2009
Chantraine P., *Grammaire homérique*, tomes I et II, Paris, nouvelle édition revue et corrigée par M. Casevitz, 2013-2015
Humbert J., *Syntaxe grecque*, Paris, 1960
Lejeune M., *Phonétique historique du mycénien et du grec ancien*, Paris, 1972

Bibliographie complémentaire (en langue étrangère)

- Beekes R.S.P., *Comparative Indo-European Linguistics, an Introduction*, 2^e éd., Amsterdam, 2011
Meier-Brügger M., *Indogermanische Sprachwissenschaft*, 9^e éd., Berlin 2010

Seconde partie : latin (rapporteur : Laurent Gavaille).

La moyenne de cette épreuve est de 8,09/20. Ce résultat est en progrès par rapport à la session 2016, d'autant qu'il n'y a pas eu de copie complètement blanche (certains n'ont traité qu'une des deux questions) et qu'une copie était d'un très bon niveau. Les notes se répartissent de la manière suivante :

- 16/20 : 1 copie ;
- 12,5/20 : 2 copies ;
- entre 09 et 09,5/20 : 3 copies ;
- 05,5/20 : 2 copies ;
- entre 03 et 03,5/20 : 3 copies.

Texte de référence : Sénèque, *Lettres à Lucilius*, livre II, lettre 19, 1-6 (de *Satis multum temporis* jusqu'à *Numquam erit tempus*)

Bibliographie indispensable :

- pour la question 1 : **MONTEIL Pierre, *Éléments de phonétique et de morphologie du latin*, Nathan, 1979 ; les références précises aux pages sont données dans le développement qui suit ;**
- pour la question 2 : **ERNOUT A. et THOMAS F., *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck, 1951 (pour la 1^{re} édition) ; les références précises aux pages sont données dans le développement qui suit.**

Bibliographie complémentaire (pour ceux qui connaîtraient déjà bien les manuels indiqués ci-dessus) :

- pour la question 1 : MEISER G., *Historische Laut- und Formenlehre der lateinischen Sprache*, Darmstadt, 1998 ;
- pour la question 2 : MELLET S., JOFFRE M.D., SERBAT G., *Grammaire fondamentale du latin. Le signifié du verbe*, Peeters, 1994.

Une bibliographie générale figure en fin de ce rapport.

Question 1 : Phonétique. L'évolution en latin des sonores aspirées indo-européennes à partir des exemples du texte.

Si l'on ne tient pas compte des copies blanches ou presque blanches, la moyenne obtenue à cette question, par des candidats qui avaient manifestement travaillé pendant l'année, est assez élevée, ce dont le jury se réjouit : 11,8/20. Malheureusement, cette moyenne tombe à 06,9/20 si l'on intègre les 5 copies (soit près de la moitié du nombre total, tout de même) qui ont été notées entre 0 et 02/20 : il s'agit de candidats qui n'étaient sûrement pas préparés, ce qui est réhibitoire pour une question technique de ce type. Autant un candidat qui n'a pas eu le temps de lire les manuels spécialisés peut, pour une question de syntaxe, élaborer une réponse acceptable (mais insuffisante d'un point de vue linguistique, évidemment) à partir de ce qu'il a retenu de sa grammaire scolaire et de sa pratique du latin, autant il ne peut traiter une question de phonétique.

Les notes se répartissent de la manière suivante :

- entre 15 et 16/20 : 3 copies de très bon niveau ;
- entre 08 et 10/20 : 2 copies acceptables, mais au corpus incomplet et aux connaissances aléatoires ;
- 06/20 : seulement trois formes étudiées ;
- entre 0 et 02/20 : 5 copies.

Les exigences du jury étaient très classiques pour une telle question : la meilleure identification possible des formes concernées, la présence et la pertinence du classement, l'exactitude des explications fournies. Comme aucune sonore aspirée n'est conservée en latin, il convenait de poser des racines indo-européennes, et le jury apprécie toujours que celles-ci soient justifiées par un minimum de comparaison (principalement avec le grec). Enfin, le jury a valorisé les copies évoquant les évolutions phonétiques possibles qui ont conduit de l'indo-européen au latin.

Plusieurs plans étaient possibles : selon la place dans le mot (c'est le plan du manuel de P. Monteil : en syllabe initiale puis en syllabe intérieure), selon le résultat latin (*b, d, f, h*

le plus souvent, mais aussi *g*, et parfois même une occlusive ou une sifflante sourde, par assimilation régressive), selon la sonore aspirée d'origine (**b^h*, **d^h*, **g^h* et **g^{wh}*). Dans tous les cas, il fallait utiliser ces trois paramètres, quel que soit celui mis en évidence dans les grandes parties du devoir. Il convenait aussi de distinguer les évolutions générales et les cas particuliers, et de mentionner les évolutions non représentées dans le texte.

Plan 1 : selon la place dans le mot

1. À l'initiale

1.1. **b^h* > *f*

1.2. **d^h* > *f*

1.3. **g^{wh}* > *f* (non représenté : *formus* sur **g^{wh}or-mo-*, cf. gr. θερμός, véd. *ghárma-*)

1.4. **g^h* > *h*

+ cas particulier non représenté : *g* devant *l/r* cf. *grāmen*, ou *f* par emprunt dialectal, cf. *fundo* (en face de χέω)

2. À l'intérieur

2.1. **b^h* > *b*

2.2. **d^h* > *d*

+ cas particulier : **d^h* > *b* au contact de *u*, *r*, *l*, représenté par *liber* sur **h₁leud^hero-* (gr. ἐλεύθερος), par les adjectifs en *-bili-* (*nōbilis*) ou en *-bri-* (*salubris*) et par *latebra* (suffixes **-d^hli-*, **-d^hri-*, **-d^hra-*)

2.3. **g^h* > *g* après *n* (*mingō* « uriner » en face de gr. ομείχω) ou devant consonne (*figulus* > **d^hig^h-lo-*) mais *h* ailleurs (*uehō* en face de gr. ὄχος)

2.4. **g^{wh}* > *v* (non représentée : *foueō* sur **d^hog^{wh}-* cf. gr. τέφρα « cendre »)

+ cas particulier (non représenté) : **g^{wh}* > *g* derrière nasale (*ninguit* sur **sni-n-g^{wh}-e/o*, cf. *nix*, *niuis*, gr. νείφει)

Plan 2 : par phonèmes latins issus de sonores aspirées

1. *b* latin

1.1. initial : aucun

1.2. intérieur

1.2.1. issu de **b^h* (cas normal)

1.2.2. issu de **d^h* au contact de *u*, *r*, *l* (cas particulier)

1.2.3. issu de **g^{wh}* derrière nasale (cas particulier)

2. *f* latin

2.1. initial

2.1.1. issu de **b^h*

2.1.2. issu de **d^h*

2.1.3. issu de **g^{wh}*

2.1.4. issu de **g^h* par emprunt dialectal

2.2. intérieur : uniquement en cas de composition : *inferus* par exemple (véd. *ádhara-*), ou par emprunt dialectal (*rūfus* en face de *rūber*)

3. *d* latin

3.1. initial

3.1.1. issu de **d^h*

3.1.2. intérieur : aucun

4. *g* latin

4.1. initial : issu de **g^h*, uniquement devant *l/r* (cas particulier)

4.2. intérieur : issu de **g^h*, uniquement après *n* ou devant consonne (cas particulier)

5. *h* latin

- 5.1. initial : issu de *g^h
 5.2. intérieur : issu de *g^h

Plan 3 : par sonore aspirée indo-européenne

1. *b^h
 - 1.2. À l'initiale : *b^h > f
 - 1.3. À l'intérieur : *b^h > b
2. *d^h
 - 2.1. À l'initiale : *d^h > f
 - 2.2. À l'intérieur : *d^h > d

+ cas particulier : *d^h > b au contact de u, r, l, représenté par *līber* sur *h₁leud^hero- (gr. ἐλεύθερος), par les adjectifs en -bili- (*nōbilis*) ou en -bri- (*salubris*) et par *latebra* (suffixes * -d^hli-, *-d^hri-, *-d^hra)
3. *g^h
 - 3.1. À l'initiale : *g^h > h

+ cas particulier non représenté : g devant l/r cf. *grāmen*, ou f par emprunt dialectal, cf. *fundo* (en face de χέω)

 - 3.2. À l'intérieur : *g^h > g après n (*mingō* « uriner » en face de gr. ὀμείχω) ou devant consonne (*figulus* > *d^hig^h-lo-) mais h ailleurs (*uehō* en face de gr. ὄχος)
4. *g^{wh}
 - 4.1. À l'initiale : *g^{wh} > f (non représenté)
 - 4.2. À l'intérieur : *g^{wh} > v (non représentée : *foueō* sur *d^hog^{wh}- cf. gr. τέφρα « cendre »)

+ cas particulier (non représenté) : *g^{wh} > g derrière nasale (*ninguit* sur *sni-n-g^{wh}-e/o, cf. *nix*, *niuis*, gr. νείφει)

Tous ces plans sont possibles, mais le deuxième semble trop complexe par rapport aux autres.

La plupart des formes du texte étaient expliquées dans le manuel de P. Monteil (pas seulement dans les pages 52-54 consacrées à la question) :

- *fērō* p. 52
- *fēlicitas* p. 340
- *fāciō* (dans *opifīcium*) p. 37, 53
- *hōmō* p. 181 (dans *nēmō*) p. 95
- futurs en -bō p. 332, imparfaits en -bā- p. 327
- *tibī* p. 53 et 222
- *quibus* p. 231 et 203
- *condēre* p. 38 et 286
- *medius* p. 53
- *līber* p. 53
- suffixes adjectivaux -bilis (*nōbilis*) et -ber (*saluber*) p. 193
- suffixe nominal -bra (*latebra*) p. 167 et 54.

Pour *fūgiō*, P. Monteil se contente du rapprochement avec le gr. φεύγω (p. 295), mais cela aurait dû suffire aux candidats pour poser une racine correcte.

Il était donc attendu que les candidats sachent poser et justifier les étymons suivants :

- *fērō* sur *b^her- (gr. φέρω, skr. bhārati)
- *fēlicitas* dérivé de *fēlix* « fécond, heureux, favorable », sur *d^heh₁- « téter » (gr. θήλυς « féminin »)

- *fāciō* (dans *offīcium*) sur $*d^h eh_1-$ « placer, poser » au degré réduit $*d^h h_1-$ (gr. τίθημι, véd. *dād̥hāti*)
- *fūgio* (*fugēris*), sur $*b^h ewg-$ « s'enfuir » au degré réduit $*b^h ug-$ (gr. φεύγω)
- *hōmō* (dans *nēmō* < $*nē-hēmo$ avec chute du *-h-*) sur $*d^h g^h om-$ (< $*d^h g^h m-$), avec simplification en latin en $*g^h om-$ > *hom-*, racine $*d^h ég^h om$ « terre » (*hitt. *tēkan*, tok. A *tkam* et, avec métathèse : véd. *kṣám*, gr. χθών)
- futurs en *-bō* (*uidēbunt*, *monstrābunt*, *mutābunt*), imparfaits en *-bā-* (*petebātur*) sur $*b^h weh_2-$ « devenir », au degré réduit $*b^h wh_2-$ avec chute du $*w$ derrière $*b^h-$ et de $*h_2-$ devant voyelle (formations italiennes, cf. osque FUFANS et falisque CAREFO, avec réinterprétation de la racine en suffixe temporel)
- *tibī* sur $*teb^h ey$ (véd. *tībhy-am*, ombr. TEFE)
- *-bus* (*quibus*) sur $*-b^h os$
- *condēre* (*abscondēre*, *recondēre*) sur $*d^h eh_1-$ « placer, poser » au degré réduit $*d^h h_1-$, avec traitement intérieur de $*d^h-$
- *mēdius* sur $*med^h yos$ (gr. μέσος, véd. *mādhyas*)
- *līberum*, sur $*h_1 leud^h ero-$ (gr. ἐλεύθερος)
- suffixes adjectivaux *-bilis* (*nōbilis*) et *-bri* (*salubris*) sur $*-d^h li-$ et $*-d^h ri-$ parallèles aux suffixes de noms d'instrument $*-d^h lo-$ (> *-bulu-*) et $*-d^h ro-$ (> *-bru-*), cf. gr. -θρον.
- suffixe nominal *-bra* (*latēbra*) < $*-d^h ra-$, correspondant féminin de $*-d^h ro-$

En revanche, le jury n'avait pas d'exigence pour un certain nombre de formes plus difficiles à expliquer : *fortuna*, dont le rattachement à la racine $*b^h er-$ est discuté, *fūrōr* dont la racine $*b^h erh_2-$ « se dépêcher » est peu connue, *hābēre* (qu'on retrouve aussi dans *dēbēre* < $*dē-habēre$) d'étymologie difficile ($*g^h eHb-$ « prendre, saisir », racine vraisemblablement onomatopéique), *praeda* (de $*prahenda$, cf. *prahendo*) sur $*g^h ed-$ « saisir » (cf. gr. χανδάνω, ἔχαινον « contenir »).

En introduction, on pouvait commencer par définir ce qu'on entend par « sonores aspirées » en indo-européen : préciser qu'elles étaient vraisemblablement neutres du point de vue de la voix, et dire que comme dans les séries des sourdes et des sonores, il y avait quatre points d'articulation possibles : vélaire, labio-vélaire, bilabial et dental. Comme la disparition en latin des ces phonèmes interdisait de commencer le devoir par une étude synchronique, on pouvait aussi évoquer les phénomènes phonétiques qui ont dirigé leur transformation : à l'initiale, spirantisation et assourdissement (ce qui conduit, hors cas particulier, à /f/ et à /h/), à l'intérieur d'abord spirantisation et sonorisation, puis renforcement en occlusives pour les séries labiale et dentale (d'où /b/ et /d/) mais affaiblissement pour des deux autres (d'où /u/ et /h/, hors cas particuliers). Les cas particuliers peuvent être évoqués ici ou dans le corps du devoir : à l'initiale devant /r/ et /l/, /h/ se renforce en /g/ ; à l'intérieur, derrière nasale dentale /b/ passe à /d/ par assimilation, /u/ et /h/ se renforcent par occlusion en /g^w/ et /g/ tandis que /d/, à côté des phonèmes /u/ /r/ /l/, passe à /b/. Il n'y a pas de certitude absolue sur ces principes d'évolution : ils sont présentés par P. Monteil p. 54.

Pour la conclusion, on pouvait facilement s'inspirer du bilan dressé par P. Monteil p. 54 : le latin, comme les autres langues italiennes, fait passer les sonores aspirées à des spirantes sourdes en position initiale ; à l'intérieur, essentiellement à des occlusives sonores (sauf le cas particulier de $*g^w h$ où l'élément *w* semble déterminant).

Cela devrait rassurer les futurs candidats : une bonne connaissance des *Éléments* de P. Monteil est suffisante pour le concours (même s'il n'est pas interdit de l'actualiser par d'autres lectures, bien entendu).

Question 2 : Syntaxe. La syntaxe du subjonctif à partir des exemples du texte.

Cette question, avec une moyenne de 09,3/20, a plutôt bien réussi aux candidats, puisque, si l'on met de côté les deux moins bonnes copies, une moitié des candidats a été notée entre 07 et 10/20, l'autre moitié entre 11 et 16/20.

1. PRECISIONS SUR LES QUALITES ET LES DEFAUTS DES COPIES

– Avec 16/20, la meilleure copie se distingue par la qualité de sa rédaction et son aptitude à associer une compréhension générale du subjonctif et une analyse fine et juste de chaque exemple qui témoignait d'une très bonne compréhension du texte, le tout sans éluder les difficultés et sans dogmatisme (c'est-à-dire en sachant exposer plusieurs explications possibles). Les considérations sur les temps du subjonctif étaient toutefois un peu minces.

– Les copies notées entre 10 et 12/20 présentaient une structure convenable (plan, avec introduction et conclusion) et une compréhension générale du mode qui était correcte, mais étaient décevantes dans le détail, soit par un trop grand nombre d'erreurs sur le texte, soit par des manques importants, soit par un mauvais classement.

– Les copies notées entre 07 et 09/20 accentuaient les défauts de la catégorie précédente : elles étaient soit plus rapides, soit plus superficielles, présentant souvent un plan trop simpliste et manquant surtout d'une vraie réflexion sur la valeur du mode. Elles reposaient le plus souvent sur la seule connaissance des grammaires scolaires.

– Les copies notées entre 04 et 05/20 présentaient ce qu'il faut éviter : non seulement elles étaient purement descriptives, hors de toute réflexion sur la valeur du subjonctif, mais elles témoignaient encore d'une mauvaise maîtrise des grammaires normatives et d'une absence de travail sur le texte, de telle sorte que s'accumulaient les erreurs de reconnaissance des emplois et les fautes de compréhension du texte (les emplois subordonnés étaient particulièrement mal analysés). À cela s'ajoutaient une rédaction naïve et maladroite, un plan insuffisant (principale/subordonnée, sans plus) et des remarques sans intérêt à la limite du hors-sujet.

Pour une telle question, les exigences du jury étaient les suivantes :

- savoir identifier les valeurs du subjonctif selon les catégories traditionnelles (voir la *Syntaxe latine* d'A. Ernout et F. Thomas) et les présenter de manière réflexive ;
- savoir distinguer emplois libres et emplois subordonnés ;
- savoir lier les emplois subordonnés aux emplois libres ;
- savoir lier entre eux les emplois libres ;
- commenter l'usage des temps.

Ces exigences particulières s'ajoutent évidemment aux exigences de base, qui sont :

- bien connaître le texte ;
- avoir fréquenté une syntaxe latine ;

- faire un plan avec introduction et conclusion qui ne soit pas simplement formel ;
- rédiger avec soin.

2. ÉLÉMENTS DE CORRIGE

2.1. L'introduction ne pouvait pas ne pas poser la question de la valeur générale du subjonctif. Plusieurs points importants devaient être précisés d'emblée. Tout d'abord, ce mode n'est pas réservé, malgré son appellation, à la subordination : il a certes été de plus en plus employé en proposition subordonnée, mais les emplois libres sont nombreux. Ensuite, la valeur du mode fait débat : depuis le début du XX^e s., les linguistes de différentes écoles syntaxiques ont mis l'accent tantôt sur la volonté (Kroll par exemple, évoqué par la meilleure copie), tantôt sur la possibilité. Les difficultés posées par la prééminence d'une des deux valeurs (comment expliquer le potentiel à partir de la valeur de volonté ?) a conduit certains à présenter ce mode comme l'héritier à la fois du subjonctif (volonté) et de l'optatif indo-européens, quitte à renoncer à l'unité du mode : c'est le cas d'A. Ernout et F. Thomas dans leur *Syntaxe latine*. À ce propos, les candidats pouvaient rappeler brièvement que le subjonctif latin utilisait certes un ancien morphème de subjonctif, mais aussi majoritairement d'anciens morphèmes d'optatif, si bien que ce mode couvre non seulement la valeur originelle du subjonctif (prospective), mais aussi celles, purement modales, traditionnellement attachées à l'optatif : souhait, hypothèse, regret. Certains avaient lu S. Mellet (*Grammaire fondamentale du latin. Le signifié du verbe*, 1994) qui, devant les difficultés posées par une explication notionnelle du mode, préfère une conception fondée sur la linguistique de l'énonciation. Ces différentes approches témoignent de la difficulté qu'il y a à définir le subjonctif, qu'il ne faut surtout pas éluder. Au niveau de l'agrégation, il n'est pas demandé de résoudre les difficultés (c'est le travail des chercheurs), mais de connaître leur existence et, éventuellement, de les présenter rapidement.

Les candidats doivent bien savoir que le jury n'a aucune préférence doctrinale et qu'ils peuvent organiser leur travail selon la perspective linguistique de leur choix, pourvu que cela soit dit clairement et ne se limite pas (comme trop souvent) à quelques idées lancées en introduction et oubliées ensuite dans le corps du devoir. Le plus souvent, les candidats travaillent avec la *Syntaxe latine* d'A. Ernout et F. Thomas, usuel de référence en langue française, toujours réédité, qui constitue une excellente base pour le concours, d'autant que ces auteurs truffent leur exposé de remarques qui apportent des nuances à ce qui pourrait apparaître comme trop figé. Quoi qu'il en soit, l'exigence fondamentale était de dire qu'en latin le subjonctif s'oppose à l'indicatif et à lui seul (à la différence du grec, par exemple). Pour reprendre les termes d'A. Ernout et F. Thomas, l'indicatif « énonce un fait comme actualisé dans le présent, dans le passé, ou comme devant l'être dans l'avenir », alors que le subjonctif est le mode du « non-actualisé » (p. 215), c'est-à-dire à la fois du non-réel (volonté, souhait, possible, éventuel, irréel) et, en proposition subordonnée, du réel soumis à l'énonciation (style indirect, *cum historicum*, *cum* causal, adversatives, consécutives, *ut* consécutif, interrogation indirecte, cf. p. 292). Cette opposition de l'indicatif et du subjonctif peut être formulée autrement, avec les catégories pragmatiques de l'énonciation (voir Mellet, Joffre, Serbat, *Grammaire fondamentale du latin. Le signifié du verbe*, p. 173 et suiv.). L'indicatif est alors le mode de l'assertion pleine, où le sujet s'efface devant une réalité qui s'impose (l'énoncé est vrai ou faux), alors que le subjonctif exprime d'abord une « visée » énonciative : le stade de l'assertion pleine ne pouvant être atteint, le locuteur s'oriente vers l'une des propositions possibles, tout en gardant à l'esprit les autres comme envisageables. Autrement dit, la proposition *p* ne rend pas impossible *non-p*.

Deux raisons peuvent expliquer cette dépendance totale vis-à-vis de la visée énonciative : soit refus du réel (souhait, supposition), soit primauté de la logique discursive sur le réel (le contenu de l'énoncé dépend en priorité d'un discours, et la relation avec la réalité devient secondaire). Ainsi s'explique le subjonctif dans les subordinées de conséquence (où c'est la logique discursive qui prime), mais aussi dans tous les énoncés où le contenu est présenté, au choix, comme possible, souhaitable, supposé.

2.2. Le plan, annoncé en fin d'introduction, doit découler de la démarche choisie. Si l'on pose une hiérarchie dans les valeurs de volonté et de possibilité, on devra présenter un plan qui y corresponde. Si l'on part des reconstructions indo-européennes, on pourra utiliser les catégories de « volonté » et de « souhait » qu'on trouve dans Ernout et Thomas, tout en précisant qu'il vaut vraisemblablement mieux, à propos du subjonctif indo-européen, le définir plus largement comme un futur : voir par exemple J. Haudry, *L'indo-européen* (coll. Que Sais-je ?, 1979) – facilement consultable par les étudiants –, pour qui le subjonctif est plus largement « prospectif » (ce qui inclut l'éventuel et le potentiel) ; voir aussi des manuels d'indo-européen plus récents. Si l'on utilise les concepts énonciatifs, on devra, au sein des énoncés dépendant d'une visée énonciative, distinguer ceux qui relèvent de la volonté, de la possibilité, du souhait. On peut aussi combiner différentes approches, en montrant par exemple que tel emploi, exprimant une valeur particulière, peut être analysé de deux manières différentes. Enfin, quelle que soit la démarche adoptée, il est nécessaire, en latin, de distinguer les emplois libres des emplois subordinés, car si les premiers, motivés par le mode en lui-même, expriment sa valeur pleine, les seconds sont moins clairs : les uns sont encore motivés par la valeur modale, les autres deviennent purement syntaxiques (le mode signale alors une subordination).

2.3. Les emplois libres : nous insisterons sur eux, car les candidats ont trop souvent donné la préférence aux emplois subordinés. Quatre occurrences d'emplois libres étaient à identifier : le subjonctif d'ordre *incipiamus*, le subjonctif d'affirmation atténuée *neque ego suaserim*, le subjonctif de concession *ut mergaris* (si on y voit *ut* comme particule indéfinie signifiant « de quelque manière », mais une autre interprétation est possible), le subjonctif de regret *utinam... contigisset... nec... misisset*. Il convenait de ne pas se contenter d'une telle liste, reprenant l'ordre d'apparition, ni d'une telle nomenclature dépourvue de toute tentative d'explication.

En suivant la présentation d'Ernout et Thomas, on pouvait regrouper ordre et concession sous la rubrique « volonté », affirmation atténuée et souhait sous la rubrique « possibilité », selon une dichotomie subjonctif/optatif. Ce classement devait être enrichi par des remarques de détail sur les différents emplois et sur le lien qui les unit. Ainsi, l'expression de l'ordre au subjonctif devait être comparée à celle à l'impératif, ce qui aurait dû amener les candidats à justifier l'absence de concurrence entre les deux modes à la 1^{re} personne (l'impératif, étant un thème nu, ne peut faire référence à la fois à un *je* et à un *tu*). Il était bienvenu, à propos de l'ordre, de préciser sa nature contextuelle : toutes les nuances sont envisageables (ordre ferme, conseil, prière, invitation, souhait), en fonction de la situation d'énonciation. La concession (qui apparaît à l'époque classique) relève, par son sens (« admettons que... ») et par sa négation *nē*, du subjonctif de volonté, ce qui explique qu'elle se trouve elle aussi en concurrence avec l'impératif (surtout *esto*). Dans la phrase *ut in extrema mergaris... tamen priora monstrabunt, ut* peut être interprété avec sa valeur première de particule indéterminée signifiant « de quelque manière » (cf. Ernout-Thomas p. 293-294) : « tu

auras beau plonger de toutes les manières possibles aux extrémités du monde..., ce que tu as été te décèlera ». Affirmation atténuée et souhait peuvent être quant à eux rapprochés de l'optatif grec. La lecture de la *Syntaxe latine* permettait de préciser qu'à date ancienne l'affirmation atténuée était exprimée au présent, alors que l'époque classique généralise le parfait, peut-être sous l'influence du grec εἴποι τις ἄν, d'abord pour les verbes signifiant « dire » et « penser » (ce qui est le cas avec *suaserim*). Le sens du subjonctif est bien celui de la possibilité (*neque ego suaserim* « je ne saurais te conseiller »). Le souhait et le regret sont souvent accompagnés de la particule *utinam*, mais on pouvait préciser que celle-ci n'est sans doute là que pour lever les ambiguïtés d'interprétation du subjonctif, ce qui explique son absence dans les formules *Di te ament* ou *Valeas*, dont le sens ne prête pas à confusion. On pouvait en profiter pour expliquer que ce n'est pas *utinam* qui impose le subjonctif, mais que c'est ce mode en lui-même qui porte l'idée de souhait ou de regret : *utinam* n'est que l'agglutination de *uti*, forme renforcée de *ut* (d'abord particule indéterminée), et de *nam*, particule assévérative ; aussi peut-elle être absente ou encore remplacée, comme on le voit dans la langue archaïque et la correspondance de Cicéron, par l'instrumental *quī* (de même sens que *ut* et de même racine).

Si l'on préférerait suivre l'analyse plus synchronique de S. Mellet, on n'expliquait pas ordre et souhait (ou regret) par une quelconque référence à des modes indo-européens, mais par une différence actancielle (d'ordre pragmatique, donc) au sein d'un seul mode défini par une « visée » énonciative qui laisse une place possible à *non-p* : alors que pour la volonté, l'actant est clairement indiqué par le contexte (ici le *je* et le *tu*, mais souvent le seul *tu*), dans cas du souhait (ou du regret), il est soit absent ou difficile à identifier (un dieu, le destin), soit identifié mais insaisissable (pour le regret par exemple, comme dans le texte de Sénèque où le regret porte sur celui que Lucilius n'a pas été : *utinam tibi senescere contigisset intra natalium tuorum modum*, « si tu avais pu vieillir dans la condition modeste où tu naquis ! »). Dans cette perspective, la seule différence entre volonté et souhait sera interprétée comme une différence contextuelle. En revanche, la concession est toujours vue comme une variante de l'ordre, mais cette analyse insiste davantage sur la nature contextuelle de cette variante : le locuteur vise la proposition *p*, mais continue à envisager ou à souhaiter *non-p*, cette réticence étant souvent marquée par la présence de *tamen*, comme c'est le cas dans notre passage : *ut in extrema mergaris... tamen priora monstrabunt*. La possibilité répond à la même définition fondamentale du subjonctif, à savoir que la proposition *p* ne peut faire l'objet d'une assertion et n'exclut pas son contraire ; mais par rapport à la volonté ou au souhait, la proposition *p* n'a pas à être validée par une actualisation, ce qui lui permet d'être indécidable dans le monde réel ou même fausse. C'est ainsi que *neque ego suaserim... petere* énonce une proposition possible mais rejetée comme fausse. L'expression est souvent appelée affirmation atténuée car elle paraît moins forte que *non suadeo* ou *impedio ne petas* : la négation de la possibilité envisageable peut être comprise comme une formulation atténuée par rapport à la franche assertion. Mais comment comprendre alors qu'on trouve souvent, pour accompagner ce subjonctif, des syntagmes *haud facile* ou *sine ulla dubitatione* ? Dans notre passage, la recommandation de Sénèque n'est en rien marquée par le doute, comme le montre la suite : *nec iactare debes nec abscondere*. L'affirmation n'est pas moins forte en elle-même, mais plus polie dans la mesure où Sénèque, par le subjonctif, évoque la possibilité d'envisager la proposition, même si c'est pour la rejeter.

Quelle que soit la perspective choisie, la question des temps devait être abordée, ne serait-ce qu'à cause de la formule de regret *utinam contigisset*, qui ne s'identifie comme un regret portant sur une action passée que par opposition à *utinam contingat*, formule

au présent renvoyant à un souhait dans l'avenir. De même, l'affirmation atténuée *neque ego suaserim* devait conduire les candidats à s'interroger sur l'utilisation de ce parfait. Là encore, les candidats pouvaient utiliser les différentes lectures qu'ils avaient faites. Dans la *Syntaxe latine* d'Ernout et Thomas, les considérations sur l'emploi des temps pour les emplois libres du subjonctif sont regroupées p. 243-244, et dans la *Grammaire fondamentale du latin*, des pages 211 à 246. Même si le vocabulaire et la perspective sont différents, les explications se rejoignent assez souvent. Le présent est défini par Ernout et Thomas comme regardant bien plus vers l'avenir, ce qui s'accorde avec la formule de « visée ouverte » (conforme au thème d'inflectum) de S. Mellet, à partir d'un ancrage correspondant au moment de l'énonciation ; ainsi s'explique l'emploi du présent pour un ordre (ou pour sa variante la concession) représentant la visée du locuteur sur un procès non accompli. L'imparfait, comme le notent justement Ernout et Thomas, a servi à transposer dans le passé le subjonctif présent : *crederes* « on pouvait croire » (potentiel du passé), *caperes* « tu devais prendre » (jussif du passé), *quid facerem* « que devais-je faire ? » (délibération dans le passé) ; mais on trouve aussi, dans le même type d'emploi, le plus-que-parfait (*Syntaxe latine* § 256). Pour l'expression de l'irréel, les deux temps se séparent clairement. L'utilisation de l'imparfait pour l'irréel du présent est un développement secondaire de sa fonction de potentiel du passé : la condition est supposée possible par un report dans le passé et c'est le contexte qui fait comprendre que la supposition est contraire à la réalité présente (*Syntaxe latine* p. 239 : *si erus intus esset, euocarem* « que mon maître vînt à se trouver dedans, j'allais l'appeler »). Le regret dans le présent (avec *utinam*) s'explique de manière parallèle : le report dans le passé permet de renvoyer à un souhait formulé dans le passé mais dont on sait très bien qu'il ne s'est pas réalisé dans le présent. Le plus-que-parfait, quant à lui, se sépare de l'imparfait : celui-ci devenant progressivement dans la langue un présent (et le subjonctif présent se cantonnant progressivement, après avoir pu signifier un possible invraisemblable ou absurde, dans l'expression du seul potentiel à venir), le plus-que-parfait se spécialise dans le regret situé dans le passé. Les explications de S. Mellet ont le même point de départ, à savoir l'usage qui était fait par le latin de l'imparfait pour transposer le présent : la visée modale est ouverte, mais à partir d'un repère passé. Ce qu'on appelle potentiel du passé exprime le retour sur le passé que peut faire un énonciateur afin de considérer une hypothèse passée comme faisant partie des possibles qui s'ouvriraient à lui (indépendamment de savoir si l'hypothèse en question s'est trouvée démentie par la réalité) ; en revanche, si l'énoncé n'insiste pas sur le repère passé mais sur la situation présente (par un déictique souvent), on passe d'une possibilité passée à une possibilité périmée : tout est question de point de vue. Le subjonctif plus-que-parfait, lui, correspondant à une visée fermée (borne droite fermée, conformément au perfectum), exprime une possibilité passée (c'est-à-dire une possibilité antérieure à un point de vue situé dans le passé) et suggère immédiatement qu'elle est périmée.

Le parfait d'affirmation atténuée (*suaserim*), selon Ernout et Thomas, ne marque ni l'achèvement (comme *fuertint irati* « admettons qu'ils aient été cupides) ni le passé (comme *hoc dixerit* « il se peut qu'il ait dit »), mais relève d'un emploi « atemporel » (au même titre que l'aoriste grec), comme l'est le parfait de défense (*ne feceris*), qui hérite peut-être des anciennes formes type *faxim*. Depuis, H. Vairel (*Revue de philologie* 52, 54 et 55) a proposé de considérer, à partir des notions d'achèvement et de passé, que certains parfaits exprimaient une « moindre actualisation du procès », « un moindre degré d'existence ». S. Mellet, quant à elle, préfère y voir une exploitation pragmatique de la valeur de perfectum, à partir des exemples de la langue archaïque : le locuteur, étant dans une situation d'infériorité, cherche à présenter le procès comme déjà

accompli pour mieux convaincre l'interlocuteur : la politesse n'est qu'un phénomène corrélatif impliqué par la situation ; à partir de l'époque classique, sa généralisation (et l'élimination complète du subjonctif présent dans cet emploi) peut s'expliquer par l'influence déterminante du grec εἴποι τις ἄν.

2.4. Les emplois subordonnés. Nous les évoquerons plus rapidement, car les candidats les ont souvent mieux traités (même si des erreurs d'identification étaient à déplorer). Nous voudrions insister surtout sur les critères de classement, pas toujours bien clairs dans les copies, ainsi que sur la nécessité de proposer des explications parfois multiples, de faire preuve de subtilité dans les justifications apportées, et de replacer parfois une construction dans la diachronie latine.

Dans la mesure où les emplois libres viennent d'être étudiés, il paraît évident de se demander si les emplois subordonnés peuvent s'expliquer de la même manière. On distinguera alors les emplois subordonnés qui sont apparentés aux emplois libres, et ceux où la dépendance syntaxique semble s'imposer à la valeur modale. C'est le choix fait par S. Mellet, mais c'est aussi ce qui guide, malgré les apparences, A. Ernout et F. Thomas. Certes leur *Syntaxe latine* garde l'ordre habituel (complétives, relatives, circonstancielles), mais ils précisent bien que c'est pour la clarté de l'exposé (p. 293), juste après avoir clairement dit que « le subjonctif se justifie souvent en tant que mode du non-réel. On lui reconnaît ainsi la notion de volonté dans les propositions finales et les relatives correspondantes [...], dans les complétives de verbes d'effort [...], sans doute aussi dans celles des verbes de crainte [...]. On reconnaît les notions de possibilité, de virtualité, d'éventualité dans les propositions hypothétiques [...], après *ante quam, prius quam, dum, potius quam* ». Ils ajoutent ensuite : « mais il arrive aussi au subjonctif subordonné de s'employer pour des faits réels [...] Ce subjonctif subordonné indiquait l'établissement d'un rapport, l'appartenance à un système de pensée [...] La non-actualisation est d'ordre énonciatif » (p. 292). Cette citation doit rassurer les candidats : on trouve dans cette *Syntaxe latine* d'usage courant de quoi faire un excellent travail.

On pouvait commencer par évoquer l'hypothèse de l'origine paratactique de la syntaxe (voir là-dessus Ernout-Thomas et S. Mellet), en rappelant que les conjonctions *ut, ne, si* étaient d'abord des particules, et en utilisant la proposition *ut mergaris ac penitus recondaris* « à supposer que tu plonges et t'enfonces profondément ». On peut la comprendre comme une proposition subordonnée (elle est classée dans la *Syntaxe latine* dans des « constructions en rapport de sens avec les conditionnelles »), mais les auteurs précisent bien que la construction est annoncée en vieux latin par un subjonctif éventuel (valeur modale libre) accompagné de *ut* particule indéterminée (p. 392). Le sens de départ serait donc : « que tu viennes à plonger en quelque façon..., cependant... ».

Pour les emplois apparentés aux emplois libres, le texte présentait une complétive après verbe de volonté ou d'effort, catégorie qui suppose une volonté, une visée : *Id age, ut otium tuum non emineat, sed appareat*, « fais en sorte que ta retraite, sans attirer les regards, se laisse voir ». La corrélation *id... ut* (avec *ut* développant le pronom, cf. Ernout-Thomas p. 304-305 : « fais ceci, à savoir que... ») n'enlève rien au fait que la proposition est « située sur le plan notionnel, sans l'actualiser » (p. 305) – ce qui rejoint la notion de visée –, comme dans le tour *age... ut*. Mais l'apposition à *id* rapproche plus nettement le subjonctif de sa valeur en emploi libre, dans la mesure où l'on peut y voir une ancienne construction paratactique (avec *ut* particule indéterminée) : « cherche à faire ceci : que d'une manière ou d'une autre ta retraite... » (voir paragraphe précédent). Les subordonnées connaissant une opposition pertinente avec l'indicatif représentent autant d'emplois du subjonctif avec sa valeur modale. Plusieurs exemples dans le texte :

- la proposition en *ita... ut* qui à l'indicatif est une comparative (identification des deux propositions) mais au subjonctif une consécutive (qui identifie à la première proposition une propriété permettant d'envisager la seconde). Voir Ernout-Thomas p. 344 et 417 (sur la notion de degré) et S. Mellet p. 199-200. Dans *usque eo te abigam... uelim* (« jamais je ne te chasserai... jusqu'à vouloir pour toi »), la corrélation en *eo... ut*, certes, ne s'utilise pas avec l'indicatif, mais elle explicite cette notion de degré. On pouvait donc, au choix, la classer ici parmi les consécutives en général, ou dans les emplois apparentés aux emplois libres. Il existe en effet deux sortes de consécutives : celles qui sont prospectives, exprimant une visée ou une finalité, et celles qui expriment un fait avéré, pour lesquelles le subjonctif modal est supplanté par une dépendance syntaxique. Ici, avec *uelim* explicitant l'intention, on a affaire à la première catégorie. Il aurait été bon, à ce sujet, de rappeler qu'en latin les premières sont soumises à la concordance des temps, à la différence des secondes où l'on trouve facilement un parfait (voir Ernout-Thomas p. 416-417).

- la temporelle *Donec desinas...* dont le subjonctif apporte, par rapport à l'indicatif, une nette nuance prospective (appelée également par le sémantisme de *quid exspectas ?* : « Qu'attends-tu ? Que tu n'aies plus rien à désirer ? »).

- la relative au subjonctif (*donec desinas habere quod cupias ?*) apporte, par rapport à l'indicatif, une nuance de possibilité (« ce que tu peux désirer »), même si une autre interprétation est possible (voir plus bas).

Il fallait enfin évoquer les emplois où la dépendance syntaxique supplante la valeur modale, qui sont essentiellement l'interrogation indirecte et le discours indirect. La première peut dépendre d'un verbe de demande ou d'incertitude, où le subjonctif confirme cette attitude dubitative (héritage du latin archaïque où l'interrogative, qui peut être à l'indicatif, se trouve au subjonctif quand celui-ci a sa pleine valeur modale), mais aussi d'un verbe pleinement assertif comme « dire » ou « savoir », auquel cas la valeur modale du subjonctif se réduit à un rapport énonciatif (appartenance à un ensemble de pensée, voir Ernout-Thomas p. 292 et S. Mellet p. 195) ou encore à l'indétermination du contenu de savoir, mais tend à disparaître, tant le procédé est devenu systématique et propre à la syntaxe de la langue écrite et soignée (l'indicatif, qui réapparaît en latin tardif, a dû continuer à exister en latin vulgaire). La première interrogative indirecte du texte (*uidebunt... an uelint...* « ils examineront s'ils veulent ») relevait, en vertu du sens lexical du verbe, de la première catégorie. Le subjonctif dans cette interrogative indirecte peut s'expliquer par une valeur dubitative, mais sa généralisation conduit à voir un emploi syntaxique. On pouvait rappeler qu'en prose classique, *an* ne se trouve qu'après *dubito*, *haud scio* « je me demande si ne pas » (d'où « peut-être »). Mais en latin archaïque on trouve *an* pour introduire n'importe quelle interrogation simple (*temptare an* « essayer de »), ainsi qu'en latin impérial : c'est le cas ici, après *uidere* (cf. Ernout-Thomas p. 317). La seconde interrogative indirecte, double, était de construction plus classique : *aestima utrum te relinquere an aliquid ex tuis malis* « juge si tu préfères renoncer à toi-même plutôt qu'à quelque chose de ce qui est à toi ». L'interrogative double marquant une incertitude, il est permis de donner au subjonctif une valeur dubitative (et de le faire correspondre avec le subjonctif délibératif en emploi libre) ; mais là encore, la généralisation du procédé laisse penser que cet emploi du mode s'apparente de plus en plus à un pur usage syntaxique.

Dans le discours indirect, le subjonctif peut s'expliquer par une délégation de point de vue énonciatif : le seuil d'assertion plein de l'indicatif n'est pas atteint, et le subjonctif signale ce qui dépend d'un deuxième énonciateur et n'est pas pris en charge par le premier. Mais le procédé a été indéniablement systématisé, si bien que le subjonctif finit par s'expliquer par la seule dépendance syntaxique. Dans la proposition *donec desinas*,

le subjonctif, qu'on a pu définir comme prospectif (voir plus haut), peut aussi être expliqué par délégation du point de vue énonciatif. Les deux explications ne sont pas incompatibles, au contraire. Quant à la relative *quod cupias*, elle était l'occasion de poser la question de ce qu'on appelle traditionnellement l'attraction modale : les subordinées qui dépendent d'un discours second passent elles aussi au subjonctif, selon un procédé qui semble mécanique ; même si l'explication fondamentale peut être discursive ou modale (voir Ernout-Thomas p. 403-404), la généralisation du procédé est telle qu'il est devenu purement syntaxique, appliqué dans des cas où aucune valeur particulière ne peut être attribuée au subjonctif. Cela s'applique-t-il à *cupias* ? On ne peut l'exclure (l'attraction modale progresse à l'époque impériale), mais il faut bien reconnaître que la valeur modale reste prééminente : le sens n'est pas « que tu cesses d'avoir ce que tu désires », mais « que tu cesses d'avoir ce que tu peux désirer », d'où la traduction par « d'avoir quelque chose à désirer » (possibilité et indétermination).

2.5. On pouvait conclure facilement sur la richesse et la difficulté du subjonctif latin, et ajouter des considérations sur le développement du mode dans l'histoire de la langue latine : en subordonnée, il exprime de plus en plus, en latin post-classique, la dépendance syntaxique au détriment de la valeur modale et aux dépens de l'indicatif ; les emplois libres se conservent mieux, surtout pour l'ordre.

Pour terminer, nous souhaiterions insister sur un point : la lecture du rapport de cette question aura sans doute convaincu les futurs candidats que, sans une bonne connaissance du texte, il est impossible de traiter convenablement une question de syntaxe.

Bibliographie générale pour la préparation de l'épreuve de linguistique latine

Références indispensables (et suffisantes) :

MONTEIL P., *Éléments de phonétique et de morphologie du latin*, Paris, Nathan, 1979 (2^e éd.)

ERNOUT A. et THOMAS F., *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck, 1953 (2^e éd.)

ERNOUT A. et MEILLET A., *Dictionnaire étymologique de la langue latine. Histoire des mots*, Paris, Klincksieck, 1959 (4^e éd.)

Références complémentaires :

1. Étymologie

Lexicon der indogermanischen Verben (LIV). Die Wurzeln und ihre Primärstamm-bildungen. Zweite, erweiterte und verbesserte Auflage bearbeitet von Martin KÜMMEL und Helmut RIX, Wiesbaden, 2001

2. Phonétique et morphologie

COLLART J. et NADJO L., *La grammaire du latin*, Paris, PUF (coll. Que sais-je ?), 1994

MEISER G., *Historische Laut- und Formenlehre der lateinischen Sprache*, Darmstadt, 1998

SIHLER A.L., *New comparative grammar of Greek and Latin*, New York, Oxford University Press, 1995

3. Syntaxe

MELLET S., JOFFRE M.D., SERBAT G., *Grammaire fondamentale du latin. Le signifié du verbe*, Louvain-Paris, Peeters, 1994.

SERBAT G., *Grammaire fondamentale du latin. Tome VI. L'emploi des cas en latin*. Louvain-Paris, Peeters, 1996

4. Indo-européen

HAUDRY J., *L'indo-européen*, Paris, PUF (coll. Que sais-je ?), 1979 (1^{re} éd.)

FORTSON B.W., *Indo-European language and culture : an introduction*, Blackwell Publishing, 2004

BENVENISTE É., *Origines de la formation des noms en indo-européen*, Paris, Adrien-Maisonneuve, 1935

BENVENISTE É., *Noms d'agent et noms d'action en indo-européen*, Paris, Adrien-Maisonneuve, 1948

5. Lexicologie

BENVENISTE É., *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, 2 vol., Paris, Minuit, 1969

6. Linguistique générale

BENVENISTE É., *Problèmes de linguistique générale*, tomes I et II, Paris, Gallimard, 1966 et 1974

Composition complémentaire de linguistique

Option A

Rapports établis par

Laurent Gavaille

Maître de conférences à l'université Bordeaux-Montaigne

et

Frédéric Trajber

Maître de conférences à l'université d'Aix-Marseille

Première partie : grec (*Frédéric Trajber*).

Texte de référence : Platon, *Gorgias*, 457c-e (de Οἶμαι à τῆς ῥητορικῆς).

Dix candidats ont composé cette année en option A. Pour la partie grecque, les notes s'échelonnent comme suit : 11/20, 10/20, 9/20, 8/20, 6,5/20, 5/20, 4/20, 2,5/20, 2/20, 1,5/20. La moyenne arithmétique est de 6/20, mais elle serait de 7,64/20 sans les trois dernières copies, dont les notes très basses reflètent une méconnaissance de la langue grecque. Les trois copies notées entre 4 et 6,5 présentent de grosses lacunes, mais ont tout de même rendu compte de quelques-unes des formes pronominales du texte. Les quatre meilleures copies présentent des analyses plus complètes, souvent plus abouties en morphologie qu'en syntaxe.

Question 1. Morphologie : étude synchronique et diachronique des formes pronominales du grec ancien, d'après les exemples du texte.

À la question de morphologie, trois copies ont obtenu une note supérieure ou égale à la moyenne (7/10, 6,5/10 et 5/10). Les sept autres ont été notées entre 3,5/10 et 0,5/10. Aucune copie blanche n'est à déplorer, mais certaines se sont révélées extrêmement succinctes.

Plusieurs candidats ont introduit leur étude par une glose lapidaire du latin *pro-nomen* ou du grec ἀντ-ωνυμία. Mais pour utile qu'il fût, ce rappel étymologique ne suffisait pas, à lui seul, à présenter l'originalité des pronoms. Pour en dire un peu plus, on pouvait interroger l'unité de cette classe grammaticale, en souligner par exemple le caractère hybride (certains pronoms partageant avec le verbe la catégorie de la personne, d'autres ayant en commun avec le substantif la catégorie du genre), ou bien sa grande diversité fonctionnelle.

Dans leurs relevés de formes, les candidats de l'option A ont péché souvent par défaut (l'indéfini του n'a été repéré que dans une copie), plus rarement par excès (μή a pu passer pour un personnel, οἶονται pour un démonstratif). Le *corpus* était le suivant : ἐμοί, σύ, σέ, αὐτοῖς, ἑαυτούς / ἑαυτῶν, σφῶν αὐτῶν (x2), ἀλλήλους, ἔνιοι, ἕτερος / ἕτερον, του (indéfini), τοῦ (interrogatif), ταῦτα, τοιαῦτα / τοιούτων, τοιόνδε, οἷς / ὧν, οἷα, à quoi on pouvait ajouter les formes de l'article (ancien démonstratif) ainsi que la conjonction ὅτι (tirée du relatif). Parmi ces pronoms, ce sont les personnels qui ont le plus retenu l'attention des candidats : les meilleures copies ont exposé l'indistinction en genre, l'opposition entre formes toniques et formes atones (σέ / σε), ou encore la

concurrence entre *ἑαυτῶν* et *σφῶν αὐτῶν*. L'approche diachronique a été moins heureuse – quand elle n'a pas été totalement ignorée. Pour ne reprendre ici que les erreurs ou omissions récurrentes (et renvoyant pour le reste à la *Morphologie historique du grec* de Chantraine), signalons d'abord que le sigma initial de l'accusatif *σέ* procède d'un ancien groupe **t̥u-* (cf. crétois *τφε*, skr. *tvā*), tandis que celui du nominatif *σύ* résulte de l'assibilation de l'occlusive initiale de **tu* (cf. dorien *τύ*, lat. *tū*). D'autre part, l'initiale *ἐ-* de certains pronoms n'est ni un « préfixe », ni un « augment », comme le jury l'a lu, ni même un morphème unique : dans le pronom *ἐ-αυτούς*, il s'agit du thème du réfléchi i.-e. **sue-* (que l'on trouve par ailleurs dans la forme simple *ἔ*), tandis que dans *ἔ-τερος*, *ἔ-* s'explique par la réfection de *ἄ-τερος* < **sm-tero-* (racine **sem-* au degré zéro), sous l'influence du timbre du numéral *εἷς*, *ένός*. Rappelons enfin que la conjonction *ὅτι* est issue du neutre du relatif *ὄστις* (cf. homérique *ὄττι* < **ōd-ti* < **iod-kʰid*).

Question 2. Syntaxe : étude des emplois des formes pronominales du texte.

L'étude syntaxique a manifestement embarrassé bon nombre de candidats – signe que le texte est resté incompris de la plupart d'entre eux. Quatre copies ont été notées entre 0,5/10 et 1,5/10, trois ont obtenu 3/10 ou 3,5/10, deux ont obtenu 4/10, et une 5,5/10. Dans bien des cas, la maîtrise de la langue grecque apparaît insuffisante. Cela se traduit par des exposés qui se sont cantonnés dans les généralités et ont traité par exemple d'oppositions entre personnes du discours et 3^e personne, de *deixis*, ou de repérage intra- et extra-textuel, ce sans jamais citer un mot de l'extrait. Le premier et principal conseil que le jury peut donc donner aux futurs candidats de l'option A est de parfaire leur connaissance du grec, afin d'appliquer efficacement leurs savoirs aux textes du programme.

S'agissant des pronoms personnels, quelques candidats ont rappelé que la forme de nominatif apporte une information redondante par rapport à la désinence personnelle du verbe : ainsi *σύ* dans *δοκεῖς σύ* permet-il d'impliquer Gorgias de façon plus expressive. Le pronom *αὐτός* a souvent été laissé de côté, alors que l'« anaphore », évoquée pour ainsi dire *in abstracto* dans certaines copies, était bien illustrée par l'emploi de *αὐτοῖς* en 457c. Les réfléchis *ἑαυτῶν* et *σφῶν αὐτῶν*, eux aussi peu commentés, étaient employés dans une distribution remarquable : le réfléchi simple en emploi adverbial (*διδάξαντες ἑαυτούς*) ou adnominal (*φθόνον [...] τὸν ἑαυτῶν*), mais *σφῶν αὐτῶν* dans les groupes prépositionnels (*περὶ σφῶν αὐτῶν*, *ὑπὲρ σφῶν αὐτῶν*). Les interrogatifs-indéfinis ont été largement oubliés, les candidats n'ayant en général reconnu ni l'indéfini dans *περὶ του* (457d), ni l'interrogatif dans *τοῦ δὴ ἔνεκα* ; (457e). La page de Platon permettait aussi de montrer que, dans l'expression de la réciprocité, la duplication *ὁ ἕτερος τὸν ἕτερον* transposait sur le plan syntaxique la duplication du thème **al-* observable dans *ἀλλ-ήλ-ους*. Enfin, les emplois des pronoms-adjectifs bâtis sur le thème **to-* (*ταῦτα*, *τοιαῦτα*, *τοιόνδε*) et ceux des relatifs (*οἷς*, *ὧν*, *οἷα*) pouvaient aussi être facilement commentés, notamment au regard de la corrélation (*τὸ τοιόνδε ὅτι* 457c, *τοιαῦτα οἷα* 457d) ou des particularités d'accord (*σύμφωνα οἷς [...] ἔλεγες* 457e).

En conclusion, nous insisterons encore sur l'importance que les candidats de l'option A doivent accorder à la maîtrise de la langue grecque. Une lecture régulière des textes est la condition première à la réussite des questions de morphologie et de syntaxe. Nous encourageons donc vivement les futurs candidats à travailler aussi souvent que possible les œuvres du programme, parallèlement à la lecture des manuels traditionnels listés dans l'encadré ci-après.

Bibliographie

- Benveniste É., *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, tomes I et II, Paris, 1969
- Benveniste É., *Problèmes de linguistique générale*, tomes I et II, Paris, 1966-1974
- Chantraine P., *Morphologie historique du grec*, 2^e éd., Paris, 1961
- Chantraine P., *Dictionnaire étymologique de la langue grecque, Histoire des mots*, Paris, 2^e éd., 2009
- Chantraine P., *Grammaire homérique*, tomes I et II, Paris, nouvelle édition revue et corrigée par M. Casevitz, 2013-2015
- Humbert J., *Syntaxe grecque*, Paris, 1960
- Lejeune M., *Phonétique historique du mycénien et du grec ancien*, Paris, 1972

Seconde partie : latin (rapporteur : Laurent Gavaille).

La moyenne de cette épreuve est de 05/20, semblable à celle de 2016. Manifestement les candidats de l'option A n'étaient pas correctement préparés à cette épreuve. Les notes se répartissent de la manière suivante :

- 10/20 : 1 copie ;
- entre 07 et 08/20 : 3 copies ;
- 05,5/20 : 1 copie ;
- entre 01,5 et 03/20 : 5 copies (c'est-à-dire la moitié).

Texte de référence : LUCRECE, livre II, v. 289-302

Bibliographie commune pour les deux questions :

Pierre MONTEIL, *Éléments de phonétique et de morphologie du latin*, Nathan, 1979.
Les références précises aux pages sont données dans les développements qui suivent.

Question 1. Phonétique : étude des \bar{o} du passage (synchronie, diachronie).

Si l'on ne tient pas compte des cinq copies très faibles notées entre 0 et 02/20, la moyenne obtenue à cette question est de 07/20 ; mais elle tombe à 04,1/20 pour l'ensemble du lot.

Les notes se répartissent de la manière suivante :

- 11/20 : 1 copie ;
- 08/20 : 1 copie ;
- entre 05 et 06/20 : 3 copies ;
- entre 0 et 02/20 : 5 copies.

Les défauts étaient globalement les mêmes (à des degrés différents bien sûr) pour tous ceux qui ont été notés entre 05 et 11/20 : difficulté d'identification des \bar{o} et incapacité à expliquer leur origine. Pour traiter cette question, il fallait avoir fréquenté les *Éléments de phonétique et de morphologie du latin* de Pierre Monteil (Nathan, 1986), manuel

conseillé dans tous les rapports. On pouvait aussi s'aider du *Que-sais-je ?* intitulé *Grammaire du latin*, de J. Collart et L. Nadjo (Paris, PUF, 1994), plus succinct. C'est la seule manière d'avoir les connaissances nécessaires pour identifier et expliquer des voyelles longues : on ne reconnaît que ce qu'on connaît déjà. Trop de candidats ont autant parlé des *ō* que des *o* (sans forcément mentionner la longueur), et réduit leur réponse à un simple relevé. La meilleure copie a bien identifié des *o*, mais n'a pas su les expliquer en diachronie.

Pour faire un bon travail, il ne suffit pas d'identifier et d'expliquer les occurrences du texte, encore faut-il les classer. Trop souvent les candidats ont eu recours à un plan inadapté, car morphologique : par exemple, d'un côté les *o* présents dans des radicaux, d'un autre ceux situés dans des désinences, ou encore dans des suffixes. Or le seul critère à retenir devrait être, pour ce genre de question, l'origine : une voyelle longue peut être héritée, ou plus récente et issue par exemple d'une contraction de deux voyelles brèves ou encore d'un allongement compensatoire. Toutes ces origines possibles sont bien répertoriées dans le manuel de P. Monteil, des pages 87 à 113, selon un classement chronologique : d'abord les longues de l'indo-européen (p. 87-88), puis les longues de date latine (p. 91 et suiv.), des plus anciennes (p. 92-93) aux plus récentes (p. 104-112), qu'elles soient issues de divers allongements de voyelles brèves (p. 104-105), ou de la réduction de diphtongues (p. 106-111) ou encore de la contraction de deux voyelles brèves (p. 111-112). Ce classement pouvait être repris tel quel.

La scansion devait aider les candidats à lever des doutes, car tous les *o* du texte étaient placés en syllabe ouverte (lorsque la syllabe est fermée, la scansion ne donne pas d'indication sur la longueur de la voyelle). Ainsi, on pouvait facilement identifier les *o* de *cōgatur* au v. 292, de *regiōne* au v. 294 (et éliminer en même temps les *o* de *lōci* et de *tempōre* situés dans le même vers), de *cōpia* – forcément long puisqu'il est au début du vers 295, vers dans lequel on trouve aussi *porrō* et *maiōribus*, de *quō*, *mōtu* et *principiōrum* au v. 297, de *eōdem* au v. 298 et enfin de *ratiōne* et *condiciōne* (v. 299 et 301).

Si un plan morphologique ne saurait être pertinent pour une question de phonétique, les connaissances morphologiques doivent être utilisées pour dire par exemple d'où viennent les *o* de *quō* et de *eōdem* (deux ablatifs de pronoms au singulier, expliqués respectivement p. 230 et 232 du manuel de P. Monteil), le *o* de *maiōribus* (comparatif dont le suffixe est présenté p. 210-211 du même manuel), de *principiōrum* qui a une désinence de génitif pluriel de 2^e déclinaison, expliquée dans le chapitre consacré à la déclinaison thématique (p. 164), ou encore de *regiōne*, *ratiōne* et *condiciōne* qui possèdent un suffixe de dérivation nominale expliqué p. 177-178, dans le chapitre des substantifs à thème consonantique.

La partie diachronique (à placer plutôt après la partie synchronique) devait donc distinguer d'un côté les *o* anciens des *o* récents et donner leur origine. Parmi les premiers figurent :

- *certō* : il fallait savoir identifier l'ablatif singulier d'un thème thématique, et l'expliquer par la désinence *-ōd* (attestée en latin archaïque). L'explication de la longueur n'était pas attendue, car elle est difficile : P. Monteil invoque l'analogie des thèmes en *-ā*, mais on peut aussi la mettre en relation avec l'indo-iranien *-āt* ;
- *quō* et *eōdem* : ces pronoms empruntant leur flexion aux noms thématiques, on explique le *o* de l'ablatif singulier comme celui de *dominō* ;
- *porrō* : le jury était moins exigeant sur l'explication de cette forme adverbiale, qui peut remonter à un ancien instrumental **-oh₁* mais qui a été intégrée en latin à l'ablatif ;

– *principiōrum* : il fallait savoir expliquer que le *ō* était analogique du *ā* des génitifs pluriels des thèmes en *-ā* (< *-eh₂). La désinence originelle *-ōm, issue de *-ō-ōm (voyelle thématique brève suivie de la désinence) est attestée en latin archaïque dans la désinence en *-um* (avec abrègement de la longue en syllabe finale fermée devant consonne autre que *-s*) ;

– *maiōribus* : il fallait savoir poser le suffixe *-yōs de comparatif ; on pouvait ajouter que la longue, initialement réservée au nominatif masculin singulier (voir *-iūs* au neutre), a été étendue au reste de la flexion ;

– *regiōne*, *condiciōne* et *ratiōne* : il fallait savoir mentionner les suffixes *-iō/n* ou *-tiō/n* de noms d'action, dans lequel on retrouve le suffixe *-ōn* formateur de noms d'être animés comme *homō/n*. On pouvait préciser là aussi que, la longue, d'abord caractéristique du nominatif masculin singulier, a été étendue au reste de la flexion.

Une remarque sur le classement à l'intérieur de cette partie : nous avons réuni d'un côté les désinences (ablatif singulier et génitif pluriel des thèmes thématiques), de l'autre les suffixes. Il s'agit là de critères morphologiques, mais ils sont secondaires par rapport au plan général qui, lui, est phonétique.

Le texte présentait trois *ō* récents, tous issus de contractions :

– contraction de deux voyelles brèves : *cōgātur* < *cō-āgātur (Monteil p. 112), avec *āgō* reposant sur la racine *h₂eg- « mener » ; *mōtū* < *mō(u)ētū (Monteil p. 111), cf. présent *mōuē-ō*.

– contraction d'une voyelle brève et d'une voyelle longue (?) : *cōpia* est expliqué par P. Monteil (p. 111) par *cō-ōpia* (vraisemblablement à cause de *ops* qui peut subir l'allongement des monosyllabes accentués), mais rien n'interdit de poser *cō-ōpia (comme *ōpis*).

Comme le sujet le demandait, cette partie diachronique devait être accompagnée par une étude synchronique (traditionnellement placée avant). Celle-ci devait aller à l'essentiel, en mettant en valeur les deux points suivants :

1. la place du *ō* parmi les voyelles du latin : il convenait de savoir présenter le « triangle vocalique » du latin, tel qu'il est exposé dans le manuel de P. Monteil p. 85 et suiv., ou dans *La grammaire du latin* de J. Collart et L. Nadjo p. 9 et suiv.

2. le statut phonématique du *ō* : à l'aide de paires minimales, il aurait fallu montrer que non seulement le timbre, mais aussi la longueur, sont des traits pertinents. On pouvait par exemple opposer *deōrum* « dieux » à *deārum* « déesses » pour le timbre, *sōlum* « seul » à *solum* « sol » pour la longueur. Sur ces questions de phonème et de trait pertinent, on se reportera par exemple à A. Martinet, *Éléments de linguistique générale*, Paris, 1960, p. 64-82 ; pour une présentation résumée, voir O. Ducrot et J.-M. Schaeffer, *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil, 1995, p. 387-394.

Même si elles ne peuvent être que rapides, introduction et conclusion doivent être présentes. Il n'était pas difficile, en introduction, de rappeler le système vocalique de l'indo-européen et le statut discuté des longues, certains comparatistes admettant leur existence alors que d'autres estiment qu'elles reposent toutes sur *eH. Pour centrer sur la question des *ō*, on peut évoquer la thèse, assez répandue, du statut fondamental des voyelles de timbre *e* et *o* en indo-européen. Établir ce point de départ permet de poser la question de savoir si le latin conserve les *ō* anciens et s'il en crée de nouveaux. La conclusion doit répondre à cette question, évoquer rapidement des évolutions

phonétiques non représentées dans le texte (comme les abrègements de longues en hiatus ou en vertu de la loi d'Osthoff) ou des transformations ultérieures (perte des oppositions de longueur à partir de la fin du III^e s. ap. J.-C.).

Question 2. Morphologie verbale : étude de la formation des futurs, d'après les exemples du texte (synchronie, diachronie).

Avec une moyenne globale de 06/20, cette question a mieux réussi aux candidats que la première. Si l'on excepte les deux copies notées 01/20, on obtient même une moyenne de 07,1/20. Les notes se répartissent comme suit :

- entre 08 et 10/20 : 4 copies ;
- entre 04 et 06/20 : 4 copies ;
- 01/20 : 2 copies.

Si aucune copie n'obtient plus de 10/20, c'est parce que les meilleurs candidats, qui ont généralement su présenter une synchronie correcte (à laquelle il manquait très souvent les indications de longueur), avaient des connaissances en diachronie très légères. Trop de candidats, plus faibles, se sont contentés de faire un relevé des formes. De plus, celles-ci n'ont pas toujours été bien reconnues (des présents ont pu être pris pour des futurs). Pour éviter ces confusions, les futurs candidats sont invités à mieux maîtriser leur grammaire scolaire et à lire plus attentivement le programme restreint des œuvres au programme.

La question pouvait être traitée très rapidement en allant à l'essentiel.

En synchronie, il suffisait de montrer les différentes formations possibles à date classique, qui étaient toutes représentées dans le texte :

- une formation en *-ī/-ū-* (hormis la 1^{re} personne du singulier en *-ō*) présente d'une part dans le futur de l'infectum du verbe *sum* : *eris, erit, erimus, eritis, erunt* (*erunt* présent dans le texte au v. 301), d'autre part dans le futur du perfectum de tous les verbes, où la 3^e personne du pluriel est elle aussi en *-ī-* (voir *consuerint* au v. 300)
- une formation en *-bī/-bū-* (hormis la 1^{re} personne du singulier en *-bō*) pour les verbes de 1^{re} et 2^e conjugaison (*ualebunt* au v. 301) ;
- une formation en *-ē/-ē-* (hormis la 1^{re} personne du singulier en *-a-*) pour les 3^e et 4^e conjugaisons (*gignētur* et *crescēt* dans le texte – on pouvait facilement opposer à *gignēs, gignēmus, gignētis* et à *crescēs, crescēmus, crescētis*), ainsi que pour des verbes dits « irréguliers » en synchronie comme *ferō* : *ferētur* dans le texte (au v. 299).

Remarque : l'indication des longueurs est indispensable.

Pour la partie diachronique, il fallait en priorité expliquer les points suivants :

- il n'y a pas, en indo-européen, de formation spécifique pour le futur ; le latin utilise principalement des morphèmes de subjonctif pour son futur, en raison de la proximité notionnelle entre subjonctif (prospectif) et futur.
- les futurs en voyelle brève, type *eris, erit, erunt*, sont bâtis à l'aide de la voyelle thématique brève, caractéristique en i.-e. des subjonctifs athématiques : *eris* < **h₁es-ē-s*, *erunt* < **h₁es-ō-nti*. Au futur du perfectum, la 2^e personne du pluriel attendue †*fuērent*, en raison la confusion avec le parfait, a été refaite en *fuērint*, à l'aide du morphème

*-yh₁- de subjonctif (avec abrègement du -ī- produit par *-yh₁- en raison de la loi d'Osthoff).

– les futurs en -ē-/-ē- sont bâtis à l'aide de la même voyelle thématique brève, mais qui s'ajoute à un thème thématique. La succession de deux voyelles brèves produit une voyelle longue : *leg-ě-ě-s > legēs. Trois remarques importantes : ce -ē- a été étendu à la 3^e personne du pluriel (et abrégé en vertu de la loi d'Osthoff), où on aurait pu attendre †legōnt < *legōnt, sans doute parce que †legōnt aurait évolué en †legunt (confusion avec l'indicatif présent) ; à la 1^{re} personne du singulier, legam (< *legām avec abrègement de la voyelle longue en syllabe finale devant consonne autre que -s) s'explique par un emprunt au subjonctif (la forme attendue †legō aurait prêté elle aussi à confusion) ; ce futur a été étendu à la conjugaison dite « troisième mixte » et à la quatrième ; les 1^{re} et 2^e conjugaisons ne pouvaient pas avoir un tel futur car il y aurait eu confusion avec amās et monēs de l'indicatif présent.

– les futurs en -bī-/-bū-, réservés aux deux premières conjugaisons, sont vraisemblablement formés par analogie avec des formations existantes : c'est sûrement le couple impft. eram / fut. erō, eris, qui a conduit à former, à côté de l'imparfait en -bā- qui existait déjà, un futur en *-bō-/-bi- (pas seulement en latin puisque la falisque a des formes comme carefo). Il suffisait alors de rappeler que le -b- de l'imparfait s'explique par la racine *b^hwh₂- (avec chute du -w-) « croître, devenir » (celle de fuī) : cette racine a été réinterprétée comme un suffixe dans la forme de parfait initialement redoublée *b^hu-b^h(w)h₂- qui est à l'origine de l'imparfait (voir parfait osque fufens).

En introduction, on pouvait rappeler que, l'indo-européen ne possédant pas de futur, chaque langue historique a eu recours à des formations diverses (par exemple, le grec utilise beaucoup le -s- de désidératif). Quelles sont-elles pour le latin ?

Le devoir permettait de répondre à la question en conclusion : le latin réutilise majoritairement d'anciennes formations de subjonctif en raison de la valeur sémantique prospective de ce mode, sauf pour les deux premières conjugaisons où l'on repère une formation proprement italique.

Bibliographie générale pour la préparation de l'épreuve de linguistique latine

MONTEIL P., *Éléments de phonétique et de morphologie du latin*, Paris, Nathan, 1979 (2^e éd.)

ERNOUT A. et THOMAS F., *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck, 1953 (2^e éd.)

ERNOUT A. et MEILLET A., *Dictionnaire étymologique de la langue latine. Histoire des mots*, Paris, Klincksieck, 1959 (4^e éd.)

Composition complémentaire de linguistique

Option B

Rapports établis par

Fabienne Boissieras

Maître de conférences à l'université Jean-Moulin Lyon III

et

Olivier Soutet

Professeur à l'université de Paris-Sorbonne

Première partie : moyen français (*rapporteur : Olivier Soutet*).

Texte support : Christine de Pizan, *Le livre du duc des vrais amants*, l. 139-155

1. Traduction

Ma dame, aucune personne – homme ou femme – ne saurait être assez sûre d'elle pour demeurer certaine, quelque bonnes résolutions qu'elle ait, de garder toujours la mesure dans de telles amours, et qu'elles ne seront sues de personne, comme je l'ai dit plus haut. C'est assurément impossible, car il n'y a pas de feu sans fumée, même s'il y a souvent de la fumée sans feu. Quant à dire : « Je travaillerai à la valeur d'un homme. », je réponds que c'est vraiment une très grande folie de se détruire pour rehausser autrui, en admettant qu'il dût accroître sa valeur ! Et, à coup sûr, elle fait sa propre perte celle qui se déshonore pour rehausser un autre. Et quant à poursuivre : « J'aurai acquis un véritable ami et un serviteur. » Dieu ! A quoi un tel ami ou serviteur pourrait servir à la dame ? Aussi bien, si elle était confrontée à quelque affaire, il n'oserait en aucun cas intervenir pour elle, craignant de compromettre son honneur.

2. Phonétique

Retracer jusqu'à l'époque contemporaine l'histoire phonétique du mot *sceu* (l. 3) [*< saputum*]. Des remarques sur la graphie sont attendues.

Sur la base d'un étymon de forme *[sapútu], on retiendra :

1/ la disparition des consonnes intervocaliques, par affaiblissement progressif (sonorisation : [p] > [b] et [t] > [d] ; spirantisation : [b] > [β] et [d] > [δ] ; amuïssement) ; d'où *[saú] sans doute obtenu vers le VI^e siècle ;

2/ l'affaiblissement du [a] en [ɛ] du fait de l'hiatus, d'où [sɛü] forme attesté dès le très afr, qui tient compte, par ailleurs, de l'antériorisation du [u] en [ü] ;

3/ la réduction de l'hiatus à la charnière des XIII^e et XIV^e siècles, d'où la forme moderne [sü].

La graphie témoigne d'une influence de l'étymologie supposée sur le mot. Cette étymologie supposée consistait à faire venir *savoir* de *scire* (de fait *savoir* traduit *scire*) alors que la « bonne » étymologie est *sapere*. On s'explique ainsi la présence du *c* dans la forme *sceu*.

3. Morphologie

3.1. Étudier les pronoms et déterminants indéfinis du passage.

1/ Formes concernées : *nul/nulle* (1, 9), *quelque* (2), *si fait / si faite* (2, 8), *aucun* (9, 12), *beaucoup de* (12)

2/ Commentaire : posée dans le cadre de la question de morphologie, la question appelait un traitement qui s'attachait non aux emplois de ces morphèmes, mais aux formes elles-mêmes. Sous ce rapport, on pouvait distinguer les formes héritées du latin (classique pour *nul/nulle* ; tardif pour *aucun* qui viendrait d'une forme **alicunum*, résultat du croisement des formes cl. *aliquis* et *unum*) et les formes d'époque française. *Quelque* résulte du rapprochement de l'indéfini hérité *quel* (du lat. *qualem*) et de *que* (au départ relatif), rapprochement allant jusqu'à la coalescence et correspondant à une recatégorisation adverbiale ; *si fait*, « tel », est typiquement une formation analytique venant concurrencer le synthétique hérité du latin *talem* – formation sans lendemain ; c'est sans doute *beaucoup (de)* qui présente la genèse la plus singulière : à la différence de la plupart des langues romanes et de l'ancien français, le français (à partir du mfr) a renoncé aux héritages de *multum/multi* et exprime l'idée visée par une composition métaphorique (*beau + coup*) engagée ensuite dans une coalescence très forte recatégorisant un groupe nominal en adverbe/pronom, accompagnée d'une très forte désémantisation. Sur *beaucoup*, voir Marchello-Nizia (C.), *Grammaticalisation et changement linguistique*, Bruxelles, de Boeck, 2006, p.137-179.

3.2. Soit la forme *aray* (l. 7) : l'identifier et rendre compte de son origine.

Futur 1 d'*avoir*. Forme souvent présentée comme dialectale (plutôt picarde), à radical réduit – réduction ayant opéré sur le radical *aur-*.

Rappels :

– le futur est d'origine périphrastique (périphrase combinant l'infinitif du verbe de base lexicale + indicatif présent d'*habere*). En l'espèce, *aray* vient donc d' **haberayyo* ;

– le double radical d'afr (*aur-/avr-*) est classiquement expliqué comme provenant du double emploi du verbe *avoir* comme verbe plein et comme auxiliaire. Dans le premier cas, on aurait eu une évolution conduisant au radical *avr-*, dans le second au radical *aur-*. Le respect de cette distinction n'est guère appréciable, le u et le v ayant une notation commune.

4. Syntaxe

4.1. Étudier les constructions réfléchies dans le passage.

Le texte ne présentait que des contextes de nette réflexivité, c'est-à-dire tels que non seulement, il y a coréférence du sujet et du régime mais que le régime est objet du verbe :

ne soit nul ne nulle si asseuree de soy
elle se rende certaine,
c'est trop grant folie de soy destruire (avec sujet indéfini)
celle bien se destruit qui pour reffaire un aultre se deshonnore.
il ne s'oseroit porter en nul cas pour elle
si fait serviteur qui ne s'osera employer
ilz servent eulx mesmes

Le jeu des formes

– point de vue morphosyntaxique : répartition classique à l'intérieur du couple atone/tonique avec deux emplois de *soy* attendus, derrière préposition (1) et devant un infinitif (5) ; par ailleurs la remontée de *se* à gauche du semi-auxiliaire *osera* (11) est régulière ;

– point de vue sémantique : deux faits intéressants : *soy* coréférent à un indéfini en (1) et *eulz mesmes* (13), qui, sans appui du réfléchi *se* (*se servent*), marque une objectivation maximale de l'objet coréférent au sujet (comme s'il s'agissait d'un objet non coréférent).

5. Vocabulaire

Le mot *preu* fait l'objet de nombreuses descriptions dans différents manuels de lexicologie historique. Voir bibliographie. On devait toutefois attirer l'attention que l'occurrence particulière du mot fait apparaître son sens étymologique de « profit ».

Seconde partie : français moderne (*rapporteur : Fabienne Boissieras*).

Texte support : Denis Diderot, *Le Neveu de Rameau*, édition de Pierre Chartier, Paris, Le Livre de Poche classique, p. 89-90, de « Je ne méprise pas le plaisir des sens » à « et le plaisir me couper la parole ».

1. Lexicologie

1.1. *Sentir* :

1.1.1. Identification et morphologie lexicale : verbe intransitif et transitif direct (dans la construction quasi-modale aimer à + infinitif) mot simple, désinence verbale *-ir*.

1.1.2. Sens en langue : le verbe *sentir* connaît de nombreux sens dérivés à partir de son acception physique. 1. Percevoir par l'intermédiaire d'un organe de sensibilité et plus spécifiquement percevoir par l'odorat (avec un sujet agent ou patient). 2. Percevoir par la voie de facultés intellectuelles : avoir le sentiment de quelque chose d'abstrait. 3. Saisir par intuition. 4. En langue classique, signifie comprendre en faisant usage de la raison. 4. Dans le champ de l'affectivité, le verbe transcrit le fait d'être d'affecté, de ressentir vivement d'une manière agréable ou douloureuse.

1.1.3. Sens en contexte : rappelons que dans *L'Encyclopédie*, « sensations » dérivé de *sentir* appartient au champ de la métaphysique. Il est noté que *sentir* procure des « impressions qui s'excitent en nous à l'occasion des objets extérieurs ». C'est bien ce sens premier qui est sollicité dans le texte, lié à la sensibilité d'un organe (ici le toucher *sous la main*) et source de plaisir (*plaisirs des sens, aimer à sentir*). Aussi, le verbe largement distribué dans le texte du *Neveu de Rameau* est-il exploité dans toutes ses acceptions. Car sentir pour Diderot est un mode d'accès au monde des idées à travers la mobilisation de perceptions fines. D'un sens abstrait (l. 1) à un sens abstrait (l. 25), sentir est au XVIII^e siècle au cœur d'investigations philosophes et existentielles : la vitalité se révélant par une capacité singulière à sentir.

1.2. *Indigent* :

1.2.1. Identification et morphologie lexicale : adjectif qualificatif (à l'origine participe présent du verbe *indigere* « avoir besoin de »), attribut accessoire du sujet. Le mot appartient aussi à la catégorie du substantif. Le préfixe *indu* « dans » et la base *egere* ne sont pas repérables en synchronie.

1.2.2. Sens en langue : 1. Caractérise une personne à qui manquent les choses les plus nécessaires à l'existence 2. Qui manque de force, faible pour un référent animé mais aussi inanimé (fréquent en langue classique). 3. Par glissement métonymique renvoie à ce qui est marqué par l'insuffisance (une parole, une pensée, une argumentation...). En français moderne, le mot d'usage courant a pour synonyme malheureux, nécessiteux lorsqu'il réfère à une personne et signifie élémentaire, rudimentaire pour un référent abstrait.

1.2.3. Sens en contexte : c'est le sens premier de l'adjectif qui est sans conteste à retenir, explicité par d'autres termes dépréciatifs « *dépouillés, expulsés...* ». Son antonyme exact présent dans le texte est *opulent*. Cependant, on rappellera que le mot indigent trouve dans l'œuvre de Diderot d'autres significations autrement positives : l'indigent gagne en liberté ce qu'il perd en confort et dépendance. La figure de « l'indigent philosophe » connaît une belle fortune dans la littérature du XVIII^e siècle.

2. Grammaire : l'infinitif

Introduction :

L'infinitif est un mode non personnel (au même titre que le participe et le gérondif), non temporel : ainsi sont neutralisées en effet les distinctions de personnes et de temps. La reconnaissance d'un infinitif passé l. 13/l.14/17 est abusive dès lors que la distinction forme simple vs forme composée renvoie à une distinction aspectuelle (accompli / inaccompli).

Temps *in posse*, le verbe à l'infinitif ne présente que l'idée du procès, sous sa forme la plus virtuelle.

L'infinitif participe à la fois du verbe et du nom (forme nominale du verbe : il s'agit d'un mode mixte), il peut être pivot d'une proposition comme un verbe conjugué, il est apte à endosser les fonctions syntaxiques du nom.

2.1. Emplois nominaux :

Il occupe une fonction nominale mais conserve des prérogatives verbales.

complément d'objet direct : conflit possible entre le critère formel et des critères structuraux

l. 13 *je voudrais avoir faite*

l. 14 *j'aimerais mieux avoir réhabilité*

Pas de pronominalisation possible

complément d'objet indirect :

l. 21 *il se hâte d'arranger ses affaires.*

Séquence de la construction impersonnelle :

l. 7/8 *Il m'est infiniment plus doux d'avoir secouru / d'avoir terminé* (de actualisateur de l'infinitif, « article » : * *Avoir secouru... m'est infiniment plus doux*).

Circonstant :

l. 17 *après avoir réhabilité la mémoire des Calas*

Infinitif de progrédience

l.20 *ce cadet... était allé tenter fortune*

2.2. Emplois verbaux

1/ pivot de proposition

l. 25 *je sens mon cœur se troubler de joie.*

La proposition infinitive *stricto sensu* répond à deux conditions.

L'étiquette de « proposition infinitive » et l'analyse syntaxique qui la sous-tend suscitent des réserves : si le GN et l'infinitif entretiennent sur le plan logico-sémantique, un rapport prédicatif (le GN est le sujet sémantique de l'infinitif), ils ne sont pas pour autant engagés dans une relation syntaxique sujet/verbe (le sujet donne ses marques au verbe).

La mobilité respective des deux termes, la suppression de l'un ou l'autre, la forme accusative et la « montée » devant le verbe introducteur du pronom clitique amènent à analyser cette construction comme une construction à deux objets. En fait, cette pronominalisation au cas accusatif reflète l'organisation hiérarchique de la phrase et montre que lorsqu'un élément cumule plusieurs fonctions, celle s'exerçant par rapport au pivot de la principale (cod) est prise en compte avant celle s'exerçant par rapport au pivot de la subordonnée.

La proposition infinitive *lato sensu*

La grammaire générative considère que tout infinitif possède un sujet propre, support agentif, contrôleur, en l'absence d'un sujet exprimé. Sujet phonétiquement nul, coréférent au sujet du verbe principal conjugué : l. 17 *après avoir dépouillé son père et sa mère* (support agentif de l'infinitif « son aîné »).

2/ dans une périphrase verbale :

On suivra l'analyse de G. Moignet pour considérer « *aimer + à + infinitif* » comme une périphrase verbale quasi-modale équivalente à « *avoir coutume de* ».

3. Stylistique : le mélange des genres

Dans un XVIII^e siècle qui a abordé la notion de genre souvent en la récusant, Diderot occupe une place particulière. Désinvolture avec laquelle sont traités des faits réels (rencontre entre l'auteur et le véritable neveu de Rameau, figure du musicien excentrique assez connue en son temps). On s'attachera à la scénographie particulière du texte : la forme est celle d'un libre entretien, mené sans contrainte selon l'inspiration fantaisiste et avec toute l'expressivité du personnage pantonyme. Moi y occupe souvent une place de régisseur dans la conversation menée, questionnant à l'envi mais aussi dissertant comme ici sur des sujets hautement philosophiques, et qui jaillissent au détour d'une anecdote pittoresque, d'une remarque brève, d'un commentaire plus développée de Lui. La scène d'énonciation, pour réglée qu'elle soit par les tours de parole, emprunte à des genres divers faisant de la parole un espace à la fois improvisé et cependant unifié par l'intention qui la sous-tend. Le sous-titre SATIRE SECONDE conforte cette idée et agace les frontières génériques d'un texte innervé par un enthousiasme profond et un sérieux intermittent qui heureusement cohabitent.

3.1. Le dialogue ou une pensée en acte : « *j'abandonne mon esprit à tout son libertinage. Je le laisse maître de suivre l'idée folle ou sage qui se présente* ».

La pensée parcourt — discours —, dans son mouvement de connaissance, les intermédiaires, d'un jugement à l'autre ; elle « court ça et là », dans un effort de cohérence systématique et l'exigence de rigueur conceptuelle qu'impose la discipline philosophique.

- Glissements thématiques : conduite de la pensée du philosophe préoccupée d'abord par les « plaisirs » l. 1 pour livrer sa réflexion sur « le plaisir » l. 21. La lexie *cœur* 2/10/25 structure l'ensemble de part et d'autre. Discours clos qui exploite les variations sémantiques autour du mot *plaisir* relayé par un champ lexical particulièrement foisonnant (figure dérivative *déplaît* l. 6, polyptote sur *aimer*, répétitions *cher* 9/23). Polysémie également de *sentir*. Glissement de l'érotisme à la philosophie humaniste.
- Rupture l. 15 Glissement du NP Calas à Carthagène.

3.2. Montages énonciatifs et hybridité générique

- **Un dialogue** : il s'agit d'une réponse : forte présence de l'autre : *vous* l. 6 *Ah ! mon cher Rameau* l. 22. Recours à la négation polémique l. 1, l. 16.

– **Une confession** : parole réflexive (dialogue de Diderot avec lui-même) prédominance de la première personne « je » (début de phrase) *Je ne vous dissimulerai pas*. l. 7. Relance l. 25 *et moi, je sens*. Structures syntaxiques simples l. 1 à l. 5 présent de l'indicatif. Humour qui colore le discours (négation litotique l. 1/ l. 6, libertinage évoqué).

– L'énumération : figure d'exaltation (l. 3/5 et longue phrase l. 6/13) *Ah* interjection l. 23. Enthousiasme de Moi à l'évocation des plaisirs des sens, intellectuels comme moraux (*telle action, sublime, volupté...*) : élan vital qui s'exécute à travers la syntaxe.

– l. 15 à 23 : **un art de la narration** / micro-récit (l. 25). Discours rapporté qui se rejoue l. 24. Concision du récit (nombreux anaphoriques *ce cadet* l. 20, *cet homme* l. 23), accélération du tempo narratif (phrases minimales, présent de narration). Interrogation l. 20. Valeur d'*exemplum* (précipité d'événements schématiques « à la manière d'un conte »). Tous les ingrédients sont présents. Une réflexion méta-poétique se déploie autour du :

- **drame familial** mis en scène de façon théâtrale.
- **discours moraliste** : portée générale du propos ; l'*éthos* du philosophe requiert le présent majoritairement omnitemporel et omniaspectuel. Se dessine la figure du philosophe inspiré par le réel et mu par l'émotion la plus vive face à la réalité sensible l. 25/26. L'emploi du terme générique 9/15/23 « homme » autorise à se dégager d'une lecture anecdotique.

3.3. La parole philosophique : « une bonne page » sur le bonheur

– Une hiérarchie des plaisirs : « *plus doux* » « *le plus heureux* » « *j'aimerais mieux* » primauté de la vertu. Synthèse des deux tendances : la contradiction entre l'être de plaisir qui affirme sa liberté et l'être moral et social que préoccupe la vie en société. Plaisir moral du philosophe bien supérieur.

– La dimension *matérielle* du vivant l. 1 à 3 (matérialisation de l'âme) : la nature objet de la science se laisse observer et sentir. Tradition libertine de la *débauche* 6 (cf. l'article *Jouissance* de *L'Encyclopédie* ou article *Eléments de Physiologie*). Modèle hédoniste qui est présenté en ouverture du texte. Renvoi à une scène du quotidien (*amis, promenade, enfants, petite ville de province*) à l'action (choix des formes d'accompli 8/9/13/14 verbe générique *faire* 14).

– L'intertexte : la circulation des idées. Référence à Voltaire, au cas Calas (*Le Traité sur la tolérance*). Défense d'une Philosophie des lumières directement impliquée dans les

affaires de la société. Le récit inséré entretient un rapport de contiguïté avec l'allusion à Voltaire : même injustice à corriger. Grand et petit événement se confondent.

Le philosophe relaie la parole de l'anonyme : « *en vous faisant ce récit* » l. 25 « *il m'en parlait* » l. 25. Longue phrase emphatique qui met en scène cette circulation de la parole à partir de laquelle se nourrit la réflexion philosophique. Coordination marquée (*et/et*) l. 25 traduisant les assauts de l'émotion : primauté donnée à l'action morale seule susceptible de garantir dans le temps un bonheur véritable.

Conclusion

Figure de l'homme de bien, Moi introduit dans sa réponse les fondements essentiels d'une morale qui ne souffre aucune injustice et qui trouve des illustrations dans la réalité de chacun. Face aux déclarations souvent provocantes de Rameau, Moi corrige certes mais avec la mesure qu'il convient à l'homme des Lumières, épris de justice et de jouissances. Le texte propose en mêlant les formes et les genres une synthèse de ce que Diderot donne au lecteur, et ce, sans jamais lui asséner de vérités, comme art de vivre. Libre à lui de confronter les dires et de prendre dans les paroles des deux interlocuteurs, qui s'entrechoquent ou se complètent, de quoi fonder sa propre morale.

Version latine

Rapport établi par

Fabrice Poli
Inspecteur général de l'éducation nationale

Le texte choisi cette année par le jury était un extrait des *Annales* de Tacite (livre IV, §§ 68-69), tiré du livre décrivant les événements de l'année 28 ap. J.-C. au moment où le pouvoir du préfet du prétoire de Tibère, Séjan, est à son paroxysme. La version relatait un épisode terrible et effrayant du règne de Tibère, au cours duquel un chevalier romain, Titius Sabinus, avait été victime d'un piège tendu par un quarteron d'anciens magistrats, animés par l'ambition et le désir de plaire à l'entourage du *princeps* et plus particulièrement à Séjan. Le passage, qui comptait 296 mots, ne nécessitait pas de connaissances contextuelles particulières, car les noms propres figurant au début ou au sein de l'extrait (Germanicus, époux de la vertueuse Agrippine l'Aînée ; Séjan, préfet du prétoire de Tibère) étaient, du moins le jury le pense-t-il, suffisamment connus pour ne pas nécessiter d'explications préalables.

Le jury a reçu 21 copies qui ont été notées de 17 à 01. La moyenne du lot s'établit à 10.35, résultat pour le moins honorable, qui peut, de surcroît, être porté à 10.77 si l'on ne tient pas compte des deux copies notées 01 et qui présentaient des lacunes sérieuses en matière de connaissance de la langue latine.

1. Première partie : correction commentée de la version.

Iunio Silano et Silio Nerua consulibus, foedum anni principium incessit,

Sous les consulats de Iunius Silanus et de Silius Nerva, l'année s'engagea sous de funestes auspices :

tracto in carcerem inlustri equite Romano Titio Sabino ob amicitiam Germanici :

on traîna au cachot un chevalier romain du premier rang, Titius Sabinus, en raison de l'amitié qu'il portait à Germanicus ;

neque enim omiserat coniugem liberosque eius percolere, sectator domi,

et, de fait, il n'avait pas renoncé à entourer d'égards la femme et les enfants de ce dernier, les visitant chez eux,

comes in publico, post tot clientes unus eoque apud bonos laudatus et grauis iniquis.

les accompagnant en public, demeuré le seul après tant de clients et, à ce titre, loué par les honnêtes gens et odieux aux malhonnêtes.

Commentaire : le passage qui a été le plus mal compris se situe à la fin de cette première période et porte sur les mots suivants : *post tot clientes unus eoque apud bonos laudatus et grauis iniquis*. Le syntagme *post tot clientes unus* « demeuré le seul après tant de clients » faisant référence aux *clientes* qui, autrefois, entouraient d'égards le *patronus* Germanicus, à l'époque de sa puissance et avaient ensuite déserté au moment de sa mort parfois jugée suspecte. L'adverbe *eo* « pour cette raison » n'a pas été souvent identifié comme tel et la proximité *grauis-iniquis* a entraîné par ailleurs des confusions sur l'identité des cas et des fonctions : *grauis*, au nominatif masculin singulier, se rapporte à Titius Sabinus, tandis que *iniquis*, au datif masculin pluriel, désigne les personnes à qui il est devenu insupportable.

Hunc Latinius Latiaris, Porcius Cato, Petilius Rufus, M. Opsius, praetura functi, adgrediuntur,

C'est à lui que Latinius Latiaris, Porcius Caton, Petilius Rufus, M. Opsius, préteurs sortis de fonction, s'en prennent

cupidine consulatus ad quem non nisi per Seianum aditus ;

par ambition du consulat auquel on n'accédait que par Séjan ;

neque Seiani uoluntas nisi scelere quaerebatur.

et le bon vouloir de Séjan ne s'obtenait que par un crime.

Commentaire : cette deuxième section a donné lieu à de nombreuses erreurs. *Praetura functi* a été très souvent mal compris : il s'agit du participe parfait du verbe *fungor* « s'acquitter de » suivi de son complément à l'ablatif *praetura*, et l'ensemble signifiait donc littéralement « s'étant acquittés de la préture » que nous avons rendu par « des préteurs sortis de fonction ». *Aditus* a aussi donné lieu à des erreurs car il n'a pas toujours été identifié comme un nom de la quatrième déclinaison au nominatif singulier (littéralement « par désir du consulat auquel il n'y avait accès que par l'entremise de Séjan »), le verbe régissant ce nom, en l'occurrence *fuit* (*uel sim.*), était par ailleurs sous-entendu. La fin de la version appelait un point de vigilance sur *uoluntas* qu'il fallait bien rendre par « bonne volonté » ou « bon vouloir » et sur la négation restrictive *neque nisi*.

Compositum inter ipsos ut Latiaris, qui modico usu Sabinum contingebat, strueret dolum,

Il fut convenu entre eux-mêmes que Latiaris, qui entretenait quelque relation avec Sabinus, tendrait le piège,

ceteri testes adessent, deinde accusationem inciperent.

que tous les autres en seraient les témoins et qu'ensuite ils intenteraient l'accusation.

Igitur Latiaris iacere fortuitos primum sermones, mox laudare constantiam

En conséquence, Latiaris commençait par lancer des propos au hasard et bientôt à louer sa constance

quod non, ut ceteri, florentis domus amicus adflictam deseruisset ;

parce que, à la différence de tous les autres, ami d'une maison florissante, il ne l'avait pas abandonnée quand elle était dans les revers ;

simul honora de Germanico, Agrippinam miserans, disserebat.

dans le même temps, il parlait avec honneur de Germanicus, tout en s'apitoyant sur Agrippine.

Commentaire : le tout début de ce troisième passage s'ouvrait par une formule impersonnelle au perfectum avec verbe auxiliaire sous-entendu *compositum [est] inter ipsos ut* + subjonctif « il fut convenu entre eux-mêmes que... ». Cette tournure est suivie de verbes au subjonctif imparfait qu'il convenait de rendre par des conditionnels présents, ayant la valeur du futur dans le passé. On sait en effet que les auteurs latins, pour éviter la lourde périphrase en *-urus essem*, la remplacent fréquemment par le subjonctif imparfait dans le cadre d'une concordance des temps au passé. Il convenait par ailleurs d'identifier *iacere* et *laudare* comme des infinitifs de narration dont le sujet exprimé, au nominatif singulier (*Latiaris*) se trouve après le mot de liaison *igitur*. *Florentis domus* était au génitif singulier, complément de détermination de *amicus* (« lui l'ami d'une maison florissante ») ; *adflictam* (s.-ent. *domum*) constituait le complément

d'objet du verbe *deseruisset* (« il ne l'avait pas abandonnée quand elle était dans les revers »). Ce passage, faisant écho au début du texte, évoquait la mort de Germanicus et la disgrâce qui frappa conséquemment sa veuve Agrippine l'Aînée, veuve vertueuse à ne pas confondre avec sa fille, la redoutable et machiavélique Agrippine la Jeune, mère du futur Néron.

Et, postquam Sabinus, ut sunt molles in calamitate mortalium animi, effudit lacrimas,
Et une fois que Sabinus, car le cœur des mortels est attendri dans les malheurs, eut fondu en larmes

iunxit questus, audentius iam onerat Seianum, saevitiam, superbiam, spes eius ;
et y eut ajouté des plaintes, voilà que l'autre, avec désormais plus de hardiesse, charge Séjan, sa férocité, son arrogance, ses ambitions ;
ne in Tiberium quidem conuicio abstinet.

il ne s'abstient pas même de couvrir Tibère d'invectives.

Iique sermones, tamquam uetita miscuissent, speciem artae amicitiae fecere.

Et ces entretiens, comme s'ils avaient échangé des confidences interdites, donnèrent l'illusion d'une étroite amitié.

Ac iam ultro Sabinus quaerere Latiarem, uentitare domum, dolores suos quasi ad fidissimum deferre.

Et bientôt Sabinus, allant plus loin, recherchait la compagnie de Latiaris, se rendait souvent chez lui et lui confiait ses chagrins comme à l'ami le plus sûr.

Commentaire : ce segment du texte présentait quelques passages nécessitant une vigilance toute particulière. La conjonction de subordination *postquam* gouverne deux verbes au parfait *effudit* et *iunxit*, dont le sujet est Sabinus. Mais les deux verbes suivants, à l'indicatif présent, *onerat* et *abstinet* n'ont pas pour sujet Sabinus, mais Latiaris qui essaie de pousser à la faute le pauvre et droit chevalier en déversant le premier des reproches contre le redouté préfet du prétoire, Séjan, et contre Tibère en personne. Le changement de sujet est important pour la construction de machination, car il montre, de manière indiscutable, que Sabinus a été incité à se conduire ainsi à son tour, mais de manière plus mesurée que ne le fait Latiaris, car Tacite nous le décrit seulement comme pleurant et se plaignant. *Audentius* est le comparatif de l'adverbe *audenter* ; *spes* est ici à l'accusatif pluriel, placé sur le même plan que *saevitiam* et *superbiam*, comme compléments du verbe *onerat*. On notera aussi la présence de la proposition subordonnée conjonctive comparative conditionnelle *tamquam uetita miscuissent* « comme s'ils avaient échangé des confidences interdites ». Enfin, le passage se termine à nouveau par un groupe ternaire de trois infinitifs de narration (*quaerere, uentitare, deferre*) dont le sujet, exprimé, est Sabinus. Du point de vue sémantique, le sens des verbes est très important car il montre l'innocence de Sabinus qui pour l'heure, ne s'est pas répandu en invectives contre Tibère, Séjan et les plus proches personnalités du pouvoir impérial. Mais, encore une fois, il est ici question de chagrins (*dolores*) et non pas d'attaques frontales à l'égard du sceptre.

Consultant quos memoravi quonam modo ea plurimum auditu acciperentur.

Ceux que je viens de mentionner délibèrent sur le moyen de donner à ces propos un plus large auditoire.

Nam loco in quem coibatur seruanda solitudinis facies ;

Il fallait en effet conserver au lieu du rendez-vous l'apparence de la solitude ;

et si pone fores adsisterent, metus uisus, sonitus aut forte ortae suspicionis erat.

Et, s'ils se tenaient derrière les battants de la porte, la crainte d'un regard, d'un bruit ou d'un soupçon né du hasard existait.

Tectum inter et laquearia tres senatores haud minus turpi latebra quam detestanda fraude sese abstrudunt,

C'est entre le toit et le plafond recouvert d'un lambris que trois sénateurs se dissimulent dans une cachette non moins honteuse que leur perfidie était haïssable, foraminibus et rimis aurem admouent.

et ils collent l'oreille aux fentes et aux trous du bois.

Commentaire : la difficulté principale de ce passage résidait dans la proposition relative substantive *quos memoravi* qui est le sujet du verbe *consultant*, lequel introduit à son tour une proposition subordonnée conjonctive interrogative indirecte *quonam modo... acciperentur*. *Loco* est par ailleurs au datif, complément de l'adjectif verbal *seruanda* : « une apparence de solitude devait être conservée au lieu ». *Coibatur* est un passif impersonnel « on se réunissait ». La phrase suivante comportait également une incontestable difficulté syntaxique, car il y avait un risque de ne pas identifier le cas des noms : il fallait comprendre que *metus* est au nominatif singulier et qu'il est suivi de trois noms au génitif singulier qui le déterminent : *uisus*, *sonitus* et *suspicionis*. Enfin, on notera la place non usuelle de la préposition qui est située entre les deux noms qu'elle régit, *tectum* et *laquearia*.

Interea Latiaris, uelut recens cognita narraturus,

Pendant ce temps, Latiaris, sous prétexte de vouloir lui raconter des nouvelles toutes fraîches,

reperit in publico Sabinum domum et in cubiculum trahit praeteritaque et instantia,

entraîne Sabinus, qu'il avait retrouvé dans la rue, chez lui, jusque dans sa chambre, et lui rappelle les événements passés et présents,

quorum adfatim copia, ac nouos terrores cumulat.

dont la matière était en abondance, qu'il grossit de nouveaux sujets de terreur.

Eadem ille et diutius, quanto maesta, ubi semel prorupere, difficiliter reticentur.

Sabinus fait de même, et d'autant plus longuement que les sujets douloureux, une fois qu'ils ont éclaté, se taisent plus difficilement.

Properata inde accusatio missisque ad Caesarem litteris

On dressa aussitôt à la hâte l'acte d'accusation et, dans une lettre envoyée à César, ordina fraudis suumque ipsi dedecus narrare.

ils racontèrent eux-mêmes le plan de leur perfidie et leur propre ignominie.

Commentaire : ce passage appelle quelques remarques de détail. *Recens* est un adverbe qui modifie *cognita* « des nouvelles apprises récemment ». La relative *quorum adfatim copia* présentait encore une fois l'élision du verbe *esse*. Le passage suivant, qui va être l'objet d'une analyse détaillée, constituait assurément le passage le plus difficile de la version : *Eadem ille* (« celui-ci fait de même » : le verbe *agit* est sous-entendu) *et diutius* (« et d'autant plus longuement » : le corrélatif *eo*, qui devrait fonctionner avec *quanto*, est sous-entendu), *quanto maesta* (« que les sujets douloureux »), *ubi semel prorupere* (« une fois qu'ils ont éclaté : le verbe *prorupere* est à la troisième personne du pluriel du parfait), *difficiliter reticentur* (« se taisent plus difficilement » : le sujet de ce verbe est à nouveau *maesta* « les sujets douloureux »). *Properata inde accusatio* présentait à nouveau l'élision du verbe *esse*. La fin du passage a également été parfois

mal comprise : *ipsi* et *suum* (*dedecus*) se rapportent tous deux au sujet du verbe *narrauerere*, à savoir les quatre conjurés. Le latin se plaît à rapprocher le nominatif de *ipse* et l'accusatif du réfléchi (cf. l'exemple-type des grammaires *Valuae se ipsae aperuerunt* « la porte s'ouvrit d'elle-même).

Non alias magis anxia et pauens ciuitas, tegens aduersum proximos :

Jamais la cité ne fut plus anxieuse ni plus épouvantée, on dissimulait devant ses proches :

congressus, conloquia, notae ignotaeque aures uitari ;

on évitait les rencontres, les conversations, les oreilles connues et inconnues ;

etiam muta atque inanima, tectum et parietes circumspectabantur.

même les objets muets et inanimés, les toits et les murs, étaient scrutés avec circonspection.

Commentaire : la première partie du passage présentait à nouveau l'omission du verbe *fuit* dont dépendent les adjectifs *anxia* et *pauens*, attributs du sujet *ciuitas*. *Alias* est ici un adverbe et non pas une forme fléchie de *alius*, *a*, *ud*. *Tegens* qui constitue une extension du nom *ciuitas*, nécessitait, pour être correctement rendu en français, le recours à un sujet différent qui pouvait être « on » ou « les habitants » ou toute tournure équivalente. Dans le syntagme suivant, *uitari* était à nouveau un infinitif de narration comportant trois sujets (*congressus, conloquia, aures*), tous trois au pluriel. Par souci de *uariatio*, le dernier membre de la période ne présente pas un infinitif de narration, mais un verbe conjugué (*circumspectabantur*) dont les quatre sujets exprimés, encore une fois tous au pluriel, sont *muta, inanima, tectum* et *parietes*.

2. Seconde partie : regards d'ensemble sur l'épreuve et quelques pistes à destination des futurs candidats.

L'examen d'ensemble des copies prouve que les candidats se sont, généralement, préparés avec sérieux à l'épreuve. Certaines fautes (par exemple sur le syntagme *praetura functi*), toutefois, trahissent encore une fréquentation avec les textes latins, de quelque époque et de quelque genre qu'ils ressortissent, qui n'est pas encore suffisamment approfondie. La confrontation sereine avec l'épreuve présuppose une connaissance fine de la grammaire et de la syntaxe latines, qui s'acquiert, non pas dans des grimoires savants, mais par la mise en fiches *systématique* des grammaires usuelles de Lucien Sausy (*Grammaire latine complète*) ou de R. Morrisset (*Précis de grammaire des lettres latines*). Outre cet apprentissage méthodique de la grammaire, il convient, l'année même de la préparation, de se confronter, dans les conditions du concours, à, au minimum, une dizaine/douzaine de textes tirés, par exemple, des annales des sessions antérieures. Pour les candidats qui sont éloignés des centres universitaires, l'utilisation des sujets figurant dans les rapports de concours, dont le corrigé détaillé leur est tout spécialement destiné, et de ceux se trouvant dans des manuels de versions (M. Bizos, *200 versions latines*, Paris, Vuibert, 1990) devrait permettre d'aborder l'épreuve avec sérénité. Le « petit latin » peut enfin se pratiquer avec l'excellent manuel de H. Marel, A.-M. Marel, J. Coffigniez, P. Jonneaux, *Res Romanae. Littérature latine et vie romaine. 500 versions latines*, Paris, Bordas, 1993, qui, doté d'un remarquable fascicule du professeur présentant les corrections de toutes les versions, permet de varier les genres, les styles et les époques.

Seconde partie :
rapport sur les épreuves orales

Explication d'un texte français tiré du programme

Rapport établi par

Emmanuel Boisset

Professeur en classes préparatoires aux grandes écoles, académie de Corse

et

Christiane Louette

Maître de conférences à l'université Grenoble-Alpes

Déroulement de l'épreuve

Le candidat tire au sort un passage tiré d'une des œuvres au programme. La préparation de l'explication française dure deux heures et l'exposé trente minutes. Le candidat dispose de dictionnaires de langue française. L'exposé est suivi d'un entretien avec le jury (dix minutes) et de questions de grammaire française normative (dix minutes). Une note globale est attribuée, tenant compte des trois moments (exposé, entretien, questions de grammaire), soulignant ainsi l'unité de l'épreuve.

Textes proposés (la pagination renvoie aux éditions au programme)

- Montaigne, *Essais* III, chapitre III, depuis « Pour me distraire » jusqu'à « mes songes, que voici », p. 68-69.
- Montaigne, *Essais* III, chapitre IX, depuis « Laisse lecteur courir encore » jusqu'à « non tant meilleure qu'autre », p. 260-262.
- Montaigne, *Essais* III, chapitre XIII, depuis « J'ai un dictionnaire tout à part moi » jusqu'à « plus profonde et plus pleine », p. 474-475.
- Molière, *Tartuffe*, Acte I, scène I, vers 1-40.
- Molière, *Tartuffe*, Acte III, scène III, vers 966-1000.
- Molière, *Le Misanthrope*, Acte II, scène IV, depuis « Allons, ferme, poussez, mes bons amis de cours » jusqu'à « Et vous pouvez pousser contre moi la satire », vers 651-682.
- Molière, *Le Misanthrope*, Acte V, scène II, depuis « Madame, c'est à vous de parler sans contrainte » jusqu'à « J'en vais prendre pour juge Eliante qui vient. », vers 1617-1652.
- Diderot, *Le Neveu de Rameau*, depuis « Avant que de commencer, il pousse un profond soupir » jusqu'à « ah, si cela m'arrive jamais », p. 61-62.
- Diderot, *Le Neveu de Rameau*, depuis « Est-ce que tu ne saurais pas encourager ce jeune homme » jusqu'à « n'as-tu pas de honte, malheureux ? », p. 66-67.
- Diderot, *Le Neveu de Rameau*, depuis « Et puis, vous n'avez pas l'idée de la pétaudière dont il s'agit » jusqu'à « comme le destin ; tel est notre patron », p. 94-96.
- Hugo, *Les Contemplations*, « En marche », XX, « Cérigo », vers 1-35, p. 368-369.
- Hugo, *Les Contemplations*, « En marche », XXVI, « Les Malheureux », vers 337-376, p. 391-392.
- Hugo, *Les Contemplations*, « Au bord de l'infini », « Un spectre m'attendait dans un grand angle sombre », vers 1-28, p. 402-403.

- Giono, *Les Âmes fortes*, depuis « Quelquefois elle allait » jusqu'à « ce qu'on veut », p. 176-177.
- Giono, *Les Âmes fortes*, depuis « Dans le jeu ordinaire » jusqu'à « ils me donnaient dix sous », p. 278-279.
- Giono, *Les Âmes fortes*, depuis « Moi, il y avait d'abord moi. » jusqu'à « C'est ce que je me disais », p. 324-325.

Résultats

La moyenne des notes de l'épreuve 2017, qui s'échelonnent de 3 à 15,5, s'élève à 8,15.

Remarques et conseils

Le choix des textes

Les textes sont choisis pour leur cohérence, leur densité stylistique et leur richesse interprétative. Aucun texte n'est exclu *a priori* et toutes les œuvres sont représentées. Le jury a pu ainsi proposer des passages fort célèbres, balisés par la critique (la scène d'exposition du *Tartuffe* ou « Un spectre m'attendait... » dans *Les Contemplations*), comme des extraits plus rarement commentés. Les candidats sont invités à s'interroger sur le sens du prélèvement dans l'œuvre, sur la logique de ses seuils – particulièrement lorsqu'ils ne coïncident pas avec la découpe des paragraphes dans un texte en prose –, et à considérer la perspective que tel passage déploie sur le texte entier. Les éditions au programme sont parfois accompagnées d'un appareil de notes très riche. C'est évidemment une ressource qu'il faut utiliser avec discernement, en prenant garde à ne pas laisser sa propre lecture être mise sous tutelle d'une interprétation trop directive ou trop restrictive. Les notes accompagnant « Cérigo » dans *Les Contemplations* pouvaient inciter à une lecture trop exclusivement politique, risquant de masquer la tension lyrique en jeu dans le rapport dialectique entre élégie et célébration.

L'exposé

La majorité des candidats proposent une prestation convenablement maîtrisée sur le plan formel de la *dispositio*. Le jury rappelle ici sa préférence pour une explication linéaire sans exclure toutefois qu'une lecture synthétique, composée, puisse être justifiée pour certains textes – l'essentiel de l'épreuve ne résidant pas dans un formalisme stérile mais dans une lecture éclairée et argumentée de l'extrait.

L'introduction situe le texte dans l'ensemble de l'œuvre sans s'abandonner à un long et inutile résumé mais en posant les pierres d'attente du projet interprétatif. Des éléments d'histoire littéraire ou d'histoire des idées (quelques remarques nuancées sur l'histoire littéraire de la folie évitaient de réduire le *Neveu de Rameau* à un « personnage fou qui n'est pas maître de lui-même »), de poétique (les enjeux dramaturgiques de l'exposition de *Tartuffe*), d'histoire du texte (la spécificité du livre III des *Essais*) sont les bienvenus s'ils éclairent le projet de lecture. Il convient, durant le propos introductif, d'indiquer comment le passage s'organise, sans éparpiller le texte en spécieuses sous-parties, en explicitant sa dynamique et ses articulations.

La lecture doit être l'occasion d'une véritable diction sans outrance : il ne s'agit pas de déclamer mais de faire entendre l'interprétation du texte. Le jury a trop souvent fait l'expérience de lectures trébuchantes et inexactes. Ce moment de l'exposé permet de faire apprécier l'ironie de Giono ou la qualité théâtrale de l'énonciation diderotienne. On attirera l'attention sur la méconnaissance regrettable des notions élémentaires de métrique qui a donné lieu à des lectures fautives et a généralement

conduit à des interprétations sourdes au travail du vers. Or, comme l'écrit Baudelaire, c'est « parce que la forme est contraignante » que « l'idée jaillit plus intense. » On ne saurait que recommander la lecture de traités de métrique contemporains – ces connaissances sont indispensables pour de futurs enseignants de lettres ayant pour mission de rendre sensibles leurs élèves au travail sur la langue.

La problématisation est un moment stratégique – de sa qualité dépend l'ensemble de l'exposé. Elle doit nouer la question de l'écriture et celle de la signification. Elle cherche à saisir la singularité d'un texte. Ambitieuse mais restreinte au texte proposé qu'elle sert : il ne s'agit pas de faire du texte l'échantillon d'une poétique générale ou de l'écraser sous des catégories qu'il devrait ou non exemplifier. Les extraits de Montaigne proposés à l'oral ont rarement donné lieu à des projets de lecture éclairants, non en raison de la difficulté des textes mais faute d'en avoir pensé la dimension littéraire. Le commerce des livres évoqué dans le troisième chapitre du livre III ne prend sens que s'il est mis en rapport avec l'activité de l'écriture chez Montaigne. La problématisation permet à l'explication de progresser sans s'éparpiller en remarques de détail décousues qui redoubleraient les notes de bas de page.

La précision stylistique de l'analyse est essentielle. Il ne s'agit nullement de verser dans un discours abscons ou jargonnant mais d'asseoir une interprétation sur une description linguistique et rhétorique nuancée. Les jeux d'échos dans les répliques d'Alceste et d'Oronte (acte V, scène III) méritaient davantage qu'une banale remarque sur la répétition – il convenait, en l'espèce, de distinguer entre synonymie sémantique et pragmatique, d'être attentif aux nuances logiques modales. S'il était juste de voir dans la tirade célèbre de Tartuffe à Elmire (acte III, scène III) le propos d'un dangereux séducteur, il fallait – sous peine de verser dans une banale psychologie des personnages – être capable de montrer que la rhétorique séduisante passait par la subversion du discours religieux et mystique. De manière générale, le texte théâtral a été fort peu considéré dans sa dramaturgie. Il ne suffit certes pas de souligner qu'il « serait bon d'imaginer une mise en scène » de tel passage mais il est souhaitable de réfléchir à la dynamique de la séquence théâtrale proposée, notamment en travaillant sur l'enchaînement des répliques. Le problème de la parole différée, médiatisée, voire empêchée, était, par exemple, central dans l'examen d'un extrait du *Misanthrope*. Le roman n'a pas été mieux traité. Les candidats interrogés sur *Les Âmes fortes* n'ont pas toujours été sensibles au travail gionien de la langue (parlers populaires, proverbes mais aussi ellipses, syllepses et métaphores) et à la richesse de son vocabulaire (« vapeurs » ne désignait pas des parfums, « faux-culs » disait aussi l'hypocrisie des comportements), non plus qu'à la dimension métapoétique de certaines images (le « plomb » et la « casse » appartiennent au vocabulaire de l'imprimerie).

La question de l'intertextualité a souvent posé des difficultés aux candidats. Le jury a pu s'étonner de la méconnaissance de la chronologie la plus élémentaire. Ainsi, il eût été préférable de lire dans la scène « du proxénète et de la jeune fille qu'il séduisait » du *Neveu de Rameau* un écho de l'acte II scène V de *L'École de femmes* que de hasarder un rapprochement avec le personnage de Cécile dans *Les Liaisons dangereuses*, que Diderot ne pouvait avoir lu ! De nombreux textes des *Contemplations* ne sauraient, eux, être pleinement appréciés sans avoir à l'esprit le corpus biblique qui les informe. Une bonne explication d'« Un spectre m'attendait » a su poser habilement la question du savoir métaphysique en la liant à celle du tombeau ou de la catabase ; elle aurait gagné à souligner la construction de la figure de juste souffrant inspirée par le livre de Job, proférant une sagesse dialoguant avec les *Proverbes*.

De manière générale, l'explication française repose sur trois piliers : la très bonne connaissance de l'œuvre – pouvoir remarquer, par exemple, que tel passage de la fin des *Ames fortes* ne marquait que très discrètement son embrayage et son lien énonciatif avec l'ouverture chorale du roman – ; la précision de l'analyse stylistique – faute de quoi on traite un texte en vers comme de la prose ou l'on écrase l'écriture montaignienne sous de trop vagues remarques philosophiques – ; la culture générale du candidat qui, seule, lui permet d'éclairer le dialogue de l'œuvre et de son dehors.

La conclusion n'est pas une coquetterie : si elle rappelle la logique du projet de lecture et ses aspects saillants, elle permet d'ouvrir l'entretien avec le jury. Les candidats se saisissent trop rarement de cette occasion pour, sinon orienter l'entretien – si le jury veut revenir sur une erreur factuelle ou une imprécision manifeste, il le fera ! – du moins en rendre le cours plus naturel.

L'entretien

L'esprit de l'entretien est évidemment bienveillant. Il vise à compléter l'exposé et ne peut que servir le candidat. Le jury a pleinement conscience que les 30 minutes d'exposé s'achevant, le candidat peut avoir le sentiment illusoire que sa prestation est terminée. Ce n'est pas le cas... Il est nécessaire de retrouver un second souffle pour entamer le dialogue autour du texte. Cela impose un changement d'attitude : de la construction d'une logique interprétative, il s'agit de passer à une éthique de la discussion. Les questions du jury ne réclament pas de longs développements mais des réponses concises et réfléchies : on attend des candidats qu'ils puissent rectifier une interprétation, nuancer un propos, approfondir une analyse.

L'expression des candidats doit être évidemment irréprochable et éviter toute familiarité : le Neveu et Bertin ne sont pas « sur la même longueur d'onde », Célièmène n'adopte pas « une attitude plus relaxante ». L'inventaire de ces négligences est sans intérêt – le jury rappelle que la qualité de la langue orale n'est pas seulement exigée par la solennité propre aux concours de recrutement mais qu'elle engage une future attitude professionnelle où la parole de l'enseignant donne la mesure de la richesse, de l'élégance et des nuances de la langue française.

Complément : questions de grammaire française associées à l'explication d'un texte français tiré du programme

Rapport établi par

Fabienne Boissieras

Maître de conférences à l'université Jean-Moulin Lyon III

Les questions de langue française posées à la suite de l'explication de texte sont improvisées : cela signifie que le point ou les points de grammaire à commenter ne sont pas inscrits sur le billet de tirage. Nulle préparation en salle n'est donc possible ; en revanche il semble légitime de penser que le candidat a suffisamment fréquenté les grammaires françaises de référence au cours de l'année pour pouvoir convoquer rapidement et justement ses connaissances linguistiques sur l'énoncé isolé.

Cela suppose que certaines bases grammaticales soient bien établies et cela permet parfois de vérifier que le texte est bien compris. La langue du XVI^e siècle et la langue classique enregistrent des écarts fréquents par rapport au français moderne, écarts que le candidat doit être capable non seulement de percevoir mais aussi de commenter. Il ne s'agit absolument pas d'être un spécialiste pour ces siècles mais de

saisir à l'examen un état de la langue à travers quelques réalisations particulières et traditionnellement étudiées.

Les questions portent prioritairement sur la morphosyntaxe, la morphologie, le lexique mais aussi sur l'énonciation (faits de polyphonie, énéallages...), sur la métrique (diérèse, synérèse, apocope...) plus rarement sur le style. Durant la préparation, le candidat a pu de lui-même réfléchir sur telle ou telle construction particulière, sur telle forme verbale ou sur tel mot. On redira combien l'attention à la langue est un soutien précieux pour mener une explication fine, précise, toujours inspirée par le texte précisément délimité et non plaquée et confondante de généralités.

Sans user d'un jargon inutile mais en se dotant de connaissances sûres et de bon sens, tout candidat peut à l'issue de l'entretien être valorisé dans sa note. Quelques exemples parmi les propositions faites :

Montaigne, *Essais*, III

1. Chapitre III, p. 68-69, analysez la relative « qui mène son cheval par la bride » ; justifiez le mode verbal « c'est la meilleure munition que j'ai trouvée » ; analysez la proposition « il se passera plusieurs jours et des mois ».
2. Chapitre IX, p. 261, remarques sur : « lequel des deux je suivisse, serait-ce pas suivre Antiochus » et « qui lui eût donné encore un âge à donner ». Étude du mot « envieilli ».
3. Chapitre XIII, p. 474-475, remarques nécessaires sur : « Mais je la connais autre, et la trouve, et prisable et commode, voire en bon dernier décours, où je la tiens » et sur « je la jouis au double des autres ».

Molière, *Le Misanthrope*, *Le Tartuffe*

1. *Le Tartuffe*, v. 29, remarques sur « cet état me blesse, que vous alliez vêtue ainsi qu'une princesse » ; v. 4, « Ce sont toutes façons dont je n'ai pas besoin » ; v. 5, « de ce que l'on vous doit envers vous on s'acquitte ».
2. *Le Tartuffe*, v. 966, analysez la construction ; v. 975, commentez la construction de l'adjectif « ineffable » ; v. 992, analysez la relative « qu'ils n'aillent divulguer » ; v. 973, faites toutes les remarques sur ce vers.
3. *Le Misanthrope*, v. 1640, remarques sur « Et je ne prétends point vous voir rien ménager » ; v. 1651, « Et ne vous dis-je pas quel motif me retient ? » ; v. 1646, « Et me tiendrai pour dit tout le mal que j'en pense ».
4. *Le Misanthrope*, v. 654, analysez la construction ; v. 657-658, analysez le système hypothétique ; v. 663-664, analysez le système hypothétique.

Diderot, *Le Neveu de Rameau*

1. p. 61-62, justifiez le subjonctif dans « qui ne me valût un sourire » ; les différents types de verbes pronominaux à partir de « on se les cachait à soi-même » et « ils s'avouent franchement » ; les différents types de relatives à partir de « un bon morceau qu'on me jetait sur mon assiette » et « une liberté que je prenais sans conséquence ».
2. p. 66-67, analysez « le boire et le manger » ; analysez la forme verbale conjuguée « lui siéraient à ravir » ; analysez « mais s'il venait ici » ; la modalité interrogative dans l'extrait.
3. p. 94-95, remarques nécessaires sur : « J'ai beau me tourmenter pour atteindre au sublime des Petites-Maisons, rien n'y fait » ; sur « Mon hypocondre, la tête renforcée dans un bonnet de nuit qui lui couvre les yeux, a l'air d'une pagode » et sur « Ce mot dit, le ressort mastoïde se détend ».

Hugo, *Les Contemplations*

1. *Cérigo*, analyse métrique du vers 27. Remarques nécessaires sur les v. 14-16 « Cythère est là lugubre, épuisée, idiote, tête de mort du rêve amour et crâne nu / Du plaisir, ce chanteur »
2. *Au bord de l'Infini*, III, v. 15 « Sais-tu pourquoi tu vis ? » ; v. 19 « Beaucoup s'en sont allés qui ne reviendront plus » ; v. 14 « La fosse obscure attend l'homme, lèvres ouvertes ».
3. « En marche », XXVI, « Les Malheureux », v. 349, conjuguez la forme « avait crû » à l'indicatif présent ; v. 344, analysez la construction ; v. 358, analysez la proposition « sans qu'il sortît un souffle de leur bouche » ; v. 370-371, commentez l'orthographe de « tombant » et de « fourmillants ».

Giono, *Les Âmes fortes*

1. p. 176-177, remarques nécessaires sur « Elle était heureuse de le voir dormir » ; « ne fais pas » : analysez et conjuguez à toutes les personnes ; « plus vert que l'herbe » : les différents degrés de l'adjectif qualificatif.
2. p. 278-279, les différents degrés de l'adjectif à partir de « le plus gros atout » ; analysez le système « elles en lâchaient les enfants, si elles en avaient à la main » ; les différents types de verbes pronominaux à partir de « pour se les ajuster ».
3. p. 324, remarques nécessaires sur « Ce que je ne vous ai pas dit, c'est que mon visage était devenu comme une lune ». Étude du mot « constamment ».

Explication d'un texte grec ou latin tiré des œuvres du programme

Rapports établis par

Catherine Broc-Schmezer
Professeur à l'université Jean-Moulin Lyon III

et

Véronique Kircher-Wendling
Professeur en classes préparatoires aux grandes écoles, académie de Nice

Première partie : grec (*rapporteur : Catherine Broc-Schmezer*).

Huit candidats ont passé l'épreuve de grec sur programme, bien répartie entre les quatre auteurs. Les auteurs les plus connus ou d'accès le plus facile n'ont pas forcément permis d'obtenir les meilleures notes (quel dommage de n'avoir que 7 sur 20 quand on passe sur *Ajax* !). En revanche, il est bon de savoir que ce n'est pas toujours une mauvaise affaire que de tomber sur les textes plus rares, par exemple Flavius Josèphe : le jury sera toujours reconnaissant au candidat de les avoir loyalement lus et d'avoir les connaissances suffisantes pour les mettre en contexte et proposer une analyse pertinente du passage. Ce sont des textes où l'on fait rapidement la différence entre ceux qui ont fait un minimum d'effort pour les aborder et ceux qui ont fait le pari de totalement les ignorer. Rappelons que la première chose qui soit demandée à l'agrégatif, avant tout autre travail bibliographique, est d'avoir lu soigneusement les textes, et de se mettre ainsi à l'abri de toute catastrophe. Un tel travail a permis ainsi à un candidat interrogé sur Callimaque d'expliquer correctement son passage, tout en montrant qu'il pouvait se reporter avec aisance à d'autres passages du recueil pour mieux le mettre en perspective. En revanche, il ne s'agit pas, bien sûr, d'apprendre par cœur une traduction, et nous avons été surpris de voir une candidate citer presque mot à mot la traduction de la Collection des Universités de France, alors même que le texte grec de Flavius Josèphe n'imposait pas du tout cette traduction.

On insistera, comme chaque année, sur le soin particulier à apporter à la lecture du texte, qui permet, à elle seule, de sentir si un candidat a un contact réel et vivant avec la langue qu'il s'apprête à traduire. Il n'est plus temps d'hésiter sur la lecture des $\xi\iota$ ou des $\zeta\eta\tau\alpha$, ni d'ignorer que le $\tau\epsilon$ enclitique se lit avec ce qui précède, et non avec ce qui suit. On rappelle qu'en poésie notamment, la convention est de lire d'abord le texte tel qu'il est écrit, en respectant les élisions, et de ne restituer la voyelle élidée que lorsque l'on passe au mot à mot - mais alors, il est indispensable de le faire et d'avoir réfléchi dès le temps de préparation à la voyelle que l'on va restituer. Il n'est pas interdit de lire la poésie en respectant le rythme, et de restituer ainsi toute la musicalité, notamment, de l'hexamètre dactylique. Le jury, qui demande régulièrement aux candidats de scander les vers les plus courants, ne peut qu'être sensible à une telle démarche. Mais on veillera, dans ce cas, à le faire sans grandiloquence excessive, et sans que l'effort de musicalité mobilise toute l'attention du candidat au détriment de la compréhensibilité du texte.

On donnera un ultime conseil d'*actio* : l'atmosphère du concours est simple et concentrée sur l'exercice intellectuel qui est proposé. Mais il s'agit également d'un concours de recrutement d'enseignants. Il faut éventuellement s'entraîner dans l'année à avoir la juste attitude, ni trop inquiète, ni trop relâchée, et s'abstenir de traduire les coudes sur la table ou en se rongant les ongles. Le jury est bien conscient que la situation de concours peut être anxiogène, mais il est en général plus clément que certaines classes d'élèves qui auront probablement moins de bienveillance que les examinateurs.

On encourage en tout cas les futurs candidats à la préparation tranquille de ces textes au programme, qui méritent toute l'attention qu'on leur porte. Le meilleur agrégatif n'est pas forcément celui qui a anxieusement lu toute la bibliographie sur un texte, il peut être aussi celui qui s'est autorisé à avoir du plaisir à le lire et à en goûter la profondeur.

Textes proposés et questions de grammaire

Sophocle, *Ajax*, v. 749-785.

Morphologie :

1. Analyser les formes μεταστάς (v. 750), θεΐς (v. 752), ἀφέντ' (v. 754).
2. Analyser et expliquer θέλοι (v. 755).

Syntaxe :

1. Justifier la négation v. 761.
2. Scander le v. 752.

Sophocle, *Ajax*, v. 661-683.

Morphologie :

1. Analyser et commenter les verbes εισόμεσθα v. 666, μαθησόμεσθα v. 667, γνωσόμεσθα v. 677.
2. Relever et commenter trois adjectifs verbaux.

Syntaxe :

1. Expliquer εὖ σχήσει v. 684.
2. Scander le vers 671.

Platon, *Gorgias*, 492b (ligne 2) - 493a (ligne 5).

1. Dans le premier paragraphe, expliquer la construction de la première relative.
2. Analyser et justifier ἐαυτῶν (l. 2) et ἐαυτοῖς (l. 7) p. 174 ; ἀνεῖναι 492d.
3. L'optatif avec ἄν en 492e : relever et commenter.
4. Scander le premier vers d'Euripide (492e).

Platon, *Gorgias*, 527a-527e, de νῦν δὲ ὁρᾷς ὅτι τρεῖς ὄντες ὑμεῖς, οἵπερ σοφώτατοί ἐστε τῶν νῦν Ἑλλήνων, à la fin dialogue.

1. Relever les cinq adjectifs verbaux du texte et commenter leur emploi.
2. Expliquer ἀνδρί.
3. Relever les impératifs du deuxième paragraphe.
4. Dans le troisième paragraphe, préciser et commenter la construction de αἰσχρὸν γὰρ ἔχοντάς γε... à τῶν μεγίστων.

Callimaque, *Hymne à Artémis*, v. 1-35, de Ἄρτεμιν à καλέεσθαι.

Morphologie :

1. Analyser κάτεισι v. 19, temps primitifs, et conjugaison au même temps, à l'indicatif.

2. v. 35 : analyser εἴσεται, donnez les temps primitifs et conjuguez.

Syntaxe

1. Scander le vers 1.
2. expliquer la construction des vers 10-11.

Callimaque, *Hymne à Artémis*, v. 110-141, de Ἄρτεμι Παρθενίη à ἐλαύνεις.

Morphologie :

1. Analysez ἦκας, v. 120, et donnez les temps primitifs de ce verbe.
2. Expliquez πειρήσαο, v. 119.

Syntaxe

1. Scander le vers 110.
2. Relevez les optatifs du texte et expliquez leur valeur.

Flavius Josèphe, *La Guerre des juifs*, V, 534-543, de Ταῦτα ὁρῶν Ἰούδης τις υἱὸς Ἰούδου à δι' ὃν αὐτομολεῖν ἐθάρρουν.

Morphologie :

1. Analysez πείσεται et donnez les temps primitifs de ce verbe.
2. Analysez § 538 πεισθέντων et donnez les temps primitifs de ce verbe.

Syntaxe :

1. Analysez ὡς μὴ φοραθείη τι τῶν βεβουλευμένων.
2. Analysez ὡς μετὰ μικρὸν ἀκινδύνως ληψόμενοι τὴν πόλιν. Développez sur la syntaxe de ὡς.

Flavius Josèphe, *La Guerre des juifs*, V, 548-555, de Τῶν δ' αὐτομόλων οἱ μὲν ὑπ' ἀνάγκης ἀπὸ τοῦ τείχους ἐπήδων ταχέως, à πεπονημένα ἀργύρου τε καὶ χρυσοῦ (ne pas tenir compte du μὲν § 555).

Morphologie :

1. Analysez προϊόντες et conjuguez ce verbe à l'indicatif présent et futur.
2. Analysez ὑπερεμπιπλάμενοι.

Syntaxe :

1. Préciser la construction de ἀγανακτεῖν, § 554. Quelle autre construction aurait été possible ?
2. Analysez ὡς μεστοὶ χρυσοῦ παρεῖεν οἱ αὐτόμολοι, et justifiez notamment le mode ; indiquez quelles sont les autres valeurs de ce mode.

Seconde partie : latin (rapporteur : Véronique Kircher-Wendling).

Le jury a entendu huit explications latines sur programme, dont les notes s'échelonnent de 3 à 15. La moyenne s'établit à 8,6/20. Un nombre égal de sujets a été proposé pour chaque auteur. Les passages donnés comportaient tous une trentaine de lignes ou vers.

Le candidat dispose de 2 heures de préparation, d'un dictionnaire latin-français et d'ouvrages usuels. En 30 minutes, il doit présenter une brève introduction, lire le texte en entier, le traduire, puis le commenter. Le jury procède ensuite à une reprise en 10 minutes, suivie de 10 minutes de questions de grammaire. Le candidat a tout intérêt à utiliser pleinement son temps de parole. Ce n'est pas parce qu'il n'aura parlé que 15 minutes qu'il bénéficiera d'une reprise plus longue, et ce dans un souci d'équité entre les candidats.

Les introductions réussies présentent le texte dans son contexte et sa singularité.

La lecture doit être soignée. Une bonne lecture donne d'emblée confiance au jury, parce qu'elle témoigne le plus souvent d'une bonne compréhension du texte. Que les candidats n'hésitent pas à s'exercer à lire du latin à voix haute.

Pour la traduction, le jury a tenu compte de la difficulté plus ou moins grande de chaque texte. Rappelons qu'il convient de proposer, par groupes de mots, une traduction et une seule : le candidat ne doit pas laisser au jury le soin de choisir entre plusieurs propositions de traduction. Les plus mauvaises notes ont été obtenues par des candidats qui n'ont pas traduit l'ensemble du texte et/ou ont proposé des traductions reposant sur des analyses grammaticales fautives. Souvent, une erreur de temps, par exemple, est rectifiée lors de la reprise : une lecture plus attentive du texte aurait permis de l'éviter. Les meilleures traductions sont précises, élégantes, respectent autant que possible l'ordre des mots du texte latin, et laissent penser que le texte a été travaillé pendant l'année.

Il en va de même pour le commentaire, qui révèle rapidement au jury le degré de familiarité du candidat avec l'œuvre au programme. Le candidat a la liberté de proposer un commentaire linéaire ou composé, l'essentiel étant d'éviter à tout prix la paraphrase, en considérant l'ensemble du commentaire comme une réponse à la problématique posée en début de commentaire. Cette problématique donne clairement le projet de lecture du candidat et montre que celui-ci ne se jette pas aveuglément dans son commentaire, sans aucune hauteur de vue. Les mauvais commentaires n'ont pas vraiment énoncé de problématique, ou l'ont oubliée au cours de leur développement (dans un commentaire composé, mieux vaut deux parties répondant à la problématique choisie pour commenter l'extrait que trois parties dont la dernière n'a pas de rapport avec ladite problématique et pourrait s'appliquer artificiellement à n'importe quel texte de l'œuvre). Les meilleurs commentaires se fondent sur un rapport précis au texte, utilisent les outils d'analyse avec pertinence (tout effet sonore n'est pas une harmonie imitative !), font de judicieux rapprochements avec d'autres portions de l'œuvre, d'autres œuvres au programme (un extrait de Sénèque a été rapproché avec intelligence d'un passage du *Gorgias*), d'autres éléments de la culture du candidat. La reprise du commentaire peut permettre au candidat de corriger une erreur d'interprétation. Mais il peut aussi permettre, à partir d'un commentaire globalement satisfaisant, d'envisager un enjeu du texte qui n'avait pas été mis en valeur. Le jury a regretté que certains candidats se montrent trop peu capables de changer de point de vue : s'ils y sont invités, ce n'est pas forcément pour renier leur commentaire, mais pour l'enrichir et l'améliorer et partant, passer d'une bonne à une très bonne note.

Les réponses aux questions de grammaire normative doivent montrer que le candidat connaît parfaitement le contenu d'ouvrages élémentaires comme le *Précis de grammaire des lettres latines* de R. Morisset, J. Gason, A. Thomas, E. Baudiffier ou la *Grammaire latine* de A. Cart, P. Grimal, J. Lamaison, R. Noiville. Comment hésiter sur la conjugaison de *utor*, la déclinaison de *totus*, de *duo*, l'ablatif singulier des différents modèles de déclinaison des adjectifs de deuxième classe, ou encore l'impératif présent de *capio* ? À l'inverse, un candidat qui est sûr dans ses connaissances morphologiques et peut nommer clairement les différents cas auxquels le gérondif doit obligatoirement être remplacé par l'adjectif verbal ou les différentes valeurs du subjonctif employé dans une relative montre que sa préparation est sérieuse.

Textes proposés et questions de grammaire

Lucrèce, *De la Nature*, II, 633-660

Morphologie :

- 1) *uelint* (vers 642) : conjuguer en entier à l'indicatif présent et futur.
- 2) *nostrī* (vers 650) : décliner en entier et justifier le forme employée.

Syntaxe :

- 1) *summa cum pace* (vers 647) : analyser d'un point de vue syntaxique et justifier la tournure.
- 2) *quamuis* (vers 644) : préciser la syntaxe de cette conjonction et citer d'autres conjonctions exprimant la même circonstance.

Lucrèce, *De la Nature*, II, 1023-1047

Morphologie :

- 1) *adhibe* (vers 1023) : donner l'impératif présent des cinq conjugaisons régulières.
- 2) *dici* (vers 1035) : donner l'infinitif de ce verbe à tous les temps et à toutes les voix.

Syntaxe :

- 1) *quin* (vers 1026) : analyser la construction et justifier l'emploi de cette conjonction.
- 2) *si falsum est* (vers 1043) : analyser la construction et citer les autres temps et mode possibles avec cette conjonction.

Sénèque, *Lettres à Lucilius*, I, lettre 2, § 1 à 4

Morphologie :

- 1) *fastidientis stomachi* (§ 4) : décliner *fastidientis* au singulier et au pluriel.
- 2) *redi* (§ 4) : donner l'impératif présent de ce verbe et des conjugaisons régulières.

Syntaxe :

- 1) *aegri animi* (§ 1) : justifier le cas employé.
- 2) *si quando... libuerit* (§ 4) : justifier le mode et le temps employés.

Sénèque, *Lettres à Lucilius*, I, lettre 9, du § 8 *sapiens* au § 11

Morphologie :

- 1) *inopi* : décliner au singulier et au pluriel.
- 2) *laturum* : analyser la forme, donner les temps primitifs et conjuguer à l'indicatif présent.

Syntaxe :

- 1) *ut exerceat amicitiam, ne tam magna virtus jaceat* (§ 8) : les sens de *ut* + subjonctif.
- 2) *pro quo mori possim* (§ 10) : justifier le mode verbal.

Quintilien, *Institution oratoire*, X, 1, 31-34 jusqu'à *orator*

Morphologie :

- 1) Déclinez *uerbis remotioribus* au singulier et au pluriel.
- 2) Donnez la 2^e personne du singulier de *utor* au présent de l'indicatif, futur de l'indicatif, et au présent, imparfait et parfait du subjonctif.

Syntaxe :

- 1) Commentez les emplois de l'adjectif verbal et du gérondif dans le passage.
- 2) Commentez le tour *Demetrius dicebatur uti*.

Quintilien, *Institution oratoire*, X, 1, 91-94 jusqu'à *praecipuus*

Morphologie :

- 1) Déclinez *numen familiare* au singulier et au pluriel.

2) Conjuguez *malo* au présent de l'indicatif et l'imparfait du subjonctif.

Syntaxe :

1) Expliquez la syntaxe des conditionnelles d'après le passage.

2) Commentez le tour *Sunt qui Propertium malint*.

Prudence, *Contre Symmaque*, II, 393-417

Morphologie :

1) Déclinez *pater aequus* au singulier et au pluriel.

2) Conjuguez *uolo* au présent de l'indicatif et au parfait du subjonctif.

Syntaxe :

1) Analysez la forme *colenda* (408).

2) Scandez le vers 394.

Prudence, *Contre Symmaque*, II, 1020-1046

Morphologie :

1) Déclinez *fragiles calamos*.

2) Donnez la première personne de *intellego* à tous les temps de l'indicatif et du subjonctif.

Syntaxe :

1) Analysez *adsumptis colonis*.

2) Scandez le vers 1041.

Leçon de linguistique

Première partie : option A : moyen français et français moderne (rapporteurs : Fabienne Boissieras et Olivier Soutet).

L'épreuve de la leçon a concerné cette année six candidats, lesquels, selon le tirage qu'ils ont effectué, ont exposé, pour quatre d'entre eux, une question de français moderne (notes : 06, 09, 10, 17), pour deux candidats une question de moyen français (notes : 07 et 08). Les questions posées ont été, comme il est d'usage (même si ce n'est qu'un usage, les autres domaines classiques de la description linguistique pouvant fournir la matière de questions), de morphosyntaxe et de syntaxe. Il s'est agi, tant pour l'ancien français que pour le français moderne, de questions on ne peut plus classiques, qui figurent systématiquement dans la table des matières des grammaires de référence.

Le jury souhaiterait, en vue des prochaines sessions, attirer l'attention des candidats sur les points suivants :

1. Il convient d'abord de lire attentivement le libellé du sujet : c'est ainsi qu'une question sur l'indéfini mérite que la notion soit d'abord présentée et ensuite élargie par exemple aux relatives périphrastiques et aux pronoms interrogatifs, arguments à l'appui bien sûr.
2. Un exposé de linguistique nécessite, comme tout exposé académique, le respect de critères formels, qui ne sont pas seulement des critères rhétoriques de présentation mais des critères d'organisation de la réflexion en relation avec la matière fournie par le texte-support ; dans ce cadre, il doit aller de soi qu'un tel exposé ne peut se dispenser d'une introduction ni d'une conclusion ;
3. Même si un exposé de nature prioritairement descriptive (ce qui implique, insistons-y, la prise en compte de toutes les occurrences relevant du sujet), sans support théorique empruntant à des débats non tranchés dans la communauté des spécialistes, satisfait largement le jury, cela n'interdit pas, bien au contraire, la nécessaire maîtrise de notions telles que celles, par exemple, de modalité, de prédication ou de référence (liste non limitative), qui doivent appartenir aujourd'hui à l'équipement conceptuel de tout grammairien ;
4. Malheureusement, faute d'une réactualisation des connaissances, certains développements font l'économie d'une problématisation. Problématiser, rappelons-le, ne signifie pas mettre tout en débat mais pointer les limites parfois de telle ou telle catégorie et rendre compte de l'hésitation légitime face à la caractérisation de certaines fonctions ou au classement de certains constituants (ainsi certains indéfinis n'ont pas été identifiés comme tels). Les notions de corrélation et de parataxe sont souvent hasardeuses.
5. Même si une leçon portant sur un texte d'ancien français ou du XVI^e siècle se prête peut-être plus naturellement à des considérations proprement diachroniques, tout texte-support peut en suggérer ; il est inutile de rappeler qu'elles sont toujours bienvenues sous réserve d'exactitude et de pertinence explicative ;
6. Ajoutons, pour finir, qu'un exposé de linguistique, sans interdire la prise en compte de faits de discours typiques d'un auteur et d'un genre, ne doit pas être confondu avec un commentaire stylistique.

Moyen français

Sujet 1 : Morpho-syntaxe de la négation dans Christine de Pizan, *Le Livre du duc des vrais amants*, 2780-2857.

Il convenait de proposer une définition globale de la négation comme acte énonciatif. Majoritairement, on considère qu'il y a deux types de négation : d'un côté, une négation forme d'une modalité, assertive, interrogative ou injonctive, d'un autre, une négation acte de parole à part entière, de nature réfutatoire. Dans ce dernier cas nier la phrase *p* revient à dire « il n'est pas vrai que *p* ».

La formulation du sujet conduisait à ne pas retenir les éventuelles marques lexicales de la négation. Toutefois, l'introduction pouvait conduire à les évoquer rapidement. En revanche, il était nécessaire d'inclure dans la description morphosyntaxique non seulement les formes adverbiales de la négation mais aussi la coordination négative. Comme l'adverbe de négation non prädicatif et le coordonnant négatif sont tous deux en afr/mfr de forme *ne*, c'est dire si le traitement global de la question tournait autour du mot *ne*, négation fondamentalement non prädicative, – d'autant plus que l'adverbe *non* n'était pas représenté dans le texte.

1. Les emplois adverbiaux

Formellement, il y a lieu de distinguer l'emploi de *ne* seul (négation simple) et de *ne...* assorti d'un élément complémentaire parfois nommé forclusif (négation composée). Il y a plus : à l'intérieur de la négation composée, il faut distinguer les forclusifs à contenu lexical et les forclusifs sans contenu lexical. Les premiers sont nécessaires du fait de ce contenu lexical : exemple *a autre riens ne tiroie* (2819). Les seconds (*pas*, *mie*, notamment) entrent en concurrence avec *ne* seul. De là, deux rubriques majeures :

1.1. Les négations composées à contenu lexical

Relevé : *jamais ne / ne jamais* (2786, 2794), chose aucune (2798), *ja ne* (2803), *riens ne* (2819), *ne nesun* (2825)

Pistes d'étude :

- la forme des forclusifs (positive comme pour *ja/jamais/riens* ; négative pour *nesun*) ;
- la concurrence historique *ja/jamais* ;
- l'étude sémantique des forclusifs, à la frontière du positif et du négatif (notamment le cas de *riens*).

1.2. La négation totale et le jeu *ne* vs *ne* + forclusif

Contextes privilégiés de la négation simple : imminence contrecarrée (2781), interrogation (2783, 2818), contexte irréel (2788), hypothèse (2793), futur (2805), exclamation (2815), conditionnel (2856, 2857).

Contextes privilégiés de la négation composée (*ne... pas*) : assertion forte (2843).

Un cas intéressant toutefois et qui appelait évidemment commentaire : *ne...pas* en interrogative en 2808.

On devait verser aussi au dossier le cas de la négation explétive, qui ne peut jamais être composée (voir 2839).

Ces données font apparaître pour un état de langue tardif (moyen français) une forte propension à réserver la négation totale simple à des contextes relevant d'une

représentation virtuelle de l'événement, impliquant donc une morphologie minimale pour obtenir l'inversion négative², tandis que *ne pas* s'impose dans des contextes assertifs exigeant, quant à eux, une force négative plus grande. On est toutefois devant un phénomène complexe compte tenu, d'une part, de la forte tendance à accroître le champ de la négation composée (type : *ne...pas*) par unification morphologique du domaine, d'autre part, des jeux contextuels. Ainsi, la négation composée en contexte interrogatif de 2808 relève, à l'évidence, d'un souci d'emphase et l'interrogation est en fait rhétorique. En disant *N'estes vous pas ma maistrece*, le personnage veut signifier : *Vous estes ma maistrece*.

2. Le coordonnant *ne*.

Au vu des exemples du passage, on retiendra sa pertinence

- dans des contextes négatifs intrapropositionnels suivant un usage que le fm maintient (2823) ;
- dans des contextes négatifs, mais à orientation virtuelle (hypothèse, par ex.), où le fm impose *et* ou *ou* (2797-99) ;
- à la frontière interpropositionnelle avec changement de sujet, où le fm impose *et* (2805).

Sujet 2 : Valeurs et emplois de l'article dans Christine de Pizan, *Le Livre du duc des vrais amants*, 2602-2681

Il convenait de partir d'une définition globale de l'article, par exemple comme déterminant de l'extensité par opposition aux déterminants de l'extension. Nous renvoyons aux définitions de ces termes précédemment rappelées.

Il était utile aussi, historiquement, de rappeler que le français a d'abord disposé du couple *un, une/le, la*, le premier article (dit indéfini) renvoyant à une représentation de l'extensité à orientation particularisante, le second (dit défini) renvoyant à une représentation de l'extensité à orientation généralisante.

Cette situation initiale, comparée à la situation que le moyen français met progressivement en place (émergence du partitif et du pluriel *des*), laisse une place assez considérable à des situations où l'article n'a pas de marque formelle positive : on parle d'article zéro.

À partir de ces données, on pouvait examiner les occurrences du passage :

1. Le couple indéfini/défini

1.1. *Un/une* et l'actualisation d'une entité nouvelle : 2614, 2638 ;

1.2. *Le/la* et l'évocation d'une entité directement ou indirectement déjà présente (2604, 2612, 2618, 2620).

2. Le partitif

Le partitif est la solution du français pour régler le problème suivant : comment particulariser une notion qui n'accepte pas le dénombrement, c'est-à-dire qui est

² C'est ce minimalisme négatif qui permet de comprendre l'emploi explétif de *ne* seul (2839).

incompatible au moins dans certains emplois avec le numéral *un* ? L'exemple *du feu* (2651, 2655) devait ici être commenté en signalant que longtemps cette solution fut ignorée et que la solution que procurait la langue était l'article zéro.

3. Le pluriel de *un/une*

Là encore, se pose un problème de compatibilité : comment particulariser une notion pensée comme plurielle ? *Un a priori* n'est pas acceptable, orienté par nature vers le singulier. On connaît la solution moderne, qui du reste se dégage en moyen français, mais discrètement : *des*. Celle-ci n'est pas attestée dans notre passage. En revanche, l'est une solution assez paradoxale : *uns*, sous l'espèce *unes* (2606). Apparemment paradoxale seulement en fait, puisqu'elle est seulement pertinente pour l'expression de la pluralité collective, c'est-à-dire d'un pluriel pensé à l'intérieur de l'unité : *unes lettres*, « une lettre » (= « une missive »).

4. L'article zéro

Il y a lieu de distinguer deux grands emplois de l'article zéro :

4.1. Le substantif n'est pas utilisé de manière référentielle. Autrement dit, il ne renvoie pas à une entité contextuellement identifiable mais se borne à signifier. Cela s'observe

- dans des emplois attributifs du substantif (2677) ;
- dans les locutions verbales (2649).

4.2. Le substantif réfère mais sans que cette référenciation implique la mise en œuvre d'une distinction entre particularisation et généralisation :

- contexte de généralité « brute », antérieure au parcours d'extensité (2603, 2610, 2632) ;
- en cas de combinaison de substantifs à fin de création d'une entité nouvelle provisoire : *corps et ame* (2673).

Français moderne

Sujet 1 : Les subordonnées, *Le Misanthrope*, Acte I scène 1, v. 201 à 237.

Sujet 2 : L'indéfini, *Le Misanthrope*, Acte V scène 1, v. 1525 à 1569.

Sujet 3 : Les constructions pronominales, *Le neveu de Rameau*, pp. 69-70 de « Alors il recommença à se frapper » à « des mains, des bras, du corps ».

Sujet 4 : La fonction objet, *Les Ames fortes*, p. 82-83 de « Ils n'ont rien » à « on pouvait tout se permettre ».

Sujet 1 Les subordonnées

Corpus : 24 occurrences

v. 201 m'en coutât-il grand'chose

- v. 203 si l'on vous entendait parler de la façon
- v. 204 qui rirait
- v. 206 que vous voulez en tout avec exactitude
- v. 207 où vous vous renfermez
- v. 208 ce que vous aimez
- v. 211 ce qui peut vous le rendre odieux
- v. 212 ce qui charme vos yeux
- v. 213 ce qui me surprend
- v. 214 où votre cœur s'engage
- v. 218 tandis qu'en ses liens Célimène l'amuse
- v. 219-220 de qui l'humeur coquette et l'esprit médisant / semble fort donner dans les mœurs d'à présent
- v. 221 que vous pouvez bien souffrir
- v. 222 ce qu'en tient cette belle
- v. 225 que je sens
- v. 226 qu'on lui treuve
- v. 227 quelque ardeur qu'elle m'ait pu donner
- v. 228 comme à les condamner
- v. 229 quoi que je puisse faire
- v. 231 j'ai beau voir ses défauts / j'ai beau l'en blâmer
- v. 232 en dépit qu'on en ait
- v. 235 si vous faites cela
- v. 237 si je ne croyais l'être

1. Introduction

On peut rappeler les points suivants, qui permettent d'amorcer une délimitation de la notion de subordination. La catégorisation des subordonnées (question de Logique à l'époque classique) répond à toute une problématique autour de la phrase complexe. On réfléchira sur :

a) la notion de subordination dans le cadre de l'analyse propositionnelle de la phrase avec la distinction canonique des propositions régissantes et des propositions régies, la plus régissante **hiérarchiquement** étant nommée principale (la notion de principale ne va pas de soi : v. 221 *D'où vient [que vous pouvez bien souffrir]*) ;

b) le processus théoriquement illimité de la subordination dans un cadre phrastique donné (ce qui signifie qu'une proposition régie peut toujours devenir elle-même régissante) :

v. 221-222 *D'où vient que, leur portant une haine mortelle / Vous pouvez bien souffrir ce qu'en tient cette belle ?*

c) la variété des formes de la subordination (parataxe vs hypotaxe, *ie* par connexion) ; les subordonnées non marquées (sans terme introducteur) sont toujours à analyser scrupuleusement (voir, entre autres, le cas de l'interrogative indirecte, de la participiale, de l'infinitive) ;

d) le caractère incertain de la distinction entre coordination et subordination ;

e) l'impossibilité même dans certains cas de distinguer régissante et régie (ainsi dans les structures comparatives de type *plus p, plus q*) ;

f) l'équivalence catégorielle et fonctionnelle envisagée plus tardivement (au XIX^e siècle) entre une proposition subordonnée (ou sous-phrase subordonnée) et un constituant simple.

À partir de là, on s'intéressera au classement des subordonnées, en commentant la forme des subordonnants et le jeu modal.

2. Le classement des subordonnées

On peut opter pour la dénomination traditionnelle des propositions subordonnées (marquées) :

- La subordonnée conjonctive pure
- La relative avec antécédent /
- La relative sans antécédent
- Les circonstancielle
- Les interrogatives indirectes

Toute subordonnée doit appartenir à l'un de ces cinq types. On peut aussi proposer de les distinguer en s'inspirant, par exemple, de Tesnière.

- a) les actancielle (réunissant les conjonctives « pures » - et les interrogatives indirectes).
- b) les circonstancielle (de type corrélatif et de type conjunctivo-locutionnel).
- c) les relative.

Remarques :

1. Sur la notion de complétive : dans la mesure où la proposition subordonnée complétive est la plupart du temps substituable à un GN (le plus souvent constituant du GV), elle peut être l'équivalent d'un GN sujet, d'un GN complément de nom ou d'adjectif. Complément et complétive ne sont pas synonymes. On distinguera donc :

- les propositions conjonctives complétives introduites par *que*.
- les propositions infinitives complétives (sans connecteur).
- les interrogatives ou exclamatives indirectes complétives (sans connecteur ?).

2. Le classement proposé par P. Le Goffic dans la lignée de Damourette et Pichon et de Moignet réduit à 4 le type de subordonnées.

Tout classement doit s'enrichir, au vu du texte, de 2 discussions (parmi d'autres) :

- a) la sous-catégorisation sémantique et pragmatique (posé/présumé) des circonstancielle.
- b) la distinction entre relative explicative et relative déterminative.

Les relative : introduites par un pronom relatif

A. substantives (équivalente à un GN)

v. 204 *qui rirait*

Cette relative substantive *stricto sensu* sans antécédent est introduite par le pronom à valeur indéfini *qui* renvoyant strictement à une référence animée. *Qui* est sujet de rire.

v. 207 *ce que vous aimez*

v. 211 *ce qui peut vous le rendre odieux*

v. 212 *ce qui charme vos yeux*

v. 213 *ce qui me surprend*

v. 222 *ce qu'en tient cette belle*

Ces relative substantive *lato sensu* ou périphrastique sont nombreuses en langue classique, *ce qu-* introduit la relative avec au XVII^e la particularité, avec *ce que*, de référer à un animé humain individualisé v. 207 (surtout avec un prédicat statif dans la relative tel *aimer*). *Qui* porte ou non le trait humain comme FM (trait non humain dans les autres occurrences).

La relative substantive a accès à toutes les fonctions du nom :

- v. 207 complément circonstanciel de lieu
- v. 211 complément circonstanciel de concession
- v. 212 c.o.d. de *prendre*
- v. 213 thématisé, sujet.
- v. 222 c.o.d. de *souffrir*

B. Adjectives

Elles fonctionnent comme des adjectifs épithètes et servent à la caractérisation du nom (le GN est dit étendu). Le pronom relatif (mot tête) est à la fois représentant (anaphorique) et marqueur de subordination (connecteur). Aussi assume-t-il une fonction grammaticale au sein de la subordonnée. La subordonnée relative est épithète liée le plus souvent (ou détachée ou apposée plus rarement v. 206/219)

v. 206 *que vous voulez en tout avec exactitude*
où vous vous renfermez

v. 214 *où votre cœur s'engage*

v. 219 *de qui l'humeur coquette et l'esprit médisant semble fort donner dans les mœurs d'à présent*

Le GN à relativiser est précédé d'une préposition

v. 225 *que je sens*

v. 226 *qu'on lui treuve*

Sémantique des relatifs : nécessaire à l'identification de l'antécédent dont elle réduit l'extension, la relative est dite déterminative ou restrictive : v. 206/214/219.

À l'inverse, sans rôle dans l'identification de l'antécédent (elle peut être supprimée), la relative est dite explicative ou appositive. Du point de vue prosodique, elle est informée par la ponctuation. Dépourvue de rôle référentiel, elle peut véhiculer toutes sortes de nuances circonstancielles.

Les conjonctives pures dites complétives

v. 221 *que vous pouvez bien souffrir*

Le *que* conjonctif contrairement au relatif n'est pas anaphorique, il n'est que pur marqueur de subordination sollicité pour introduire des subordonnées conjonctives pures (*complétives). La fonction de la subordonnée est très souvent complément d'objet (ici séquence de la construction impersonnelle) même si elle peut endosser toutes les fonctions du nom. Le mode retenu ici est le indicatif : on peut cependant envisager une certaine liberté modale du fait que la principale est une mise en débat (interrogative directe partielle, valeur épistémique problématique). Le choix du mode relève alors d'une interprétation énonciative du locuteur.

Les circonstanciels

Le classement s'effectue sur des critères formels (et non sémantiques) et plus sûrement sur l'emploi du mode. La position de P. Le Goffic (*Grammaire de la phrase française*) consiste à classer les subordonnées à partir de la morphologie du connecteur.

Les circonstanciels sont introduites par une conjonction ou une locution conjonctive selon une position traditionnelle.

A. Dans la mesure où elles conditionnent la réalisation du fait, elles sont données pour des circonstancielle de **situation**, elles sont mobiles et à l'indicatif.

v. 218 *tandis qu'en ses liens Célimène l'amuse*

Subordonnée temporelle, la locution conjonctive spécifie un rapport de concomitance.

v. 228 *comme à les condamner* : circonstancielle comparative elliptique (mise en commun d'un prédicat), postposée, peu mobile, complément circonstanciel de comparaison de phrase.

– type *si*

Outre l'emploi hypothétique, divers effets de sens peuvent être isolés (itératif, adversatif). « *Avec si on est encore dans la définition de la situation mais à la limite* » *GMF* p. 509. Les corrélations suivantes sont typiques :

v. 203 *Si l'on vous entendait, on se rirait de vous* : **si** + imparfait / conditionnel présent. La situation se prête à l'interprétation d'un potentiel (plutôt qu'un irréel du présent).

v. 237 *Je ne l'aimerais pas, si je ne croyais l'être* (potentiel ou irréel du présent se disputent la faveur).

v. 235 *Si vous faites cela, vous ne ferez pas peu* : **si** + présent / futur, l'hypothèse est normalement considérée comme probable mais ici renvoie à un irréel du présent.

B. À la différence des premières circonstancielle étudiées, certaines au mode subjonctif décrivent **une perspective** (ou **une visée**, *GMF* p. 510) et sont colorées de subjectivité. Le rapport au fait principal est distancié.

– **les concessives** : relatives constituantes d'une expression concessive.

v. 226 *quelque ardeur qu'elle m'ait pu donner*

v. 229 *quoi que je puisse faire*

Ce sont deux concessives paratactiques car non reliées par connexion au reste de la phrase. Le premier terme en *-que* est :

– *Quelque* (déterminant indéfini + nom + relative) : la détermination est imprécise.

– *Quoi* (pronom indéfini + relative) très vivant dans ce tour avec un référent non humain.

Le second terme est un pronom relatif qui connecte à l'antécédent (*ardeur* ou *quoi*)

*

Le subjonctif est usuel en français classique et obligatoire en FM, il repose sur l'opération de parcours de toutes les valeurs possibles dans les deux subordonnées extensionnelles non scalaires (la valeur de vérité de la principale reste intacte).

v. 232 *en dépit qu'on en ait*

*En dépit qu'*est une locution conjonctive à ouverture prépositionnelle (**en dépit de* + GN) Cette circonstancielle peut être analysée comme une complétive, expansion d'un GN « en dépit » (N. Fournier § 514).

Cas particuliers :

v. 201 *m'en coûtât-il grand'chose*

Il s'agit d'une subordonnée concessive hypothétique, paratactique à postposition du clitique que le français classique autorise avec de nombreux verbes (en FM seuls *avoir* / *être* / *devoir* en registre soutenu). Le subjonctif (simple ou composé en français classique) et la postposition marquent la dépendance. Dans l'occurrence il s'agit d'un subjonctif imparfait et du pronom impersonnel « il ».

v. 231 *J'ai beau voir ses défauts*

La locution verbale *avoir beau* (+ infinitif) noyau d'une proposition concessive sans subordonnant (parataxe). Selon M. Wilmet, une phrase doit « donner le sentiment d'un message complet » : critère sémantique qui confirme le statut dépendant de la séquence « *J'ai beau voir ses défauts* ».

Remarque sémantique : les subordonnées concessives appartiennent au présupposé des énoncés où elles s'insèrent, elles ne relèvent pas de l'information, laquelle est posée.

3. La forme des subordonnants

Les termes en *-que* (autre souche *si*), en première place, permettent d'enchâsser une structure de phrase.

4. Le jeu modal

Peu de faits saillants ici, si ce n'est peut-être le système du subjonctif imparfait au v. 201.

ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

ANCIEN et MOYEN FRANÇAIS

- BURIDANT Claude, *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, SEDES, 2000.
DUCOS Joëlle, SOUTET Olivier, *L'ancien et le moyen français*, Paris, PUF, 2012.
GUILLOT Roland, *L'épreuve d'ancien français au concours. Fiches de vocabulaire*, Paris, Champion, 2008.
MARTIN Robert, WILMET Marc, *Syntaxe du moyen français*, Bordeaux, SOBODI, 1980.
MENARD Philippe, *Syntaxe de l'ancien français*, Bordeaux, Bière, 1994.
POPE Mildred Katherine, *From Latin to Modern French*, Manchester, Manchester University Press, 1966.
ZINK Gaston, *Morphologie du français médiéval*, Paris, PUF, 1989.
ZINK Gaston, *Phonétique historique du français*, Paris, PUF, 1986.

LEXICOLOGIE

- APOTHÉLOZ Denis, *La construction du lexique français*, Paris, Ophrys, 2002.
AUTHIER-REVUZ Jacqueline, *Ces mots qui ne vont pas de soi*, Paris, Seuil, 1995.
CORBIN Danielle, *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, Lille, PUL, 1991.
LEHMANN Alice, MARTIN-BERTHET Françoise, *Introduction à la lexicologie, sémantique et morphologie*, Paris, Dunod, 1998.
MORTUREUX Marie-Françoise, *La lexicologie en Langue et discours*, Paris, A. Colin, (1997) 2004.

- PICOCHÉ Jacqueline, *Précis de lexicologie française*, Paris, Nathan, “Que sais-je ?”, 1990.
SANCIER-CHATEAU Anne, *Introduction à la langue du XVII^e siècle*, Paris, Nathan, 1993.

GRAMMAIRE

- ARRIVÉ Michel, GADET Françoise, GALMICHE Michel, *La Grammaire d'aujourd'hui*, Paris, Flammarion, 1986.
CALAS Frédéric, GARAGNON Anne-Marie, *La phrase complexe*, Paris, Hachette, 2002.
DENIS Delphine, SANCIER Anne, *Grammaire du français*, Paris, Le livre de Poche, 1994.
FOURNIER Nathalie, *Grammaire du français classique*, Belin, Paris, 1998.
LE GOFFIC Pierre, *Grammaire de la phrase*, Paris, Hachette, 1993.
MOIGNET Gérard, *Systématique de la langue française*, Paris, Klincksieck, 1981.
RIEGEL Martin, PELLAT Jean-Christophe, RIOUL René, *Grammaire méthodique du français*, PUF, “Que sais-je ?”, 1994.
SOUTET Olivier, *La syntaxe du français*, Paris, PUF, “Que sais-je ?”, 1989.
TESNIÈRE Lucien, *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck, (1959), 1982.
WILMET Marc, *Grammaire critique du français*, Paris, Hachette, 1993.

STYLISTIQUE ET RHÉTORIQUE

- CALAS Frédéric, CHARBONNEAU Dominique, *Méthode du commentaire stylistique*, Nathan, 2000.
DE BOISSIEU Jean-Louis, GARAGNON Anne-Marie, *Commentaires stylistiques*, Paris, Sedes, 1987.
FROMILHAGUE Catherine, *Les figures de style*, Paris, Nathan, 1995.
FROMILHAGUE Catherine, SANCIER Anne, *Introduction à l'analyse stylistique*, Paris, Bordas, 1991.
FROMILHAGUE Catherine, SANCIER Anne, *Analyses stylistiques : formes et genres*, Paris, Dunod, 1999.
JAUBERT Anna, *La lecture pragmatique*, Paris, Hachette, 1990.
GARDES-TAMINE Joëlle, *La stylistique*, tome III, Paris, A. Colin, 1992.
HAMON Philippe, *L'ironie littéraire : essai sur les formes de l'écriture oblique*, Paris, Hachette, 1996.
HAMON Philippe, *Du descriptif*, Paris Hachette, 1993.
STOLZ Claire, *Initiation à la stylistique*, Paris, Ellipses, 1999.

Seconde partie : option B : grec et latin (rapporteurs : Laurent Gavoille et Frédéric Trajber).

Déroulement de l'épreuve

Le candidat tire au sort, parmi plusieurs billets de tirage qui lui sont présentés, un sujet qui peut être de linguistique grecque ou de linguistique latine. À la différence de l'écrit, une seule question est proposée (de phonétique, de morphologie, de syntaxe, de morpho-syntaxe, de sémantique, etc.), mais il convient toujours de la traiter à partir d'un passage précis du programme restreint dont les références sont indiquées sur le billet de tirage — ce tirage au sort, qui a lieu au début de l'épreuve, n'a rien à voir avec celui qui détermine, dès le début de la session d'oral, si le candidat passe en grec ou en latin pour l'épreuve d'explication sur programme et pour l'épreuve d'improvisé. Puis le candidat prépare pendant 2 heures (avec possibilité de consulter les dictionnaires de langue Bailly et Gaffiot), avant de se présenter devant les membres du jury pour un exposé de 30 minutes, suivi d'une reprise de 20 minutes. Cette dernière prend la forme d'un entretien avec le jury, au cours duquel le candidat est amené à corriger certains points sur lesquels il a pu faire des erreurs ou à approfondir le sujet si l'exposé a été de qualité. Les candidats ne doivent donc pas se sentir déstabilisés par les questions qui leur sont posées : elles ne visent qu'à les aider et à remonter éventuellement leur note.

Conseils

A. Les exigences scientifiques sont évidemment les mêmes que celles qui prévalent pour l'écrit, puisque la question porte sur les mêmes domaines. On attend des candidats qu'ils maîtrisent les manuels habituels (Lejeune, Chantraine, Monteil, Ernout-Thomas, etc.), qu'ils aient consulté pendant l'année les dictionnaires étymologiques courants de Chantraine et d'Ernout-Meillet, qu'ils aient lu *Le vocabulaire des institutions indo-européennes* de Benveniste. Les candidats qui ont eu la chance d'avoir des cours pendant l'année présentent parfois des explications diachroniques plus modernes : elles sont évidemment les bienvenues, les manuels mentionnés ci-dessus étant dépassés sur bien des points (ce qui est normal pour une discipline en lien étroit avec la recherche). Mais le jury n'apprécie pas que les candidats en question ne connaissent parfois que cette explication récente, ignorant totalement les plus anciennes, souvent célèbres (et présentes dans les manuels mentionnés ci-dessus), qui ont servi de point de départ aux recherches ultérieures : il faudrait au moins que, sur les points difficiles de la linguistique ancienne, ils sachent dire que l'explication présentée en est une parmi d'autres et, s'ils en connaissent plusieurs, qu'ils expliquent pour quelle raison l'une est peut-être préférable à l'autre. Pour la méthode, on attend que les candidats ne se limitent pas à des connaissances diachroniques, mais exposent correctement une synchronie, surtout si le libellé du sujet le demande. Le jury exige aussi que le passage de référence ne serve pas de prétexte à la récitation de connaissances toutes faites et plaquées, mais que le candidat sache traiter la question en prenant en considération le texte donné : cela suppose évidemment une bonne connaissance du programme restreint. L'organisation de l'exposé est elle aussi comparable à ce qui est demandé à l'écrit : il faut une introduction qui problématise le sujet, un plan cohérent, une conclusion.

B. L'oral ajoute, par rapport à l'écrit, une dimension nouvelle, celle de la parole : il va falloir se montrer convaincant et, dans la mesure où il s'agit d'un concours de

recrutement de l'enseignement, pédagogue, de telle sorte qu'à la fin de l'exposé, l'auditoire ait une vision claire de la question traitée. Certes l'épreuve orale n'est pas un vrai cours devant une classe, mais le candidat doit savoir montrer des qualités qui prévaudront dans son enseignement : clarté de pensée et d'expression, adaptation à l'auditoire et autorité personnelle. L'une des premières exigences est le respect du temps de parole : de même qu'il ne saurait être question, pour un enseignant, d'arrêter son cours avant l'heure, de même les candidats qui ne parlent pas pendant 25 ou 30 minutes seront sanctionnés. Il convient également de parler clairement (dans un bon français, cela va de soi) avec un débit qui laisse au jury le temps de prendre des notes. La partie synchronique (quand le sujet d'y prête) est importante à l'oral car elle permet au jury de juger si le candidat est capable d'exposer devant une classe un point de grammaire normative sans faire d'erreur. L'une des spécificités de cette épreuve est qu'il est nécessaire d'utiliser le tableau : le plan de l'exposé devra apparaître et il est obligatoire d'écrire la plupart des formes grecques ou latines examinées (avec les accents et les esprits en grec, les longueurs de voyelle en latin), et bien sûr toute forme reconstruite (précédée d'un astérisque). Le candidat devra savoir adapter cette exigence à son sujet (la syntaxe ne se traite pas comme la phonétique ni comme la morphologie) et à son corpus : si celui-ci est très riche, il faudra se concentrer sur ce qui est le plus important, s'il l'est moins il conviendra de le compléter par des connaissances personnelles. Enfin, la capacité d'adaptation et de réaction est jugée pendant l'entretien au cours duquel le candidat devra montrer qu'il sait reformuler, réexpliquer et développer à la demande. Savoir parler debout sans trop lire son papier, écrire au tableau, regarder le jury le plus souvent possible, tout cela ne s'improvise pas : il faut s'y entraîner toute l'année.

Bilan de la session 2017

Le jury est satisfait d'avoir entendu cette année des prestations qui, sauf exception, ont globalement répondu aux attentes principales. Les dix candidats de l'option B ont obtenu les notes suivantes : un 18/20, deux 13/20, un 12/20, un 11/20, un 10/20, un 09/20, un 08/20, un 05/20, un 01/20 (soit une moyenne honorable de 10/20). Le jury a eu la nette impression que la majorité des candidats de cette année s'étaient préparés convenablement en veillant à respecter les règles de l'épreuve. Il se réjouit d'un tel état d'esprit et souhaite qu'il en soit toujours ainsi.

Liste des sujets

A. Grec :

Sophocle, *Ajax*, v. 1120-1141 — Les marques morphologiques du mode et de la personne.

Platon, *Gorgias*, 469c-e (de ὦ μακάριε à ἢ δοκεῖ σοι;) — L'emploi des thèmes temporo-aspectuels.

Platon, *Gorgias*, 483d-484a (de Ἡ δέ γε οἶμαι φύσις jusque καὶ τὸ δίκαιον) — Comparatifs et superlatifs (étude morphologique, phonétique, syntaxique, sémantique).

Callimaque, *Hymne à Zeus*, v. 58-75 — La composition nominale (étude morphologique, phonétique et sémantique).

Flavius Josèphe, *La Guerre des Juifs*, V, 121-125 et 128-129 — Étude synchronique et diachronique des phonèmes vocaliques longs de timbre *o*.

B. Latin :

Lucrèce, II, v. 7-36 — Phonétique : que sont devenues les laryngales indo-européennes ?

Lucrèce, II, v. 737-773 — Étude morpho-syntaxique du génitif et de l'ablatif.

Quintilien, *Institution oratoire*, X, 1, 46-49 inclus — Morphologie : étude synchronique et diachronique des noms (substantifs et adjectifs) de la 3^e déclinaison latine (la question ne comprend pas l'étude diachronique systématique des désinences).

Quintilien, *Institution oratoire*, X, 1, 114-119 inclus — Morphologie : les thèmes de parfait (synchronie, diachronie).

Prudence, *Contre Symmaque*, II, v. 265-300 — Phonétique : les rencontres de consonnes (synchronie, diachronie).

Explication d'un texte grec ou latin improvisé

Rapports établis par

Catherine Broc-Schmezer
Professeur à l'université Jean-Moulin Lyon III

et

Véronique Kircher-Wendling
Professeur en classes préparatoires aux grandes écoles, académie de Nice

Première partie : grec (*rapporteur : Catherine Broc-Schmezer*).

Le jury a entendu 8 explications hors-programme. L'amplitude de l'écart entre les notes (de 0,5 à 17) montre bien en quoi cette épreuve est réellement sélective. Elle montre aussi, malheureusement, que certains candidats osent se présenter à l'agrégation de grammaire sans avoir fait réellement de grec, et comptent à la fois sur les autres épreuves, et sur la chance qui leur permettrait de tomber en grec sur programme, pour rattraper la mauvaise note qu'ils auront fatalement obtenue en thème grec. Un tel calcul ne saurait être profitable en aucune manière. Soit, en effet, il aboutit à l'expérience pénible que nous avons faite cette année, d'une candidate qui s'est avérée incapable de lire même le texte jusqu'à la fin, et qui nous a demandé de partir. Soit, la chance souriant parfois outrageusement, le candidat se trouvera s'avancer dans la vie avec un titre qui ne correspond aucunement à ses compétences réelles. Dans les deux cas, une telle situation ne peut aboutir qu'à des déconvenues, voire des humiliations que nous ne souhaitons à personne. Il arrive que l'on rencontre le cas inverse d'un candidat qui ne fait pas assez confiance à ses propres connaissances, pourtant réelles. Cette année, le jury a dû insister pour qu'une candidate aille jusqu'au bout de sa traduction, qu'elle n'estimait pas présentable. À la fin de l'entretien, les examinateurs ont eu le plaisir de pouvoir lui mettre la note de 10/20 qui a fait d'elle une agrégée. On ne peut donc qu'encourager les candidats à suivre cet exemple – le refus initial en moins –, et à vraiment aller jusqu'au bout de ce dont ils sont capables.

Les textes hors-programme choisis cette année étaient tirés de l'œuvre d'Isocrate, qui est un auteur familier aux étudiants de langues anciennes. Les titres donnés aux extraits permettaient d'en situer facilement le contexte. Les mots de vocabulaire difficile étaient donnés en note, ainsi que les corrections aux quelques coquilles qui parsèment encore l'édition qui était à leur disposition. Les meilleurs candidats ont donc su se confronter courageusement au texte, et en comprendre la ligne directrice, même lorsque quelques éléments de détail pouvaient leur échapper. De ce point de vue, on incite très vivement les candidats à bien utiliser le temps de préparation pour lire le texte dans sa globalité, et non dans une lecture myope ligne à ligne, car il est bien fréquent que des passages plus faciles à la fin du texte permettent d'en comprendre plus aisément le début. Il faut donc procéder à des lectures intégrales multiples de l'extrait proposé, pour laisser venir le sens à soi à chaque nouvelle lecture. La meilleure préparation à cet exercice – en l'absence de version grecque à l'agrégation de grammaire – est donc de pratiquer régulièrement le « petit grec », par exemple en commençant la lecture des œuvres au programme comme si l'on avait affaire à des improvisés. On prendra ainsi l'habitude de

parvenir tout seul, peu à peu, au texte, sans la béquille de la traduction. Il faut bien sûr, pour cela, prendre le temps d'apprendre le vocabulaire de base, exercice qui est, certes, de moins en moins familier à l'heure où les instruments électroniques, en soulageant constamment notre mémoire, nous font perdre l'habitude de l'utiliser. L'apprentissage du vocabulaire n'est pas un travail « bête », et c'est lui qui permet de parvenir à une lecture aussi fluide que possible. On conseillera également de bien apprendre les temps primitifs des verbes irréguliers, qui sont justement devenus irréguliers à force d'être fréquemment utilisés, et dont la méconnaissance fait rapidement perdre pied dans un texte d'improvisé. Les questions de grammaire normative ont souvent eu pour objet, cette année, de bien vérifier ce point chez les candidats. On rappellera enfin que le temps de la reprise et des questions de grammaire est absolument essentiel. Il faut donc veiller à bien s'entraîner dans l'année et à saisir toutes les occasions d'exercices pratiques (exercices en cours, colles, entraînement mutuel...) pour savoir « tenir », y compris physiquement, jusqu'à la fin de l'interrogation. La vivacité d'un candidat, sa capacité à écouter les suggestions du jury et à reprendre et corriger sa traduction en fonction des indications données (parfois sous forme de questions...) peuvent être absolument déterminantes. On conseille, notamment, de bien tirer profit des questions de grammaire normative, qui ont quelquefois pour but d'attirer l'attention du candidat sur un point qui lui a échappé lors de son premier jet de traduction.

Encore une fois, l'écart des notes le prouve magistralement cette année, l'épreuve de grec hors-programme peut être celle qui décide du destin d'un futur agrégé. Mais sa préparation même est déjà, en elle-même, source de plaisir, car elle fait accéder à de grands textes dont nous souhaitons tous qu'ils demeurent accessibles au plus grand nombre, et dont les agrégés, nous n'en doutons pas, sauront se faire les ambassadeurs.

Textes proposés et questions de grammaire

Isocrate

Sur l'attelage, 32-34, de Περὶ δὲ τούτων χρόνους ἀ : τὰ τῶν ἄλλων ἐλάττω τῶν ἰδίων τῶν ἐκείνου.

Titre donné : *Alcibiade aux Jeux Olympiques*

Morphologie

1. Analyse de ἐλάττω, § 34, et déclinaison.
2. Analyse de ἀφυστέρος et de ἄρρωστότερος, § 33, et morphologie des degrés de signification de l'adjectif.

Syntaxe :

1. Syntaxe de αὐτός, § 32.
2. § 33, expliquez ἄν ποιήσειεν.

À Démonicos, 9-11

1. § 9, l. 1-2 : analyser ἀναμνήσθεις et ἔξεις (donner les temps primitifs).
2. § 10, l. 1 et l. 3 : analyser les formes αὐτοῦ et αὐτόν (περί). Préciser le point de syntaxe.
3. § 10, l. 5 : décliner κρείττω ; justifier πολλῶ.
4. § 11 : Ἐπλίποι δ' ἄν... καταριθμησαίμεθα... : emploi de l'optatif.

Éloge d'Hélène, 14-16,

De : Διὸ καὶ τὸν γράψαντα περὶ τῆς Ἑλένης ἐπαινῶ ἀ ὃ καὶ τῆς ῥώμης αὐτῆς ἄρχειν πέφυκεν.

Titre donné : *Isocrate va suivre l'exemple du seul orateur qui a trouvé grâce à ses yeux.*

Morphologie :

1. § 14 : διήνεγκεν : analyse et temps primitifs.

2. § 14 : ἔλαθεν : analyse et temps primitifs.

Syntaxe :

1. § 14 : justifier la construction de ὑπὲρ τῶν ἐκείνη πεπραγένων.

2. § 16 : analysez ταύτης γυναικός et précisez la syntaxe du démonstratif.

Éloge d'Hélène, 18-20, de Παῖ πρῶτον μὲν Θησεὺς ἀ ἀνθ' ὧν ἐκεῖνος αὐτῷ συνεκινδύνευσεν.

Titre proposé : *Le premier enlèvement d'Hélène*

Vocabulaire donné : ὁ ἔρανος : tribut de reconnaissance.

Dernière ligne : lire ἀνθ' ὧν et non ἀνθ' ὧ.

Morphologie :

1. § 18 : διαφέρουσιν : analyse et temps primitifs.

2. § 19 : κατέθετο : analyse et temps primitifs.

Syntaxe :

1. § 18 : ἰδὼν αὐτήν... ἀκμάζουσιν : préciser la construction.

2. § 20 : justifier la construction à partir de νομίζων ὀφείλειν τοῦτον τὸν ἔρανον.

Isocrate, Éloge d'Hélène, 23-25, de Κάλλιστον μὲν οὖν ἔχω περὶ Θησεῶς τοῦτ' εἰπεῖν ἀ τοὺς οἰκοῦντας τὴν πόλιν ἀπήλλαξεν

Titre donné : *Comparaison entre Thésée et Héraclès*

Note : § 23 : τὴν αὐτοῦ δόξαν : lire τὴν ἑαυτοῦ δόξαν.

Morphologie :

1. Analysez κατέστησαν.

2. § 24 : analyser ἐνεγκεῖν et donnez les temps primitifs de ce verbe.

Syntaxe :

1. § 25 : ὁ δ' αὐτὸς αὐτοῦ κύριος ὢν : analyse, et syntaxe du pronom réfléchi.

2. Construction des verbes de volonté (ordre) et exemple dans le texte.

Éloge d'Hélène, 41, l. 3-43.

Morphologie :

1. ἀναγκασθεῖς, l. 4 et ἀποβλέψας, l. 5.

2. κριτής ; κηδεστής : analyser, donner le gén. et le vocatif sg.

Syntaxe :

1. μείζω καὶ καλλίω (§ 43) : analyse et construction.

2. Donner la construction de la 1^{re} phrase du texte.

Éloge d'Hélène, 49, ligne 5-52, ligne 3, de Δῆλον ἀ τοῖς θεοῖς.

Morphologie :

1. γέγονεν § 49, dernier mot : analyse et temps primitifs.

2. Analyse de περιεώρων et de ἠροῦντο, § 50, lignes 4 et 6.

Syntaxe :

1. Expliciter la construction de la dernière phrase du § 51, de νομίζοντες ἀ ἔσεσθαι (Phrase complexe, donc une seule question de syntaxe).

Busiris, § 24-27.

Morphologie :

1. Les degrés de l'adjectif à partir d'un exemple.

2. Le complément du comparatif.

Syntaxe :

1. ἤντινα περὶ τῶν ἀφανῶν διάνοιαν ἔχουσιν : préciser la construction.
2. ὥστε et l'expression de la conséquence (§ 24)

Seconde partie : latin (rapporteur : Véronique Kircher-Wendling).

Les notes de l'épreuve d'explication d'un texte latin hors programme (dite « épreuve d'improvisé ») se sont échelonnées de 4 à 16, avec une moyenne de 11,4 sur 20. Le jury a entendu 8 candidats. L'œuvre choisie cette année était les *Vitae* de Cornélius Népos. Le texte soumis aux candidats était celui de la collection Teubner. Chaque extrait comportait une vingtaine de lignes que le jury avait eu soin de faire précéder d'un titre. Quelques mots de vocabulaire figuraient également sur le bulletin tiré par le candidat.

L'épreuve se déroule de la manière suivante : le candidat dispose de 45 minutes de préparation, sans dictionnaire, ni usuel. Devant le jury, il lit le texte dans sa totalité, puis le traduit par groupes de mots en 15 minutes. Le jury procède alors à une reprise de 10 minutes qui consiste à revenir sur les fautes commises et à aider le candidat à les corriger. Ensuite 5 minutes sont consacrées à des questions de grammaire normative qui s'appuient sur des passages du texte et qui invitent le candidat à montrer sa maîtrise de la morphologie et de la syntaxe du latin, telles qu'elles sont exposées dans les ouvrages les plus courants (sur les questions de grammaire, voir le rapport sur l'épreuve d'explication d'un texte latin tiré du programme).

Le jury invite les candidats à soigner leur lecture du texte, premier contact avec le jury et premier indice de leur degré de compréhension du passage.

Le jury a apprécié le fait que la plupart des candidats disposaient d'un vocabulaire suffisant pour bien appréhender le texte. L'étymologie et la formation des mots peuvent être une aide précieuse pour trouver le sens d'un mot : le sens de *locupletare* se déduit aisément de celui de *locuples*.

Les plus mauvaises traductions ont souffert de graves déficiences dans l'analyse grammaticale : tel adjectif verbal remplaçant un gérondif est traduit avec un sens d'obligation ; tel ablatif absolu n'est pas identifié ; dans un récit au passé, telle proposition introduite par *cum* et présentant un verbe au subjonctif imparfait est traduite par « alors que » suivi d'un conditionnel présent au lieu de l'indicatif imparfait attendu, par suite sans doute d'une confusion avec un irréel du présent.

Outre l'attention portée à la grammaire, posséder une certaine culture de l'Antiquité peut aider à comprendre un texte : connaître les grandes lignes de la guerre du Péloponnèse peut aider à comprendre un extrait d'une vie d'Alcibiade.

L'habitude de lire du latin et de pratiquer l'exercice de « petit latin » reste sans doute la meilleure préparation à cette épreuve où certains candidats ont obtenu de très bonnes notes, signe de leur familiarité avec la langue latine, de leur goût de la traduction, de leur bon sens aussi.

Textes proposés et questions de grammaire

Cornelius Nepos, Préface 1-6 (jusqu'à *conuiuium*)

Titre donné : *Différences de mœurs selon les pays*

Morphologie :

1. Déclinez au singulier *tota Graecia*.

2. Conjuguez *utor* à tous les temps du subjonctif.

Syntaxe :

1. Expliquez la tournure *nemini turpitudini*.
2. Analysez *in uirtutibus exponendis*.

Cornelius Nepos, Alcibiade, chap. VII, 3

Titre donné : *La mutilation des Hermès*

Morphologie :

1. Déclinez *una nocte*.
2. Conjuguez *uolo* au présent et au futur de l'indicatif.

Syntaxe :

1. Analysez *ad quod gerendum*.
2. Expliquez le tour *facere mysteria dicebatur*.

Cornelius Nepos, Caton, § 3

Morphologie :

1. *agricola sollers* (§ 3,1) : décliner *sollers* au singulier et au pluriel.
2. *fierent* (§ 3,4) : analyser la forme, donner les temps primitifs et conjuguer à l'indicatif présent.

Syntaxe :

1. *quarum* (§ 3,2) : commenter la construction syntaxique et citer un autre exemple de cette construction dans le texte.
2. *quod ei fuerit incognitum* (§ 3,3) : justifier le mode verbal.

Cornelius Nepos, Atticus, extraits des § 13 et 14

Morphologie :

1. *emax* (§ 13,1) : décliner au singulier et au pluriel.
2. *facta esset* (§ 14,2) : analyser la forme, donner les temps primitifs et conjuguer à l'indicatif présent.

Syntaxe :

1. *nemo illo minus fuit emax* (§ 13,1) : le complément du comparatif
2. *quorum mores a suis non abhorrent* (§ 14,2) : justifier le mode verbal.

Cornelius Nepos, Atticus, § 16

Morphologie :

1. *iucundissimus* (§ 16,1) : la formation du superlatif de supériorité.
2. *adferre* (§ 16,1) : donner les temps primitifs et conjuguer à l'indicatif présent.

Syntaxe :

1. *quae qui legat, non multum desiderabit* (§ 16,3) : commenter l'usage des modes et des temps.
2. *uiuio se* (§ 16,4) : commenter la construction syntaxique.

Cornelius Nepos, Alcibiade, extraits des §§ 5 et 6

Morphologie :

1. *praesentes* (§ 6,2) : décliner *praesens* au singulier et au pluriel.
2. *e nauis* (§ 6,3) : décliner *nauis* au singulier.

Syntaxe :

1. *locupletato exercitu* : commenter la construction syntaxique.
2. *exspectatio uisendi Alcibiadis* : commenter la construction syntaxique.

Cornelius Nepos, Agésilas, § 2 (sauf la dernière ligne)

Morphologie :

1. *uterque* : donner le sens et décliner.
2. *profectum* : donner la première personne du singulier à tous les temps de l'indicatif.

Syntaxe :

1. *conseruaturum* : analyser et justifier le temps et le mode de cette forme verbale.
2. *quod Tissaphernes periurio suo... abalienaret... redderet* : analyser cette proposition subordonnée et justifier le temps et le mode employés.

Cornelius Nepos, Thémistocle, § 6 (sauf la dernière ligne)

Morphologie :

1. *duabus uictoriis* : analyser *duabus* et décliner au masculin, féminin et neutre.
2. *instrui* : analyser et donner le parfait et le futur correspondants.

Syntaxe :

1. *parcerent ulli loco* : justifier le cas utilisé.
2. *quae hostes possiderent* : justifier le mode utilisé.